



Séminaire
Paris
16-18 décembre
1998

EMPLOI, TRAVAIL ET MONDIALISATION

1999

EMPLOI, TRAVAIL ET MONDIALISATION

*Séminaire
Paris, 16-18 décembre 98*

SOMMAIRE

Présentation	5
La question sociale Nord/Sud (A. Mounier)	7
Les programmes de recherche :	
<i>IRD</i>	
Nouvelles technologies d'information et de communication, métiers "émergents" et la question sociale. <i>Réflexions à partir d'expériences sénégalaises</i> (E. Baumann)	21
Mobilité de la main-d'œuvre dans la période actuelle de transition vers le marché au Vietnam (N. Henaff)	25
La prise en charge des malades par l'Etat et les ONG dans le contexte des changements socio-économiques au Vietnam (B. Hours)	29
Statuts du travail, rapport salarial et régime de croissance (A.Mounier)	33
Industrialisation et mobilisation de la main-d'œuvre en Asie du Sud-Est (X. Oudin)	37
Orientation scientifique 1999-2003 (J. Papail)	41
Entreprises, champs sociaux de travail et marché au Vietnam (M. Selim)	45
Pauvreté, secteur informel et capital social (J. Charmes)	49
Conditions de vie et lutte contre la pauvreté (J.-L. Dubois)	51
Séminaire "Travail, emploi et mondialisation" (J.-P. Minvielle)	55
<i>Université de Lille I :</i>	
Entreprises et dynamiques hiérarchiques en Afrique du Sud (L. Bazin)	57
<i>MATISSE ET C.E.D - Université de Paris I :</i>	
Economies du Maghreb, entre l'ajustement et l'ouverture. L'adaptation du marché du travail à l'euro-méditerranée élargie (Ch. Bernard)	61
<i>MATISSE – Université de Paris I – CNRS :</i>	
Programme de travail, de l'Equipe Emploi-Formation (CRA CEREQ), du Laboratoire d'Economie Sociale (<i>composante de l'UMR MATISSE, Université de Paris ID CNRS</i>) (M.Vernière)	67
Bref bilan du GDR 996 "Formation-Emploi-Développement" (M. Vernière)	71
<i>Université de Picardie Jules Verne :</i>	
Reproduction sociale, protection sociale et travail : une hypothèse anthropologique. Comparaisons africaines (Sénégal, Kenya, Afrique du Sud), comparaisons franco-africaines (J. Copans)	73
<i>LIRHE - Université de Toulouse I :</i>	
Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi. C.I.A. CEREQ (B. Fourcade)	79

GEDISST - CNRS :

Entreprises françaises au Brésil. Politique industrielle, transformations des pratiques de gestion et travail (H. Sumiko Hirata) 85

IEDES - Université de Paris I et CREDAL - Université de Lille I :

Libéralisme économique, démocratisation et recompositions territoriales (Brésil, Mexique) (B. Lautier et J. Marques-Pereira) 91

CADIS - CNRS :

Croissance économique sans redistribution sociale : de quelle compétitivité parlons-nous ? (C. Montero Casassus) 103

FORUM-CEREM - Université de Paris :

Transfert technologique au sein des firmes multinationales et mise en concurrence des salariés (C. Pottier) 107

IRES :

Notes sur la contribution de l'IRES au programme de recherche (IRES) 111

Comparaisons internationales des performances d'emploi (M. Husson) 113

L'avenir des systèmes de retraites : liens entre croissance économique et démographique, partage du revenu et modes de financement (P. Concialdi) 115

Mondialisation financière, investisseurs institutionnels et critères de gestion du rapport salarial en France (C. Sauviat) 119

Les pactes sociaux (Jacques Freyssinet) 123

IREPD - Université de Grenoble Pierre Mendès France :

Séminaire "Travail, emploi et mondialisation" (B. Billaudot, P. Guiguet, B. Lamotte) 125

Processus d'industrialisation et dynamique des structures de production (D. Ferrand) 131

LAMETA – Faculté des Sciences Economique de Montpellier :

Orientation des recherches sur le long terme et apports possibles à la problématique du développement (L. Fontevieille et S. Michel) 133

CREI et CED – Université de Paris XIII

Programme de l'Université de Paris XIII - CREI et CEDE. Contribution au programme de recherche "Travail et Mondialisation" (B. Coriat et M. Mouhoud) 141

Conclusions

Emploi, travail et mondialisation. (Alain Mounier et Laurent Bazin) 145

Annexe :

Liste des participants 155

PRESENTATION

Les textes qui sont ici présentés sont l'aboutissement du séminaire « Emploi, travail, mondialisation » organisé à l'initiative de l'IRD les 16, 17 et 18 décembre 1998. Accueilli successivement dans les locaux de l'IRD puis de l'IRES, il avait pour objet d'amorcer une collaboration scientifique autour de la question sociale (les relations entre l'activité et l'inactivité) dans une conjoncture marquée par l'interdépendance croissante des économies nationales.

La démarche trouve son origine dans un constat. Les équipes de recherche françaises spécialisées dans l'analyse des problèmes de travail et d'emploi sont majoritairement restées centrées sur l'observation des changements dans les pays du Nord. Symétriquement, les recherches menées à l'IRD dans ce même domaine demeurent circonscrites aux réalités des pays du Sud. Les chercheurs et les équipes participant au séminaire « Emploi, travail, mondialisation » ressortissent de l'un ou l'autre domaine. Leur implication répond à la nécessité, ressentie à partir de terrains de recherches dispersés sur ces aires géographiques, de bâtir une approche scientifique à la fois comparative et globale, par la mise en commun des interrogations ainsi que des outils d'investigation et d'analyse.

La division Nord-Sud qui traverse les milieux scientifiques se trouve en effet mise en décalage avec un mouvement général de décloisonnement des espaces économiques. La mondialisation affecte, dans chaque territoire national, les formes de mobilisation de la main-d'œuvre, les rapports entre activité et inactivité. Ce constat invite donc à reconsidérer sous cet angle la question du travail et du non travail, à examiner les rapports qu'entretiennent entre elles les transformations des régimes de travail et de prise en charge des inactifs dans les différentes régions du monde.

La perspective adoptée au cours de ces trois journées de travail avait pour but de rendre visibles les liens qui peuvent unir des thèmes de recherches élaborés à partir d'espaces géographiques socialement — et économiquement — hétérogènes, mais qui ont comme point commun d'être centrés sur la question sociale.

Les travaux se sont déroulés en trois phases :

- La première journée a été consacrée à la discussion du cadrage problématique proposé à la réflexion par le texte « La question sociale Nord/Sud ».
- Au cours du deuxième jour, la présentation des programmes individuels et des institutions, dans leur relation avec ce cadre problématique, a permis de dégager les axes de recherche fédérateurs.
- Les discussions du dernier jour se sont attachées à développer ces axes, à cerner les liaisons qui les articulent ; elles ont ensuite eu pour objet d'examiner les modalités de collaborations scientifiques ultérieures.

Les contributions rassemblées sont celles des chercheurs et équipes de recherches qui ont participé à ces trois journées de travail ; elles sont précédées du texte proposé par Alain Mounier comme base de discussion et premier cadrage d'une problématique sur « la question sociale Nord/Sud » ; elles sont suivies d'une

synthèse qui reprend et développe les axes de recherches communs que ces trois jours de discussion ont permis de dégager. La publication de ces textes reflète donc les différentes séquences du séminaire et matérialise la collaboration engagée ; elle a pour simple ambition de constituer un document de travail dont l'intérêt premier est de présenter à la fois les thèmes de recherche de chacun et les préoccupations communes qui les réunissent.

LA QUESTION SOCIALE NORD/SUD

Alain Mounier
IRD

La question sociale

L'expression « la question sociale » a été lancée à la fin du XIX^e siècle pour désigner les dysfonctionnements de la société industrielle naissante et pour analyser le sens des luttes sociales autour du problème de l'insécurité intrinsèque de la condition ouvrière de l'époque. Historiquement, le même type de problème est apparu, bien avant le terme qui le désigne, chaque fois que des groupes humains ont été soumis à de grands chambardements sociaux au cours desquels étaient remises en cause les institutions de socialisation de l'individu, qu'il s'agisse des moyens de sa survie matérielle ou sociale. Le mouvement des enclosures dans l'Angleterre du 17^e et du 18^e siècle posait déjà une question sociale, issue de l'expulsion des paysans de leur terre, créant une pauvreté massive en les privant des moyens matériels de leur vie, ainsi qu'une désaffiliation sociale en détruisant sans les remplacer les anciennes structures familiales et communautaires de solidarité et de socialisation. « L'invention du travail salarié » est historiquement la première réponse générale à la question sociale posée par les enclosures ; mais cette solution contient elle-même le problème de l'insécurité intrinsèque de la condition prolétaire, que les conflits sociaux radicaux et la pensée marxiste expriment avec vigueur tout au long du XIX^e et pendant la première moitié du XX^e siècle. Le développement de l'Etat-providence au cours des « trente glorieuses », résultat de l'expansion économique, des luttes sociales et de l'idéologie légitimante du progrès (R. Castel ; P. Rosanvallon) semble résoudre la question sociale type de la société salariale en couplant précisément l'affiliation sociale et la protection à la condition salariale.

Aujourd'hui, dans les pays riches, l'inadaptation des anciennes méthodes de gestion du social se traduit par l'avènement d'une nouvelle question sociale (P. Rosanvallon), visible dans les dysfonctionnements actuels des appareils de protection sociale et dans l'obsolescence des principes en vigueur de solidarité et de droits sociaux. Cette inadaptation entretient un débat, intense mais ambigu, sur la « fin du travail », dans lequel s'entremêlent les références à l'expulsion du travail des processus directs de production, au développement de la pauvreté consécutive au chômage, aux changements des formes d'emploi, à la réduction des protections sociales, ainsi qu'à la fin du travail comme vecteur de l'affiliation sociale des individus (Gorz, Méda, Rifkin).

En revanche, la question sociale dans les pays émergents comme dans les pays les moins avancés, provient à la fois de la disparition des anciennes structures rurales de solidarité, d'une expansion limitée du salariat et du développement du mode de vie urbain. Elle appelle de nombreuses considérations sur la lutte contre l'expansion de la pauvreté massive comme en Afrique, sur la nécessité de contrecarrer les inégalités montantes par des politiques sociales plus résolues, sur la mise en place d'appareils de protection sociale plus largement ancrés au travail salarié comme en Amérique Latine et en Asie.

Ces manières d'analyser la question sociale contemporaine sont de loin les plus répandues dans la littérature actuelle. Elles tendent à s'enfermer dans le cadre national d'une part, et dans une optique évolutionniste d'autre part. Il y a certes des raisons légitimes pour procéder de la sorte. On peut montrer en effet que la question sociale est par excellence une question nationale. Les États modernes ont eu à forger leurs prérogatives et leur organisation pour y répondre afin d'assurer la cohésion sociale. Il est de même certain qu'au fur et à mesure de leur évolution, les sociétés modernes ont été amenées à des gestions sociales ressemblantes commandées par leur nature de sociétés salariales. Mais rester à l'intérieur du vocabulaire et de la grammaire des frontières nationales rend aujourd'hui la compréhension de la question sociale par trop incomplète. Sont ignorées ou au moins fortement sous-estimées les déterminations exogènes dans la façon dont elle se pose et dont les forces sociales cherchent à la résoudre. Ces déterminations prennent en effet de l'ampleur avec la mondialisation, de sorte que les interdépendances nationales croissantes obligent à prendre en compte comment la question sociale de chaque pays renvoie à celle des autres. L'approche simultanée et comparative de la question sociale au nord et au sud devient alors une obligation analytique.

La question sociale dans la mondialisation

La mondialisation tend à renverser la hiérarchie entre problèmes sociaux et problèmes économiques. Dans le cadre national où s'inscrivaient les processus de développement et de changement social jusqu'au milieu des années 80, la croissance économique accélérée était postulée être le moyen de réduire l'insécurité physique, biologique et économique des hommes, bref apporter une solution durable voire irréversible à la question sociale. Avec la mondialisation, l'ordre des valeurs s'inverse. Les configurations sociales nationales sont appréhendées par leurs effets sur l'investissement, et sur l'articulation des économies nationales à l'économie mondiale. Les systèmes sociaux deviennent une variable instrumentale des politiques publiques nationales, configurés pour attirer les flux internationaux de capitaux et pour conférer un avantage commercial dans les échanges mondiaux de marchandises (politiques donnant lieu aux accusations de dumping social). De même la différenciation mondiale des systèmes sociaux devient une donnée de plus en plus incorporée dans les stratégies de firmes. Par ces canaux, les systèmes sociaux nationaux sont mis directement en concurrence les uns avec les autres, comme l'illustrent les débats relatifs aux clauses sociales et à l'effet des normes de travail sur l'avantage concurrentiel des nations. Plus qu'auparavant où ils se construisaient de façon relativement autonome à l'abri des frontières nationales, leur évolution devient aujourd'hui la résultante de trajectoires endogènes et de forces exogènes liées à l'action des acteurs mondiaux, telles les firmes multinationales, les banques régionales, les organisations internationales, voire les organisations non gouvernementales. L'intensification de la confrontation des systèmes nationaux semblerait provoquer ainsi des tensions extrêmes sur chacun d'eux donnant naissance à une nouvelle question sociale pour tout pays inséré dans l'économie mondiale.

En partant d'une première classification entre pays du nord et pays du sud (qui devra ultérieurement être complétée par une typologie plus complexe distinguant les modèles capitalistes anglo-saxons et rhénans, les pays émergents (ou NPI), et les pays pauvres à dominante rurale, de type asiatique, latino-américain et africain...), il convient d'analyser en quoi les systèmes sociaux des pays du nord et

du sud différent, et en quoi leur confrontation mondiale induit des questions sociales nationales nouvelles et spécifiques, afin d'éclairer dans cette perspective comment elles pourraient être résolues.

Traiter ainsi de la question sociale nord/sud revient à s'interroger, à travers l'analyse des effets de la mondialisation sur les systèmes sociaux nationaux, sur les capacités des États nationaux, fragilisés eux-mêmes par la mondialisation, à affronter la nouvelle question sociale et à assurer leur rôle d'acteur majeur de la cohésion sociale dans les sociétés modernes de type individualiste. Cette interrogation générale en soulève de nombreuses autres :

- Existe-t-il, comme il est souvent postulé, une relation étroite entre niveau de développement (mesuré notamment par le revenu par tête) et niveau de protection, ou encore entre l'organisation de la protection sociale et l'expansion du rapport salarial ?
- La mondialisation porte-t-elle atteinte aux systèmes sociaux des sociétés salariales particulièrement renforcés pendant la période de croissance forte et stable d'après guerre ? Une réponse positive à cette question reviendrait-elle à postuler que la mondialisation a pour effet soit d'interdire des systèmes sociaux de type moderne, soit de revenir à une question sociale proche de celle du 19^e siècle ?
- N'y aurait-il pas une forte contradiction entre les politiques de libéralisation de l'économie, qui estompent l'étanchéité des frontières économiques nationales, et les politiques sociales limitées par les nécessités de la socialisation au périmètre du territoire national ?
- La mondialisation a-t-elle encore pour effet de contraindre les pays à revenu intermédiaire (émergents) et les pays à faible revenu à mettre en place des systèmes de protection qui dépassent leur capacité et mettent en péril leur mode actuel d'insertion dans l'économie mondiale, notamment leurs capacités exportatrices ?
- Est-elle le signe annonciateur d'un alignement des systèmes sociaux sur des normes mondiales unifiées comme certains l'appellent de leurs vœux, et d'un recul des États dans leur rôle de garant de la cohésion sociale, obligeant à rechercher dans d'autres véhicules que le travail le principe de socialisation qui prévalait dans l'État-nation ?

Tout État du monde trouverait aujourd'hui dans les réponses à ces questions des guides d'action à la fois pour leur politique économique et pour leur politique sociale. Ces réponses pourraient être opposées aux traitements contemporains des crises économiques, qui — *des ajustements structurels imposés par les organisations internationales au pays du Sud avec les crises d'endettement des années 80 ou avec les crises monétaires et financières des années 90 du Mexique et de l'Asie* — ont tendance à reléguer au second rang de leurs préoccupations les problèmes sociaux qu'ils contribuent à amplifier.

Les champs de la recherche

Les propositions avancées dans les paragraphes qui suivent doivent être considérées comme les toutes premières lignes — à discuter, compléter, infléchir — d'un effort collectif qui consisterait à répondre aux interrogations précédentes en faisant :

d'un effort collectif qui consisterait à répondre aux interrogations précédentes en faisant :

- 1) le bilan des connaissances acquises sur la question sociale ;
- 2) le panorama des questions en suspens à traiter en définissant des axes d'une recherche pertinente sur la question sociale contemporaine.

Sans prétention ni à l'exhaustivité, ni à une hiérarchisation correcte des problèmes, l'analyse de la question sociale nord/sud exige probablement d'opter pour une perspective historique et comparative et d'aborder au moins les aspects suivants :

- 1) la relation entre activité et inactivité,
- 2) les formes d'emploi,
- 3) les processus de travail et le marché du travail,
- 4) les normes et la répartition des revenus,
- 5) les systèmes de protection sociale,
- 6) le coût social du travail et le coût salarial relatif,
- 7) les vecteurs de la confrontation mondiale des systèmes sociaux,
- 8) la question sociale et les régimes de croissance économique.

1) La relation entre activité et inactivité : population active, inactive et au chômage

Cette relation *exprimée à un moment donné par le nombre social qui est le rapport du nombre d'inactifs au nombre d'actifs* est au centre de la question sociale parce que le premier problème d'une société est celui de la prise en charge des inactifs ou des chômeurs par les actifs. Elle détermine l'enjeu des solidarités sociales, les formes et les mécanismes institutionnels de ces solidarités, voire le volume du surplus accumulable puisqu'elle est un facteur crucial, à productivité constante, de la relation entre la richesse produite et sa consommation.

Dans la confrontation internationale des systèmes sociaux, et toutes choses égales par ailleurs, les pays caractérisés par la fin de la transition démographique ont une situation beaucoup plus favorable que ceux dont la population est jeune (transition démographique) ou vieille comme au Japon ou dans les pays européens.

Mais cette relation n'a pas pour seul facteur les données démographiques. Elle est encore le résultat de conventions, de normes, de luttes, de valeurs culturelles, des dynamiques sectorielles de l'appareil productif, des systèmes d'éducation formelle, des mouvements migratoires internationaux et internes. Les discriminations positives ou négatives par rapport aux âges, aux sexes, aux races et origines, aux localisations et aux statuts sociaux, l'émigration et l'immigration jouent sans désenclaver pour déterminer le rapport des actifs aux inactifs. De même, les processus de destruction et de création de secteurs productifs, les cycles économiques, et les critères sociaux « d'employabilité » agissent sur le nombre social. En dynamique longue, les changements de la structure de la population face à l'activité reflètent de profondes transformations des rapports sociaux, des processus de « mise au travail », voire des valeurs sociales relatives au travail.

Le rapport entre l'activité et l'inactivité¹ d'un individu, d'un groupe humain ou de la société tout entière, et les facteurs de transformation de ce rapport dans le temps court et le temps long, sont les déterminants majeurs de la configuration nationale de la question sociale et de son évolution dans le temps.

2) Les formes d'emploi

Les modèles théoriques du développement et les normes de travail définies au plan international (BIT) ont été largement influencés par l'histoire de l'industrialisation des pays riches. L'expansion du salariat y a toujours été considérée comme un processus lié au développement et de ce fait irréversible. Le rapport salarial de référence est un rapport salarial « complet » ou achevé, caractérisé par le fait que l'essentiel du travail national est fourni par le travail salarié, par des salariés à temps complet, confrontés à un seul employeur, faisant vivre leur famille (les inactifs) de leur seul salaire, dont la consommation est composée de biens salariaux, et dont la protection sociale, de nature assurancielle et universelle, est attachée au statut salarial.

Cette vision simpliste avait été entamée par les recherches historiques sur la proto-industrialisation faisant apparaître sur de longues périodes la persistance de formes « inachevées » de salariat. Elle est encore écornée aujourd'hui par la multiplication des formes d'emploi aussi bien dans les pays du Nord que dans les pays du Sud, qu'il s'agisse de la pluriactivité qui peut combiner travail salarié et non salarié, du travail salarié à temps partiel, des statuts à mi chemin entre le salariat et le non salariat (tâcheron, travail à domicile, putting out system, etc.). Les trajectoires individuelles ne sont pas linéaires, comme postulé auparavant, mais au contraire sinueuses avec les fréquents aller et retour des individus entre travail salarié et indépendant, ou entre l'activité, le chômage et l'inactivité. De même les biens consommés sont le plus souvent issus des secteurs salariaux comme des secteurs non salariaux, donnant au rapport salarial ses configurations spécifiques.

Les frontières entre actifs, inactifs, chômeurs s'estompent et rendent moins nets l'image et les contours de la question sociale. De même, ses modes de résolution par la mise au travail et par l'avancée des droits salariaux deviennent de plus en plus inopérants, et sommés en conséquence de se transformer.

3) Processus de travail, éducation et marché du travail

Les processus de travail, notamment industriels, se transforment rapidement sous l'effet des innovations technologiques et d'innovations en organisation dont l'espace de référence devient mondial avec la segmentation internationale des processus productifs. Dans cet espace, on assiste à une nouvelle division internationale du travail qui repose en grande partie sur les coûts différenciés du travail vivant et sur l'environnement technologique de l'investissement.

Selon les secteurs et les pays, selon la nature continue ou discontinue des processus de production, le travail vivant est expulsé de la production par la croissance de sa productivité (nouvelle conception des ateliers, juste à temps,

1- Ces deux notions, à l'origine de mesures statistiques particulièrement grossières de la population active, de la population inactive et du chômage, demanderont un travail d'approfondissement conceptuel important.

mécanisation et automation, etc.), ou au contraire, une main-d'œuvre peu qualifiée est mobilisée en grande masse et organisée selon les canons tayloriens ou de la manufacture rassemblée. Ici, est exigée une stabilisation de la main-d'œuvre pour accroître la qualification collective et réduire les coûts de la mobilité de la main-d'œuvre (bien souvent dans les pays du sud). Là en revanche, est remise en cause la rigidité des effectifs ou du temps de travail et les modes de rémunération afin d'adapter les capacités productives aux fluctuations de la demande (bien souvent dans les pays du nord). A la vue de ces évolutions, on pourrait émettre l'hypothèse que s'esquisse au niveau mondial une convergence du rapport salarial.

Ces transformations des processus productifs n'ont rien d'automatique et n'obéissent certainement pas à une loi générale. Il semble au contraire que la mobilité internationale des activités permette aux firmes de jouer sur les disparités de rémunération, sur des législations nationales du travail distinctes (y compris la « fiscalité » du travail), sur des niveaux inégaux d'éducation et de qualification de la main-d'œuvre, sur les différences nationales de degré d'organisation collective des travailleurs, d'attitudes sociales par rapport au travail (largement ancrée dans les caractéristiques culturelles des populations), de traditions de lutte et de conflits ou au contraire de soumission et de relations clientélistes, de l'existence ou non de réservoirs de main-d'œuvre mobilisable, des niveaux de qualification ou d'expérience industrielle de la main-d'œuvre.

Cet ensemble de conditions complexes a un effet déterminant sur la productivité du travail et sur son coût, qui définit, dans le cadre des conditions sociales de reproduction de la main-d'œuvre, la façon nationale de poser la question sociale (à travers par exemple les règles et les normes de discrimination concernant l'aptitude au travail) et les capacités collectives à la résoudre par le biais du niveau de productivité des actifs et de la part des ressources nationales consacrées à la production. Bref la maîtrise sociale du rapport entre activité et inactivité apparaît liée de manière dialectique à la mondialisation à travers la distribution spatiale des activités et des techniques de production.

Cette maîtrise sociale est encore étroitement liée au fonctionnement du marché du travail. Le degré de segmentation nationale du marché du travail résulte à la fois des localisations de la population, de la nature de ses activités, ou encore de la stratégie des firmes dans un contexte social donné (marché primaire et secondaire). Si la rencontre entre des offres et des demandes de forces de travail est soumise à des contraintes institutionnelles et culturelles (statut et rôle de l'individu dans sa famille, dans sa communauté, dans l'entreprise), elle tend à se faire dans des structures spatiales déterminées (zones rurales, systèmes des villes) dans lesquelles les rapports entre inactifs et actifs varient, et sont constamment réorganisés (migrations temporaires ou définitives, liens des travailleurs urbains avec leur famille rurale d'origine, règles et organisations des solidarités de proximité) et dans des structures temporelles définies (distribution du temps de travail dans l'année du fait de la saisonnalité agricole, des migrations tournantes, du travail salarié temporaire, du turnover dans les entreprises, etc.). En d'autres termes, même au sein de la population active le fonctionnement non transparent du marché du travail rend très perméables les frontières entre actifs, inactifs et chômeurs de sorte que les relations entre ces catégories sont mouvantes et radicalement différenciées selon les lieux. La question sociale peut ainsi se convertir en des questions sociales locales dont les solutions sont recherchées dans des stratégies et des arrangements locaux.

4) Les normes et la répartition des revenus

On sait que les sociétés sont largement structurées par les conflits de répartition, dont le déroulement et l'issue sont la plupart du temps arrimés à des règles. Les conflits sur l'appropriation des richesses, qui pendant une longue période de l'histoire de l'humanité ont pris l'allure de guerres, de razzias, de rapt de personnes, ont été en partie désamorçés dans le capitalisme par deux voies, celle de l'accumulation du capital qui accroît le volume des richesses à partager d'une part, et celle de leur répartition au prorata de l'effort pour les produire, quote-part sanctionnée pour chaque individu ou groupe de producteurs par un prix ou un salaire, d'autre part. Ce principe de répartition du revenu est d'autant mieux appliqué qu'il introduit un mécanisme d'incitation à l'effort productif. C'est bien cette règle, quasi universellement appliquée aujourd'hui dans l'ensemble des nations (mais se heurtant encore aux traditions de la rente associée au statut social de ceux qui la perçoivent), qui crée la question sociale moderne : dans une application stricte de la règle, ceux qui pour une raison ou une autre (soit qu'ils ne veulent pas, soit qu'ils ne peuvent pas) ne participent pas à l'effort productif collectif, n'ont pas droit à une part du revenu collectif. Il y a donc dans toute société capitaliste une grande partie de la population qui déroge à ce principe général de répartition. Pour cette portion (variable) de la population, la difficulté de résolution de la question sociale réside dans le fait d'assurer sa survie et sa socialisation sans remettre en cause la règle générale de répartition.

Dans ce cadre social historiquement daté, les conflits de répartition sont doubles. Ils portent à la fois sur le problème de définition de l'équivalence entre l'effort productif et sa rémunération et sur son application égalitaire entre individus ou groupes sociaux (l'opposition entre salariés et employeurs dans l'entreprise par exemple consiste souvent en conflits de définition de cette équivalence, c'est-à-dire des règles de détermination conjointe du temps et des conditions de travail et du salaire ; pour les travailleurs indépendants, paysans, artisans, commerçants, cette équivalence est définie par le prix de vente des biens ou des services qu'ils produisent). Les conflits de ce type ne sont en général pas subversifs de l'ordre social, puisqu'au contraire ils aboutissent à la légitimation chaque fois renouvelée de ce principe de répartition en en faisant appliquer par toutes les parties non seulement l'esprit mais la lettre. Dans les sociétés trop inégalitaires, le risque est celui de perte de légitimité de ce principe, perte qui autorise les stratégies de rente ou de corruption et peut déboucher sur la violence réciproque (cf. le syndrome de Bogota ou Bogotazo).

Dans ce cadre d'analyse, le problème de la pauvreté dans les sociétés du sud et du nord devrait être posé dans les termes de la question sociale, en distinguant nettement les pauvres au travail, de ceux qui peuvent travailler mais ne travaillent pas, et de ceux enfin qui ne peuvent travailler (du fait de handicaps et de normes sociales). Historiquement, le traitement social de la pauvreté s'est alternativement intéressé à compléter les revenus du travail (poor laws, salaire minimum), à remettre les gens au travail en créant de nouvelles opportunités de travail (workhouse, politiques keynésiennes, aujourd'hui politiques de workfare, ou encore projets de développement destinés à résorber chômage et sous-emploi), ou encore à aider exclusivement ceux qui ne peuvent travailler en supposant pour les autres que les situations d'inactivité ou de chômage sont volontaires. Ces diverses solutions renvoient aux systèmes de protection sociale.

5) Les systèmes de protection sociale

Ces systèmes visent principalement à faire jouer la solidarité du groupe social pendant les périodes d'inactivité de ses membres : jeunesse, éducation, maladie, handicaps physiques ou mentaux, chômage, vieillesse. De façon annexe, ils peuvent être des mécanismes de transferts de revenus pour rendre moins discordante les rémunérations de l'effort productif, selon les lieux, les secteurs, les situations sociales et les cycles familiaux.

L'évolution historique de ces systèmes reflète l'avènement des sociétés salariales. On passe progressivement de systèmes de solidarité du groupe rapproché (famille, parentèle, communauté, relations clientélistes et paternalistes) et de protection de proximité, à des systèmes de solidarité universelle par le développement d'institutions assurancielles (maladie, chômage, retraite par répartition ou capitalisation) basés majoritairement sur le statut salarial (pour le financement et l'accès aux droits sociaux), qui établissent le lien financier entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas.

Mais de plus en plus la mondialisation relie ces deux systèmes. On assiste d'un côté à la déliquescence des liens communautaires avec la transformation des structures sociales dans les campagnes (extension de la propriété privée et des échanges marchands) et les migrations vers la ville (ou l'étranger), accélérée par l'irruption des éléments du rapport salarial (notamment avec la pluriactivité). On assiste d'un autre côté à l'affaiblissement des capacités publiques à faire naître ou garantir des systèmes universels de protection, affaiblissement qui va de pair avec le recul du rapport salarial « complet » (ayant aussi pour cause l'évolution défavorable du nombre social). Ces deux mouvements contribuent à l'émergence de systèmes mixtes et complexes de protection sociale, dans lesquels se reconstituent de nouvelles solidarités de proximité urbaines, et dans lesquels la protection sociale se détache du statut salarial et devient l'enjeu de l'initiative privée (systèmes d'éducation et de santé privatisés ; développement du salariat avec protection sociale peu étendue ; recrudescence des protections offertes par les solidarités traditionnelles ou de proximité ; RMI, débat actuel sur la substitution d'un droit au revenu au droit au travail, etc.). Enfin l'aide internationale, les revenus rapatriés des migrants, l'investissement international des fonds de pension, l'extension des mouvements religieux, voire des intégrismes qui redonnent vigueur à la charité, créent un mouvement vers le report de la charge de la protection sociale sur des épaules privées, étrangères ou multilatérales.

Le coût social de la protection sociale est donc la résultante d'un ensemble de facteurs : structure de la population, taux de morbidité, dispositions légales, rapports sociaux, relations internationales. Dans tous les cas le coût social de la protection est une composante essentielle du coût du travail et de l'avantage concurrentiel des nations.

6) Coût social du travail et coût salarial

L'analyse des déterminants de ces deux variables est essentielle pour comprendre l'articulation des économies nationales à l'économie mondiale. Le coût social du travail devrait être appréhendé par des approches macro-économiques (revenu national par tête, revenu par actifs et revenu par inactifs) dont on voit qu'il est largement déterminé par la structure de la population, la répartition des gains en

productivité et les systèmes de protection. Le coût salarial en économie ouverte est la résultante du salaire réel (optique du coût direct et indirect de la main-d'œuvre y compris les prélèvements sociaux et la fiscalité du travail), de la productivité du travail (au sens large incluant temps de travail payé et non payé par exemple) calculée au prix du marché intérieur pour les activités abritées de la concurrence internationale, corrigé du taux de change, pour les autres activités notamment exportatrices. Il devrait être appréhendé aussi au niveau micro-économique pour saisir son importance relative comme enjeu des luttes sociales au sein des unités de production, et comme variable instrumentale des stratégies des firmes dans leurs décisions de localisation au plan mondial, dans leurs choix technologiques, dans leurs modes de gestion de la main-d'œuvre, voire dans leur organisation.

7) Les vecteurs de la confrontation mondiale des systèmes sociaux

Les questions sociales nationales se trouvent progressivement renouvelées par la mondialisation, parce que celle-ci tend à mettre en concurrence les systèmes sociaux largement configurés au sein des espaces nationaux. Ces systèmes sont caractérisés par les modes de mise au travail et d'exclusion de l'activité productive, par les statuts du travail et par les systèmes de solidarité et de protection. La confrontation des systèmes sociaux nationaux est opérée par deux ensembles de véhicules principaux.

Les premiers sont des connexions directes entre systèmes nationaux liées à l'internationalisation des valeurs sociales et de l'action des acteurs sociaux. A titre d'exemple on peut noter :

- l'action des organisations syndicales mondiales ;
- la prescription de normes mondiales, relatives aux droits et à la législation du travail, aux droits syndicaux, à travers le BIT et les perspectives de clauses sociales comme conditionnalité à l'échange ;
- l'internationalisation de la gestion des fonds de protection sociale (investissement international des fonds d'assurance et notamment des masses énormes de capitaux provenant des fonds de pension) ;
- les mouvements sociaux de différente nature (souvent liés à l'idéologie de l'économie solidaire) comme les mouvements de consommateurs visant à canaliser la consommation vers les productions respectant certaines normes de travail ;
- l'aide internationale concernant notamment la lutte contre la pauvreté, voire les opérations de type humanitaire qui prétendent pallier ou se substituer dans les moments de crise à des systèmes nationaux de protection défailants, incapables d'assurer la sécurité physique, biologique ou économique des individus.

Les seconds sont plus directement économiques et relatifs à la mondialisation de segments importants des systèmes productifs :

- l'investissement direct international dont la localisation exerce des contraintes fortes sur les politiques sociales qui cherchent à compléter sans le dire les codes des investissements (pression sur les coûts du travail, lutte contre les mouvements sociaux) ;

- les échanges internationaux de marchandises et leur organisation par les firmes (sous-traitance) qui fait peser sur les systèmes sociaux nationaux les contraintes de compétitivité par les prix et la qualité ;
- l'arbitrage des firmes entre faire ou faire faire qui alimente une tendance forte à l'externalisation des activités non directement liées au métier de l'entreprise, en même temps que se propagent de formidables mouvements de concentration. Cet arbitrage contribue à la diversification des statuts du travail et des niveaux d'emploi.

8. Question sociale et régimes de croissance économique

L'analyse de la question sociale selon les 7 axes précédents devrait permettre d'éclairer le débat contemporain sur l'efficacité économique relative de systèmes sociaux « faibles » (modèle libéral) ou « forts » (modèle étatiste). Elle est certainement complexe, mais permettrait de donner à terme aux résultats de la recherche une dimension opérationnelle pouvant déboucher sur des expertises auprès des acteurs sociaux, des gouvernements nationaux et des organisations internationales.

Jusque dans les années 70, la théorie économique dominante, à forte inspiration keynésienne, reposait sur l'hypothèse selon laquelle le développement économique est soutenu par l'expansion des systèmes de protection, facteur essentiel de redistribution des revenus (référence aux théories de l'incitation et de la demande interne). Ce type d'analyse était pertinent parce qu'il postulait l'étanchéité des systèmes sociaux et productifs nationaux, postulat correspondant grosso modo aux conditions réelles de l'accumulation. En « économie fermée », l'analyse tient. En « économie ouverte » en revanche, elle ne tient plus, parce que dans ce cadre les flux de capitaux ont tendance à emprunter la direction des pays à système de protection développé vers des pays à système de protection peu développé, tandis que le mouvement des marchandises prend le sens inverse. On aurait là une confirmation de la théorie de la croissance transmise.

L'adéquation de la théorie de la croissance transmise à l'analyse des phénomènes induits par la mondialisation n'est cependant pas prouvée, parce qu'elle ne tire pas toutes les conséquences de la nature capitaliste des rapports de production dominants dans la plupart des économies nationales du monde, et du caractère intrinsèquement hétérogène et historiquement daté des configurations économiques et sociales nationales. Ces deux insuffisances de l'analyse théorique peuvent être en partie palliées par le concept de régime de croissance.

Un régime de croissance peut être défini de manière provisoire et générale comme la modalité particulière de régulation de l'accumulation qui consiste à articuler sa double réalité de « valorisation » et de « réalisation », mise en lumière par les théories économiques des crises :

- d'un côté la sphère de la valorisation du capital (sphère de la production des biens et services) qui repose sur la nature des techniques de production et sur la répartition antagonique du revenu entre profit et salaire. Là le travail occupe une position de coût de production qu'il faut minimiser en augmentant sa productivité et en diminuant (sous contrainte de productivité) sa rémunération ;

- d'un autre côté la sphère de la réalisation (sphère de la commercialisation des marchandises produites) dans laquelle la rémunération du travail occupe une position de demande solvable qui joue favorablement sur les profits par l'intermédiaire du prix des produits.

L'antagonisme entre salaire et profit n'existe que dans la sphère de la valorisation, mais il se transmet à celle de la réalisation dans la crise économique classique (de sous-consommation ou de surproduction).

Historiquement, les mécanismes de la crise classique qui imprimait le cycle des affaires jusqu'en 1929 ont pu être enrayés voire détruits par l'instauration d'innovations institutionnelles dans la période d'après guerre, qui ont réussi à entretenir une croissance économique régulière (« équilibrée ») sur la base de nouveaux mécanismes de régulation. Parmi ces mécanismes, il faut retenir :

- un équilibre dans la répartition des gains en productivité entre profit et salaire assurant un équilibre entre production offerte et demandée (mais toujours à tendance inflationniste plus ou moins forte du fait du rôle de l'illusion monétaire dans les conflits de répartition) ;
- un mécanisme de couplage des salaires et de la productivité (salaire d'efficience et développement du marché primaire du travail) qui a permis de maintenir l'équilibre précédent dans un contexte dynamique de croissance rapide ;
- un processus de socialisation de la prise en charge des coûts du travail par l'éducation publique et les systèmes assuranciers universels de protection sociale ;
- un mécanisme de régulation de la consommation et de l'épargne qui, par le développement du système bancaire, a réduit l'antagonisme entre salaire et profit, puisque les mécanismes bancaires ont permis de récupérer une partie des salaires distribués pour les injecter à nouveau dans l'investissement productif, ou au contraire d'anticiper sur la dépense des salaires futurs.

La crise de ce régime de croissance au début des années 70, à la fois dans les pays du Nord et dans ceux du Sud qui essayaient de le mettre en place dans les stratégies d'industrialisation substitutive d'importation, a rouvert l'antagonisme qui prévalait au cours de la période classique (celle des crises classiques) entre salaire et profit détruisant une bonne partie des régulations antérieures. La mondialisation des activités productives est apparue alors comme une issue à la crise en réunissant les deux conditions d'une croissance accélérée. Tout d'abord, l'organisation des processus productifs à l'échelle mondiale permet d'échapper à des coûts salariaux croissants (décrochage de l'évolution des salaires et de la productivité). Ensuite, la déconnexion, opérée par les échanges de marchandises entre salaires et demande, rend possible une répartition des revenus défavorables aux salaires sans ses effets dépressifs sur la demande. La libéralisation des mouvements de capitaux et de marchandises a consisté ainsi en mise en place d'innovations institutionnelles qui ont réalisé la réconciliation au niveau mondial entre valorisation et réalisation du capital. En outre, en libérant l'accumulation de la demande contrainte par les salaires, l'exportation de biens a permis, sans entrave (sinon celle des luttes sociales), l'augmentation de la productivité et la pression à la baisse sur les salaires, sollicitant, dans certains pays européens, de plus en plus et de manière automatique (du fait des dispositifs sociaux en gros maintenus) les systèmes de protection, ou interdisant leur développement dans les pays du Sud. De même, l'exportation a éliminé les contraintes d'accumulation que

faisaient peser les surcapacités de production par rapport aux débouchés internes, et réuni les conditions pour que la croissance régulière puisse avoir lieu sans redistribution des gains en productivité par les salaires et la protection sociale.

Ces nouveaux régimes de croissance « tirée » par les exportations, à l'évidence plus inégalitaires que les précédents, ne deviennent stables nationalement que si la part nationale du marché mondial suit le rythme de la production nationale. Cette part est déterminée à la fois par la compétitivité internationale des biens et services en termes de coûts et de qualité, mais aussi par l'insertion des activités nationales dans la décomposition des processus productifs à l'échelle mondiale. Cette dernière assure une sorte de débouché captif (ou au moins sûr) pour la production nationale et explique la concurrence entre pays pour attirer les investissements directs tout en s'assurant qu'ils soient bien des vecteurs de l'exportation (dispositions réglementaires des codes des investissements en ce sens). Par ces deux biais, on remarque que les systèmes sociaux nationaux doivent être maintenus dans un état de développement embryonnaire pour que la demande d'exportation puisse être régulée conformément à des objectifs de croissance forte.

On devrait alors pouvoir expliquer en quoi les différenciations des systèmes sociaux nationaux sont un facteur du degré d'ouverture des économies nationales, a priori plus grand dans les pays du Sud que dans ceux du Nord.

Au stade actuel, il est peu probable qu'un retour en arrière vers une accumulation plus marquée nationalement puisse être décidée soit par un pays soit par un groupe de pays. La structuration de relations économiques internationales régionales, qui touche fréquemment des pays à systèmes sociaux équivalents, est certainement une des voies de préservation des protections sociales là où elles sont fortes, et de construction partagée internationalement de systèmes sociaux plus progressistes là où ils sont encore embryonnaires. C'est en concevant la dimension sociale de telles structurations régionales de l'économie mondiale, que pourrait être trouvé un moyen de la réconciliation entre développement économique et développement social.

Références

Aglietta Michel, Brender Anton, 1984 : *Les métamorphoses de la société salariale : la France en projet*, Calmann-Lévy, Paris.

Castel Robert, 1995 : *Les métamorphoses de la question sociale, Chronique du salariat*, Fayard, Paris.

Commailles Jacques, 1997 : *Les nouveaux enjeux de la question sociale*, Hachette, Paris.

Donzelot Jacques, 1984 : *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Fayard, Paris (coll. "Points" 1994).

Donzelot Jacques, 1994 : *L'Etat animateur. Essai sur la politique de la ville*, Esprit, Paris.

Gorz André, 1988 : *Métamorphose du travail, quête du sens : critique de la raison économique*, Editions Galilée, Paris.

Jolivet Elisabeth, 1997 : Evolution du système économique et question sociale aux Etats-Unis in "Le social en questions", *Sociétés et Représentations*, n°5, Décembre 1997, pp. 369-382.

Méda Dominique, 1995 : *Le travail : une valeur en voie de disparition*, Aubier, Paris.

Rosanvallon Pierre, 1995 : *Question sociale. Repenser l'Etat providence*, Seuil, Paris.

**NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION, METIERS "EMERGENTS"
ET LA QUESTION SOCIALE**
Réflexions à partir d'expériences sénégalaises¹

Eveline Baumann
IRD

Les programmes d'ajustement structurel menés au Sénégal depuis une quinzaine d'années ont donné lieu, dans un premier temps, à un ajustement par la main-d'oeuvre, d'où des incitations au départ volontaire, des suppressions d'emplois et, par conséquent, un taux de chômage élevé. Alors qu'en 1998, les conditions de travail continuent à être précaires, des enquêtes récentes attestent une augmentation du taux d'activité — liée notamment à la féminisation de la main-d'oeuvre —, la création d'emplois non salariés² et une baisse sensible du chômage³. Étant donné une activité économique qui vient tout juste d'entamer une croissance timide et l'absence d'une véritable politique de l'emploi, cette évolution semble être due à une attitude plus pragmatique par rapport au travail, attitude provoquée, entre autres, par la crise dont souffriraient les mécanismes de redistribution classiques.

Qu'en est-il de ces mécanismes dans le contexte sénégalais, marqué par le désengagement de l'État et la libéralisation de l'économie ? Se limitant à l'exercice de ses fonctions régaliennes et à la garantie du libre jeu des forces du marché, l'État joue de moins en moins un rôle distributeur de prébendes. La redistribution sur une base familiale est, elle aussi, mise à rude épreuve. Alors que l'écart entre pauvres et riches se creuse *de visu*, les couches moyennes, auparavant davantage protégées, ont souvent le sentiment d'être menacées de paupérisation et "investissent" essentiellement dans la famille restreinte. En effet, la libéralisation de secteurs tels que l'éducation et la santé a créé de nouveaux besoins en numéraire, besoins pouvant impliquer un arbitrage de l'assistance au détriment de personnes qui en étaient habituellement bénéficiaires.

La libéralisation de l'économie implique aussi l'intégration du Sénégal dans des ensembles économiques plus vastes⁴, voire internationaux, accentuant par là la division du travail à l'échelle planétaire. Les secteurs traditionnellement exportateurs (pêche, phosphates, huile d'arachide) connaissant des limites structurelles, tant les autorités nationales que les bailleurs de fonds insistent sur les potentialités du pays en matière d'exportation de services liés aux technologies

-
- 1- Les réflexions qui suivent s'appuient sur des connaissances acquises lors d'un séjour au Sénégal (1994-1997) dans le cadre du Programme Privé-public : opérateurs et interactions (BAUMANN, 1998a et b) ainsi que sur des investigations menées lors d'une récente mission à Dakar et Saint-Louis du Sénégal (novembre-décembre 1998).
 - 2- Alors qu'avec 66 000 agents en 1997, l'emploi dans la fonction publique stagne, les salariés représentaient, en 1991, 40 % des travailleurs de la capitale, contre 35 % en 1994/95.
 - 3- A Dakar 24,4 % en 1991, 16,4 % en 1994/95 (SENEGAL, 1997).
 - 4- D'où l'homogénéisation du droit des affaires (OHADA), du plan comptable (SYSCOA) et la création d'une Bourse régionale de valeurs mobilières.

de l'information et de communication (TIC) (BANQUE MONDIALE, 1997 et 1998). Depuis quelques années, ces technologies — appliquées sous forme de serveurs vocaux, de centres d'appel, de télé-travail, de délocalisation de services de minitel, de messagerie électronique, de sites Internet — connaissent effectivement un développement assez remarquable, développement favorisé par une quasi défiscalisation du matériel informatique importé.

Les avantages du Sénégal en la matière sont indéniables. Le pays peut tirer partie de sa proximité avec l'Europe et d'une certaine stabilité politique et sociale. L'infrastructure des télécommunications compte parmi les plus modernes de l'Afrique subsaharienne tant en termes quantitatifs (taux de pénétration) que qualitatifs (numérisation). Le nombre d'ordinateurs personnels par 1 000 habitants est plus élevé que dans des pays potentiellement concurrents⁵. Le Sénégal dispose, enfin, d'une main-d'oeuvre qui est relativement bien formée et dont la rémunération représente, très schématiquement, le dixième de celle dont bénéficie la main-d'oeuvre européenne.

Il s'avère que la concurrence internationale se joue désormais de plus en plus dans le domaine du travail qualifié, ce qui peut représenter un atout de "modernisation". Issues d'initiatives d'acteurs nationaux ou filiales de sociétés étrangères, les unités de service en question permettent la valorisation des métiers techno-centrés et du travail intellectuel, statut mis à mal par certaines opérations de développement (dont "l'Opération maîtresards" n'est pas la moindre). Les activités "émergentes" favorisent l'introduction d'un certain nombre de normes qui se veulent universelles. Ces normes renvoient à la transparence de l'information, à une plus grande contractualisation des rapports de travail, à des relations professionnelles plus fonctionnelles, ainsi qu'à une nouvelle représentation du temps et à la projection dans l'avenir. Elles renvoient surtout à la séparation, si imparfaite soit-elle, entre sphères économique et sociale et à la distanciation par rapport au milieu d'origine et à ses obligations sociales (MARIE *et al.*, 1997 ; GESCVIA, 1998). L'introduction de ces normes risque cependant de se heurter à certaines pratiques sociales et économiques et notamment aux obligations sociales dites traditionnelles. Les stratégies d'évitement de ces obligations⁶ et une solidarité plus ciblée traduisent bel et bien des conflits allant dans ce sens.

Si positif que puisse paraître le développement des activités liées aux TIC, on ne perdra pas de vue la fragilité qui caractérise pour l'instant ce champ économique et la précarité de l'emploi engendré. En effet, le marché intérieur paraît limité et l'accès aux services proposés reste encore coûteux. Dans le cas du télétravail, l'avantage comparatif du Sénégal est essentiellement dû à la qualité des ressources humaines, tandis que le coût de ces dernières est plus élevé que dans les autres pays de la sous-région (CNP / CNES, 1996). On peut enfin craindre que, enjeu de taille pour les pays industrialisés (*cf.* le programme Acacia de la coopération canadienne, le programme Infodev de la Banque mondiale), les TIC soient

5- 7,2 contre 6,7 en Tunisie et 1,7 au Maroc (BANQUE MONDIALE, 1997 : 57).

6- Recours à des domestiques non apparentés pour éviter l'accueil — voire l'installation définitive — d'une "cousine", habitat dans un quartier difficile d'accès pour "décourager" d'éventuels visiteurs nécessaires, absences du domicile ou déplacements aux moments de sollicitations particulièrement lourdes (veille des fêtes religieuses), mise en avant d'un projet collectif du genre GIE, voire téléphone cellulaire non accessible aux personnes hébergées, etc.

considérées comme une nouvelle panacée contre la pauvreté, comme le furent, avec des résultats mitigés, la libéralisation économique, la bonne gouvernance, la société civile et d'autres solutions réduisant le développement à une simple question de techniques.

Références

Banque Mondiale, 1997 : *Sénégal. Le défi de l'intégration internationale*. s.l., décembre, 112 p.

Banque Mondiale, 1998 : *Sénégal. Stratégie*. s.l., avril, 24 p., annexes.

Baumann Eveline, 1998 : « L'ajustement structurel au service de la société civile ? Réflexions à partir d'exemples sénégalais » in GESCIVIA (éd.), 1998, pp. 27-62.

Baumann Eveline, 1999 (sous presse) : « Société civile et micro-finance. Réflexions à partir d'exemples ouest-africains » in SERVET J.-M. et al. (éds.), *Exclusion et liens financiers*, Paris, Editions AEF / Montchrestien, 19 p.

Conseil National du Patronat du Sénégal (CNP)/Confédération National des Employeurs du Sénégal (CNES), 1996 : *Environnement des entreprises industrielles de l'Union économique et monétaire ouest-africaine*. Dakar, Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar, 200 p.

Gescivia (éd.), 1998 : *Individualisations citadines et développement d'une société civile : Abidjan, Dakar*. Rapport de recherche pour le compte du Ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie. Paris, Université de Paris I, IEDES, GESCIVIA (Groupe d'études sur la société civile dans les villes africaines), 283 p.

Marie Alain et al., 1997 : *L'Afrique des individus*. Paris, Karthala, 438 p.

Sénégal (Rép. Du)/Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan/Direction de la Prévision et de la Statistique, 1997 : *Enquête sénégalaise auprès des ménages. Mars 94 - mai 95. Rapport de synthèse*. Dakar, DPS, octobre, 178 p.

MOBILITE DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LA PERIODE ACTUELLE DE TRANSITION VERS LE MARCHÉ AU VIETNAM

Nolwen Henaff
IRD

L'enjeu principal du développement est l'amélioration du niveau et de la qualité de vie de la population. Les formes de développement engendrées par le marché sont par essence inégalitaires car c'est le déséquilibre qui entraîne les mouvements de facteurs, biens et services sur lesquels repose la croissance. La croissance Vietnamiennne des dernières années a été portée par l'ouverture au monde dans le cadre de la politique de rénovation. L'ouverture au monde se cristallise autour de deux axes principaux : l'entrée au Vietnam de capitaux étrangers, qui induisent une certaine forme d'insertion dans la division internationale du travail, et l'entrée du Vietnam dans la concurrence internationale, qui implique de sa part une compétitivité dont la gestion décidera de la place qu'il occupe dans cette division internationale. Cet environnement international, nouveau pour le Vietnam, est source de dynamisme, mais aussi de contraintes parce que le problème de la compétitivité ne se pose pas simplement au niveau externe, par le biais des exportations, mais à l'intérieur du pays, où les importations sont une source constante de concurrence pour les producteurs locaux. La contrainte externe devient plus forte dans un contexte de crise, comme celui que connaît l'Asie depuis quelques mois, même si la faiblesse du volume d'échanges entre le Vietnam et ses partenaires a assuré au pays une protection relative. Le ralentissement, moins marqué au Vietnam qu'ailleurs, témoigne du chemin qui lui reste à parcourir à la fois en termes d'insertion à l'économie mondiale, et en termes de développement.

Dans ce contexte international, et dans une situation de rareté relative des capitaux domestiques, le travail apparaît comme un facteur clé du développement économique. Mais la compétitivité dans ce domaine repose moins sur les coûts absolus de main-d'oeuvre que sur le rapport qualification/coût de la main-d'oeuvre. Ce qui implique une gestion de la main-d'oeuvre et des ressources humaines en conformité avec les objectifs de développement définis par l'Etat, dont la nature est à la fois économique et sociale, et avec l'objectif d'insertion dans la division internationale du travail. La transition est d'autant plus délicate que la politique de rénovation nécessite une réorientation des objectifs de la politique de développement, et surtout des moyens. Le rôle de l'Etat en matière de gestion de la main-d'oeuvre et des ressources humaines s'est profondément modifié sans que les acteurs de cette gestion aient véritablement la maîtrise du changement.

L'analyse de la formation d'un marché du travail et les modifications des comportements micro-économiques qui l'accompagnent et lui donnent au niveau macro-économique sa spécificité, peut être conçue comme une manière d'appréhender la restructuration, ou rénovation, pour reprendre la terminologie vietnamienne, c'est-à-dire une redéfinition des rôles respectifs des différents agents économiques et sociaux dans un système qui avait laissé jusque là aux agents non-publics une place très marginale. Il est également important de souligner que

l'Etat, ou plutôt le secteur public au sens large recouvre un nombre d'opérateurs très important, en particulier au niveau local, et que les arbitrages reflètent cette diversité d'opérateurs. Ainsi, il est impossible de comprendre la restructuration en cours sans prendre en compte, outre la dimension nationale, les différentes dimensions locales qui donnent aux marchés émergents leurs caractéristiques.

La transition se traduit par une recomposition des mécanismes régissant la confrontation de l'offre et de la demande, tandis que le développement entraîne une réallocation du facteur travail entre les différents secteurs d'activité. Les agents économiques doivent s'adapter à un environnement en cours de transformation et modifier leurs comportements en conséquence, se conformant aux, ou contournant les contraintes, et cherchent à profiter des nouvelles opportunités. Ce faisant, ils participent à la mutation de leur propre environnement. La mobilité de la main d'oeuvre est l'un des éléments essentiels du développement puisqu'elle est théoriquement garante d'une allocation efficiente du facteur travail. Elle doit être analysée d'un point de vue macro-économique (restructuration du système productif) et d'un point de vue micro-économique (rotation de la main d'oeuvre, accès à l'emploi...), l'analyse, dans les deux cas, passant nécessairement par une analyse des interactions entre les nouveaux acteurs en présence, publics et privés, d'autant que l'efficacité économique, lorsqu'elle entre en conflit avec des objectifs d'une autre nature, sociale par exemple, ne figure pas nécessairement au premier rang des priorités de l'Etat.

On observe au Vietnam que mis à part les changements forcés (comme le licenciement en 1989-90 de 700 000 employés du secteur d'Etat), la mobilité de la main-d'oeuvre, sous toutes ses formes, est faible. La question qui se pose alors est celle des causes de cette faible mobilité, pour pouvoir ensuite en évaluer les conséquences pour l'emploi, et plus généralement la croissance et le développement. Le secteur public, à la fois en tant qu'acteur, et en tant que responsable de la définition et de l'évolution de l'environnement institutionnel dans lequel opèrent les agents, continue à jouer un rôle structurant sur le marché du travail, les opérateurs privés s'ajustant avec d'autant moins de degrés de liberté que leur taille est généralement faible. Cet environnement institutionnel est loin d'être constitué en un ensemble cohérent de règles juridiques, de modalités d'application, et de corps constitués chargés de veiller à l'application conforme des règles. Ainsi, il existe depuis 1994 un code du travail dont l'application s'avère extrêmement limitée, même si les journaux font parfois état de sanctions entraînées par des manquements à ce code. C'est donc peut-être moins dans l'existence de barrières institutionnelles effectives que dans les modalités pratiques, et souvent flexibles, d'application des règles institutionnelles existantes, qu'il faut rechercher les causes d'entraves à la mobilité. C'est pourquoi il est plus intéressant de faire porter l'analyse sur les comportements vis-à-vis de l'environnement institutionnel que sur cet environnement proprement dit. Analyser les causes de la faible mobilité de la main-d'oeuvre au Vietnam aujourd'hui, c'est analyser la nature des obstacles à la mobilité, institutionnels, comportementaux, ou liés à la faiblesse du dispositif de formation professionnelle, ou au moins d'adéquation entre l'offre et la demande de travail. C'est une entrée particulière pour s'interroger sur la stratégie de développement retenue dans ce pays, en particulier en regard du rôle dévolu aux différents opérateurs, publics et privés.

Il apparaît qu'il n'existe pas un marché du travail national mais une multitude de marchés très localisés, et que la recherche d'emploi est, au moins pour une partie de la population une procédure très personnalisée, faisant intervenir des membres de la famille ou des proches. Les barrières à la mobilité sont alors multiples, et peuvent émerger de plusieurs sources : les opérateurs publics, à travers la mise en place et les modalités d'application de l'environnement réglementaire autant que par les choix effectués en matière de politique économique et par leur rôle en tant qu'employeur ; les employeurs, par le biais de leurs comportements en matière de recrutement, licenciement, et d'une manière plus générale, en matière de gestion des ressources humaines ; les autres opérateurs privés, parce que constituant des groupes homogènes (mais non nécessairement exclusifs les uns des autres), peuvent s'opposer à l'entrée de membres n'appartenant pas aux mêmes groupes. Les convergences d'intérêt entre différents groupes d'opérateurs peuvent entraîner à certain moment, ou dans certaines circonstances des alliances objectives constituant des barrières à la mobilité. Les mécanismes en oeuvre sur le marché du travail s'insèrent ici dans un fonctionnement plus global de la société vietnamienne, qui dépasse l'objet de ce programme, mais dont il faut garder en mémoire l'importance pour une meilleure compréhension de ces mécanismes. Différents groupes de main-d'oeuvre peuvent être identifiés en fonction de leur capacité à contourner ou non ces barrières, et en fonction de la manière dont le contournement est effectué. La capacité à contourner les barrières, et les modalités de ce contournement montrent cependant que la situation n'est pas figée, et que le système est dynamique.

L'objectif du programme de recherche est de rechercher les causes de la faible mobilité de la main-d'oeuvre au Vietnam, en faisant l'hypothèse que dans ce domaine, l'interaction entre les nouveaux opérateurs économiques peut entraîner des blocages tout en constituant, par certains aspects, une source de dynamisme et de croissance.

La coopération entre l'IRD et le Ministère du Travail, des Invalides et des Affaires Sociales a pour objectif d'évaluer la structure de l'emploi et des ressources humaines et de comprendre la manière dont ils évoluent. L'ensemble des systèmes de collecte et traitement de l'information, mais aussi l'appareil conceptuel, doivent être transformés pour répondre à des besoins nouveaux qui correspondent à un univers incertain. C'est la raison pour laquelle, au cours d'une première phase de la coopération, a été mis en place un observatoire de l'emploi et des ressources humaines centré sur l'offre de travail. La deuxième phase, en cours de démarrage, devrait permettre d'assurer la pérennisation de cet observatoire et son extension à la demande de travail pour obtenir des informations fiables et régulières, sur une base annuelle, dans le cadre d'un système d'information sur le travail permettant d'appréhender le marché du travail et les ressources humaines dans leur globalité. Cet accord de coopération est la base de deux programmes de recherche, l'un portant sur la formation et le développement des ressources humaines (Jean-Yves Martin), et l'autre sur la mobilité de la main-d'oeuvre dans la période actuelle de transition au Vietnam (NH). La complémentarité des deux thèmes de recherche et des disciplines permet d'appréhender d'une manière globale une réalité socio-économique complexe et en constante évolution.

Références :

Henaff Nolwen : «La segmentation sur le marché du travail, situation et perspectives pour le Vietnam» communication au Colloque ORSTOM-MOLISA, 15-17 Novembre 95, Hanoi ;

Henaff Nolwen : «Migrations et emploi au Vietnam : une transition sans réformes», communication présentée au colloque du réseau AUPELF-UREF Analyse économique et développement sur la transition, Hanoi, 5-6 décembre 1996.

Mau Diep Doan, Henaff Nolwen, Khac Tham Trinh : *Rapport d'enquête sur les migrations spontanées à Hanoi*, Centre d'étude de la Population et des Ressources Humaines, Ministère du travail, des Invalides et des Affaires Sociales, Hanoi, 1997 (mimeo, en anglais et vietnamien)

Henaff Nolwen : «Conséquences de la rénovation sur la mobilité de la main d'oeuvre», in P. Gubry (ed.), *Population et Développement au Vietnam*, Karthala, Paris (à paraître), 1998

Henaff Nolwen : «Mobilité de la main d'oeuvre, transition et développement», communication présentée au Colloque sur les Etudes Vietnamiennes organisé à Hanoi les 15, 16 et 17 juillet 1998 par l'Université Nationale d'Economie et le Centre National des Sciences Sociales et Humaines.

ORSTOM-MOLISA/CEPRH : *Rapport sur le premier passage d'enquête de l'Observatoire de l'Emploi et des Ressources Humaines*, Hanoi., 1998 (Edition en Vietnamien).

LA PRISE EN CHARGE DES MALADES PAR L'ETAT ET LES ONG DANS LE CONTEXTE DES CHANGEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES AU VIETNAM

Bernard Hours
IRD

La recherche actuellement menée au Vietnam sur la prise en charge des malades par les institutions publiques et les ONG étrangères s'intègre dans plusieurs programmes de l'IRD, qui se penchent sur les phénomènes généraux par l'ouverture à l'économie de marché dans les domaines du travail, de l'emploi, de l'éducation, de la santé au Vietnam.

La mondialisation entendue comme extension du capitalisme transnational dérégulé se présente comme un enjeu central pour des pays socialistes comme la Chine et le Vietnam qui ont entrepris des réformes profondes de leur système économique antérieur, tout en perpétuant le système politique dans une très large mesure.

L'intégration de ces pays à l'économie dite mondiale est identifiée comme un objectif majeur de ces Etats.

Les modalités très spécifiques du fonctionnement social et économique dans ces pays socialistes dans une période de transition les constituent en cas d'espèces qui permettent d'interroger des modèles d'organisation très variés parce qu'elles tentent, avec un succès inégal, de s'approprier les bénéfices liés à l'ouverture au marché, tout en voulant éviter ce que ces régimes identifient comme des inconvénients économiques ou politiques. Ces sociétés permettent de découvrir des phénomènes et des logiques moins explicites dans un contexte plus orthodoxe.

On observe au Vietnam, avec une particulière acuité, des phénomènes consécutifs au creusement des inégalités sociales liées à l'ouverture. Dans le domaine de l'accès aux soins, celles-ci sont particulièrement vives, tandis que se développe un secteur privé pour les catégories les plus aisées de la population. Le développement de l'assurance maladie se présente comme un enjeu social et économique capital pour la cohésion sociale ainsi fragilisée. Cette assurance réservée aux employés du secteur public et aux fonctionnaires pour l'instant tente de s'étendre à d'autres catégories socioprofessionnelles sans succès car elle véhicule l'image d'une taxe perçue par l'Etat, sans bénéfice pour les assurés en termes de qualité des soins : l'Etat en quête de ressources a inauguré en 1999 la TVA et un ticket modérateur de 20 %. Celui-ci risque de dissuader encore plus les malades assurés, à moins de réaliser une amélioration sensible de la qualité des soins, peu envisageable. La relative incapacité de l'Etat vietnamien à établir un système de redistribution équitable face aux disparités des revenus a conduit les ONG étrangères à développer des projets d'aide et de développement à l'échelle locale. Malgré le contrôle serré dont elles font l'objet, ces organisations privées mettent en oeuvre des approches très éloignées des pesanteurs bureaucratiques

de l'Etat. Leurs stratégies et leur degré d'insertion dans le tissu social mérite donc un examen attentif, comme une approche radicalement différente du développement social. L'éradication de la pauvreté est un grand thème politique mais l'accès aux soins est largement fermé pour les retraités modestes, les chômeurs, les paysans les moins aisés.

Un secteur caritatif d'Etat réalise une assistance au niveau local, en particulier en direction des familles de héros ou d'anciens combattants. Elle se réalise à travers la Croix Rouge locale et les organisations de masse. L'impact est très sélectif et ne tient pas lieu de politique.

Lors des fréquentes catastrophes climatique (inondations, cyclones) une aide humanitaire d'envergure est déclenchée au niveau national avec des collectes obligatoires d'argent et de biens, quartier par quartier.

Face à ces sinistres, l'Etat n'entend pas laisser la vedette à des ONG étrangères confinées à des projets spécifiques et nombreux, ou au second rôle de complément toléré avec bienveillance et circonspection.

I - Objectifs du programme en cours

Ce programme s'inscrit à la suite d'une recherche sur le système de santé du Laos en 1983-84, dans un contexte politiquement analogue mais socialement très différent.

Il s'agit de recueillir et d'analyser les perceptions et les représentations des différents acteurs pourvoyeurs de soins ou clients sur l'évolution de la prise en charge des malades depuis l'ouverture économique.

Ces discours sur la qualité perçue, vécue et jugée par les acteurs sociaux mettent en évidence des points de vue récurrents ou à l'inverse marginaux dont on peut saisir la logique et le sens. Ils renvoient à l'évolution du lien social dans une société qui a forgé son unité à travers trente ans de guerre, sous un régime autoritaire d'Etat-Parti, mais qui est affronté aujourd'hui à l'existence d'un monde extérieur longtemps ignoré, d'un marché sans lequel il n'y a plus de survie durable, qui met à jour l'hétérogénéité de la société, hier masquée.

Ces analyses permettent in fine de situer la société vietnamienne actuelle face aux contradictions et aux enjeux qu'elle affronte avec un bagage historique particulier.

II - Méthode

S'agissant d'enquêtes anthropologiques, le travail a lieu principalement sous la forme d'entretiens avec des personnels de santé, des malades et leurs familles, des responsables administratifs, des opérateurs de projets, salariés et « bénéficiaires » pour des projets d'ONG. Les matériaux qualitatifs recueillis sont, lorsque cela est possible, mis en rapport avec les données d'enquêtes quantitatives disponibles, ce qui n'est pas toujours pertinent.

III - Résultats attendus

Ce type d'étude fondé sur la recherche de la vision des divers acteurs apporte un éclairage et un contenu particulier, éventuellement plus détaillé que l'analyse des principales questions socio-économiques identifiées de façon macroscopique évidemment complémentaires.

Concernant l'assurance maladie et la désaffection dont elle est l'objet, cette recherche doit permettre d'identifier les déficits les plus criants en terme d'expectatives et de communication, mais aussi les représentations de la solidarité sociale qui subsistent face à des risque d'anomie identifiés par l'Etat, à une crise des normes sociales mal maîtrisée par l'autorité politique dont les normes ne sont plus respectées tandis que l'ouverture au marché accentue la tentation du chacun pour soi ou du sauve qui peut.

Cette recherche s'inscrit pleinement dans le champs de « la question sociale Nord-Sud » puisqu'elle s'interroge sur les normes sociales qui président à la prise en charge des malades dans un pays socialiste dont les ressources sont extrêmement limitées, et où les fondements de la solidarité ne peuvent être réduits à la pensée caricaturée de Marx ou de Confucius.

La référence sommaire aux solidarités familiales et aux références de la morale confucéenne ou au culte des ancêtres ne permet pas d'ignorer l'importance numérique des familles éclatées dans le pays, des vieillards vivant dans une extrême précarité, particulièrement en ville, mais aussi à la campagne. Le slogan de l'enrichissement individuel a libéré des énergies mais il a aussi favorisé le repli sur la famille nucléaire, classique dans les PVD. Le bas niveau des salaires et le coût élevé de la vie invitent au chacun pour soi les catégories de la population les plus soumises antérieurement aux contraintes idéologiques collectives. Parce que le niveau de vie s'améliore, mais modestement, le partage de ce bénéfice ne va pas de soi.

PROGRAMME DE RECHERCHE STATUTS DU TRAVAIL, RAPPORT SALARIAL ET REGIME DE CROISSANCE

Alain Mounier
IRD

La recherche a pour objectif d'explorer la relation entre la question sociale et les régimes de croissance. Les théories économiques et sociologiques contemporaines tendaient à assimiler croissance économique, industrialisation et expansion du statut salarial classique (compris comme le statut majoritaire de la population au travail, comme un travail à temps plein tout au long de la vie active, d'où est retiré l'essentiel du revenu familial, qui détermine les modes de consommation, dans lequel le travailleur fait face à un seul employeur, et auquel est attachée l'architecture de la protection sociale). Les transformations radicales du statut salarial dans les pays développés et son expansion chaotique dans les pays en développement donnent naissance à un statut salarial « bâtard » ou « incomplet », qui oblige à abandonner les simplifications des schémas du développement. Les statuts du travail se multiplient et affectent un même individu au cours de sa vie, de même que s'imbriquent de manière étroite les temps d'activité et d'inactivité. Les mobilités d'une position à une autre s'accroissent.

Dans les pays du Nord comme dans les pays du Sud, cette évolution tient certainement à la transition de régimes de croissance autocentrée (régime fordiste, substitution des importations), vers des régimes ouverts (extravertis, mondialisés, tirés par les flux de capitaux internationaux et les exportations). Dans les régimes fermés, la dynamique reposait sur la régulation de la cohérence à l'intérieur des frontières nationales entre productivité, revenu du travail et demande interne. Cette cohérence, fondée sur l'organisation du statut salarial, assurait le plein emploi et un mode cohérent de résolution de la question sociale. Dans les régimes ouverts, elle repose sur la déconnexion au sein de l'espace national entre ces trois éléments, dont l'articulation cherche à se constituer dans l'espace mondial. Le nouveau rapport entre les espaces nationaux remet en cause les modes antérieurs de résolution de la question sociale. Le plein emploi n'est plus assuré du fait de la diminution de la proportion des temps sociaux d'activité par rapport aux temps sociaux d'inactivité ; les revenus du travail ne parviennent plus à couvrir les besoins des périodes d'inactivité, les systèmes sociaux de protection universelle deviennent trop dispendieux. Ils se délitent là où ils étaient généralisés. Ils restent à l'état embryonnaire là où ils étaient encore confidentiels. La base des Etats nationaux, dont les constructions identitaires reposaient sur les institutions nationales de solidarité, en est du coup minée.

Mon programme de recherche, pour les quatre années à venir, vise à tester certaines des hypothèses sur lesquelles repose ce schéma d'interprétation de la désarticulation entre l'économique et le social, provoquée par des régimes de croissance modelés par la mondialisation. Deux axes d'analyse complémentaires le structurent. Le premier ressortit à une analyse des relations entre statut du travail et croissance en termes réels. Il s'agit des relations entre l'emploi et la

croissance. Le second ressortit à une analyse en valeur qui aborde le problème des relations entre coût social du travail et croissance.

Emploi et croissance

Les politiques d'emploi contemporaines se singularisent par un des deux axiomes suivants (ou par l'adoption des deux à la fois) : 1) la création nette d'emplois est fonction du rythme de croissance du revenu national ; 2) la création nette d'emploi est fonction du partage de l'emploi. En fait chacune optent pour une version particulière des relations entre productivité du travail et emploi qui de fait détermine l'évolution du contenu en emploi de la croissance.

L'appréciation du contenu en emploi de la croissance est en général effectuée à partir de méthodes très simples qui ignorent les problèmes redoutables d'analyse qu'elle rencontre pourtant.

La recherche s'attaquera à un de ces problèmes, celui de l'analyse des relations complexes entre le « nombre social » (ou taux de dépendance) et le taux de croissance du revenu national par tête. D'une manière générale les modèles de croissance globaux ou unifactoriels ne retiennent que le volume de la population au travail. L'élaboration d'un modèle simplifié permettra d'explorer le rôle du nombre social dans la croissance sur un plan logique, puis de les tester sur un ou deux pays. Pourra ainsi être fondé l'intérêt de l'approfondissement des concepts d'activité et d'inactif, de leur mesure et du repérage de leurs déterminants pour l'analyse de la croissance économique. Des enquêtes de terrain en Thaïlande, dans la région Nord où une connaissance préalable a été accumulée, s'appliqueront à repérer les stratégies familiales (familles urbaines et rurales) et des entreprises, petites et grandes, pour maîtriser le « nombre social » dans un contexte de crise économique sévère. Elles feront notamment apparaître comment les familles résolvent les problèmes d'emploi de leurs membres et la prise en charge des inactifs en jouant sur des trajectoires complexes combinant les différents statuts du travail selon les opportunités d'emploi et de revenus, et en ayant recours aux différentes institutions de solidarité. Chemin faisant, sera discuté le concept d'économie populaire (Luis Corragio) qui cherche à théoriser ce type de stratégie. Par ailleurs, elles feront apparaître le calcul des entreprises qui les guide dans le choix entre produire elles-mêmes ou faire produire (externalisation des activités) selon les contextes productifs et sociaux de leurs activités.

J'aimerais par ailleurs trouver un doctorant ou recruter un jeune chercheur pour aborder le problème de la mobilité intersectorielle des forces de travail, en introduisant les temps de non travail. La recherche pourrait revisiter l'analyse sectorielle de l'emploi proposé par le BIT, et s'attacher au développement dans cette optique du modèle de croissance plurisectoriel de Passinetti. L'application à certains pays d'Asie du Sud Est et de l'Amérique Latine pourrait alors être envisagée.

Coût du travail et croissance

Le coût du travail est la résultante de la productivité et du revenu (réel) du travail. A ce double titre, il est au cœur de la configuration des régimes de croissance, parce qu'il entre dans la détermination du taux d'accumulation et de sa régularité (épargne interne et compétitivité externe).

D'un côté, il est fonction des procédures sociales de la répartition des gains en productivité entre épargne et consommation ou entre profit et revenu du travail. Sur ce plan, la recherche sera consacrée à l'analyse des effets du marché du travail et du marché des produits (pour les secteurs non salariaux) et de leurs institutions sur ce mécanisme de répartition. Une attention particulière sera portée à l'articulation des secteurs salariaux et non salariaux à partir notamment des réflexions sur les stratégies familiales d'emploi et de revenu (cf. plus haut emploi et croissance), ainsi qu'au coût de la protection sociale (report de la charge de la protection sociale sur les secteurs non salariaux par les secteurs salariaux).

D'un autre côté, il est fonction des gains en productivité eux-mêmes. Parmi l'ensemble des facteurs de variation de la productivité du travail, nous en explorerons particulièrement deux, le niveau de revenu (ou son évolution) et le niveau d'éducation, qui relèvent largement de la confrontation des logiques familiales et individuelles et des modes de gestion patronale des forces de travail. Les théories du salaire d'efficience et les théories de la croissance endogène qui abordent de façon isolée l'effet du revenu et de l'éducation sur la productivité du travail sont à rapprocher.

Le concept de salaire d'efficience, qu'il faudra élargir à une théorie de l'incitation qui puisse concerner aussi les secteurs non salariaux, repose sur l'hypothèse que la productivité est influencée par le niveau de rémunération de l'effort productif, voire par les formes de cette rémunération. Par ailleurs, la théorie économique de la croissance endogène s'est peu à peu accordée, après les thèses marxistes et schumpéteriennes et les longs débats sur le « facteur résiduel », sur le rôle prééminent du changement technique dans la croissance économique. Becker et Schultz ont récupéré les idées éparses sur le rôle de l'éducation et des consommations collectives, pour souligner leur rôle déterminant dans l'efficacité productive du travail et dans la maîtrise du changement technique. Théories du salaire d'efficience et de la croissance endogène ont en commun l'affirmation du rôle de l'éducation sur la croissance économique. Ces premières soulignent le rôle des qualifications collectives de la main-d'œuvre mis en relief par les théories de l'apprentissage et du learning by doing. Ces secondes insistent sur le rôle de la qualification individuelle et donc de l'éducation dans les performances de l'activité productive. Mais ces théories reposent sur une vision mécanique des relations entre la formation des hommes et la croissance économique. Elles manquent de chair dans la mesure où elles ne s'intéressent pas fondamentalement aux acteurs des systèmes éducatifs.

La recherche visera d'abord à comprendre sur un plan logique les interconnexions entre ces deux corpus théoriques. On peut intuitivement saisir ces interrelations à partir du constat suivant. Les variations des niveaux de salaires en fonction des qualifications reposent sur des postulats ou des observations formulés par les entrepreneurs sur la relation entre qualification et productivité (globale de l'entreprise). Ces stratégies relèvent du salaire d'efficience dans la mesure où les revenus attendus de l'éducation ont un impact sur les stratégies de formation des individus et qu'une liaison entre niveau de rémunération et qualification est socialement établie. La recherche consistera à tester cette relation sur la base d'une observation concrète, complétant l'analyse déjà amorcée dans mon travail antérieur sur le régime des bas salaires en Thaïlande, de la confrontation entre les stratégies familiales et entrepreneuriales face au système éducatif.

INDUSTRIALISATION ET MOBILISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN ASIE DU SUD-EST

Xavier Oudin
IRD

Introduction

La croissance rapide de l'Asie du sud-est n'a pu se réaliser que grâce à une mobilisation massive de la main-d'œuvre dans les nouveaux secteurs de l'industrie puis des services, selon des formes originales. L'industrialisation requiert une main-d'œuvre disponible et capable de s'adapter à l'organisation du travail en usine. La théorie économique fait de la recherche d'un revenu le principal moteur de la mobilité de la main-d'œuvre, et considère la disponibilité de la main-d'œuvre comme donnée, en raison d'une croissance rapide de la population et d'un surplus de main-d'œuvre dans l'agriculture. L'adaptation de la main-d'œuvre aux formes de travail industrielles est considérée comme contingente, et l'existence de formes de travail informelles comme une survivance ou une marque de l'excédent de l'offre de travail.

L'offre de travail dépend beaucoup de la composition et des comportements de la population, et des structures sociales notamment en milieu rural. Elle ne se conforme pas d'emblée aux modes d'organisation caractéristiques du travail dans le secteur moderne (rapport salarial et organisation fordiste de la production). La demande doit également tenir compte des caractéristiques de l'offre et il se produit un processus graduel d'adaptation réciproque traduit par des formes de travail variées. Le coût du travail est une composante essentielle de ce marché, mais pas unique. Le cadre institutionnel, aussi bien au niveau macro-social (Etat, syndicats etc.) qu'au niveau de l'entreprise, ainsi que les solidarités familiales et communautaires contribuent à façonner les relations et les formes de travail, et pèsent sur les coûts du travail et les formes de rémunération de la main-d'œuvre.

Ce programme porte principalement sur les aspects macro-sociaux, c'est-à-dire démographiques et macro-économiques de la mobilisation de la main-d'œuvre en Asie du sud-est. Il est cependant évident qu'une approche micro-sociale et anthropologique est indispensable pour saisir pleinement ces phénomènes. La compréhension de ces phénomènes nécessite une approche dynamique dans le temps, remontant au moins aux débuts de l'industrialisation, c'est-à-dire aux années 1960.

Ce programme comporte plusieurs étapes. Partant de l'étude des populations, il analyse en premier lieu l'évolution des taux de dépendance et la répartition de la population active par secteurs d'activité. L'étape suivante est l'étude des formes de travail, successivement salariales et informelles, c'est-à-dire non salariales ou pseudo-salariales.

La transition démographique et la création d'une main-d'œuvre industrielle

La transition démographique a été beaucoup plus rapide en Asie du sud-est qu'elle ne le fut en Europe au début de l'industrialisation. Les changements dans la structure de la population sont l'un des facteurs majeurs de transformations sociales, en premier lieu par la modification des taux de dépendance (rapport entre inactifs et actifs dans une société) ; ils ont une profonde répercussion sur la quantité et les caractéristiques de l'offre de travail, ce qui à son tour détermine pour partie le système économique dans son ensemble. Le rapport entre actifs et inactifs est à l'origine des choix fondamentaux de répartition et exerce des contraintes sur les politiques économiques.

La croissance de la population n'est pas en soi un facteur positif de développement. L'absorption de main-d'œuvre par le secteur industriel n'est jamais assez forte pour fournir des emplois à une population active qui croît à un rythme de 3% par an. Dans tous les pays d'Asie du sud-est, l'agriculture reste le premier pourvoyeur d'emplois en nombre absolu, et lorsque cette dynamique du secteur agricole est moins forte, cela semble avoir un effet négatif sur la croissance (Philippines). A cet égard, les fronts de colonisation agricole et le développement extensif de l'agriculture qui s'ensuit d'une part, le mode de faire valoir paysannal dominant dans l'agriculture d'autre part influent sur les mouvements de main-d'œuvre, mais aussi sur les stratégies familiales et individuelles de mobilité et de recherche de revenus à l'extérieur de la ferme familiale, ou au contraire de résistance à ces changements.

En revanche, la transition démographique modifie la structure par âges de la population, et cette structure transitionnelle, qui se traduit par une baisse des taux de dépendance, imprime sa marque sur les caractéristiques de la main-d'œuvre, et partant, sur le système de production. La baisse de la fécondité entraîne en effet un rétrécissement relatif progressif de la pyramide des âges à la base, d'autant plus fort qu'elle est rapide, tandis que la population âgée n'est pas encore très nombreuse. La population d'âge actif domine, et la main-d'œuvre est jeune. Une main-d'œuvre jeune et nombreuse favorise le développement d'industries à haute intensité de travail, non seulement en raison de l'offre importante de travail, mais aussi en raison des perspectives de carrières rapides qui font accepter aux jeunes peu éduqués de bas salaires au début de la vie active (cette perspective se rétrécit avec le vieillissement des classes d'âge actif). La croissance de la population active et la baisse continue des taux de dépendance permet donc un développement extensif des différents secteurs de l'économie, et pas seulement de l'agriculture. Elle favorise également une épargne élevée, et lorsque la baisse de la natalité se confirme, les rendements des investissements sociaux (éducation, santé) augmentent.

L'étude des comportements démographiques et leur incidence sur l'activité se fait à partir de séries statistiques publiées — *en cours de traitement* —, et a été démarrée en Thaïlande (en collaboration avec l'Université Chulalongkorn) et au Vietnam. Elle permet d'explicitier la relation entre taux de dépendance et croissance économique, et de formuler des hypothèses sur les changements démographiques structurels qui accompagnent le développement économique sur une période de trente ans. Il en est de même pour la répartition de la main-d'œuvre par grands

secteurs et l'étude de l'exode rural. Cette étude pourrait être étendue aux autres pays de la région qui disposent de bases statistiques suffisantes. Les comparaisons internationales peuvent à leur tour altérer des modèles reposant sur des relations de causalité trop mécaniques, faisant rentrer dans le champ de compréhension les aspects institutionnels, l'organisation sociale en milieu rural ainsi que tout le spectre des explications à la baisse de la fécondité.

La mobilisation de la main-d'œuvre et le développement du cadre salarial

La mobilisation de la main-d'œuvre est le processus historique par lequel le travail est amené à la production industrielle et des services modernes (capitalistes). Ce processus implique une mobilité sectorielle et géographique de la main-d'œuvre, la création d'une culture nouvelle du travail, accompagnée de changements institutionnels. Ce processus est en cours en Asie du sud-est, mais a pris des cheminements différents selon les pays.

Contrairement à ce qui s'est passé en Occident au début de l'industrialisation, l'organisation du travail, de même que les technologies en œuvre, ne sont pas à inventer. Le travail salarial, hors du domicile et selon une organisation apportée de l'extérieur s'impose dans les entreprises, de même que pour le législateur, comme la référence universelle et le mode principal de mobilisation de la main-d'œuvre. Le fait que ce cadre soit étranger à la culture du travail locale n'implique pas de remise en cause, les techniques importées dictant l'organisation du travail. Tout au plus, les variations du modèle salarial (européen, japonais, américain) offrent-elles quelques alternatives de types de relations de travail à l'intérieur de ce modèle.

Le cadre salarial est donc la référence majeure que ce soit pour la législation du travail, la fixation des salaires ou la sécurité sociale. En Thaïlande comme au Vietnam, et ce malgré des choix de politiques économiques opposés, la référence à ce cadre est prégnante. Le salariat protégé et stable est l'objectif des syndicats — mais pas forcément des travailleurs —, et est assimilé à un progrès social, favorisé ou freiné par les gouvernements selon leur base sociale. Les lois sur le travail et la sécurité sociale se réfèrent toujours à ce cadre. Elles contribuent à conférer un statut social au salariat.

Ceci justifie une analyse en termes de formes de travail, basée sur la dichotomie salariat - non-salariat. La seconde étape de la recherche consiste à étudier le développement du salariat, dans ces mêmes pays, selon des formes plus ou moins achevées. Les données statistiques sont ici moins fiables, en raison de l'imprécision des catégories de statuts du travail utilisées, mais constituent une référence nécessaire dans une analyse macro-économique, au moins pour assurer la cohérence avec les données démographiques. L'utilisation d'enquêtes plus précises sur les statuts et les conditions de travail doit compléter les données statistiques et préciser les caractéristiques des formes de travail.

Le statut juridique des entreprises détermine différentes formes de travail. Le secteur public est le premier à fournir à ses employés un cadre salarial achevé. La stabilité de l'emploi, les conditions générales de travail, la protection sociale et les retraites, et la garantie d'un salaire minimum y ont été mises en œuvre, dans les années soixante, c'est-à-dire lors de la période d'expansion industrielle. Le secteur privé capitaliste est généralement contraint d'appliquer les normes légales de

protection du travail, tandis que les petites entreprises et les travailleurs indépendants y échappent. Ces différentes formes constituent également des alternatives pour l'offre de travail, plus ou moins étendues selon ses qualifications, son origine sociale, sa capacité de négociation, sa capacité d'adaptation à différents modes d'organisation du travail, etc.

On peut faire l'hypothèse que la main-d'œuvre se détermine en fonction des alternatives possibles (travail à la ferme, à son propre compte etc.), ainsi que dans la perspective de carrière, et bien sûr de revenu, dans ces diverses formes de travail. La demande de travail s'adapte également aux caractéristiques de l'offre, ce qui expliquerait un développement modéré du salariat et l'existence de nombreuses formes hybrides de travail façonnées par les caractéristiques de l'offre de main-d'œuvre.

Les formes non salariales de travail

Il devient alors crucial d'analyser les formes non salariales de travail sous un angle plus large que celui d'un secteur informel d'attente ou de survivance. L'extension de formes de travail non salariales ou pseudo-salariales en Asie du sud-est ne peut se réduire à un excédent de l'offre, ni s'expliquer seulement par le besoin des entreprises de diminuer les coûts du travail. La sous-traitance, le travail à domicile et toutes les formes de travail informel ne sont pas en elles-mêmes plus exploiteuses que le salariat classique. De nombreux travaux montrent que ces formes de travail ne sont pas réservées à ceux qui ne peuvent accéder au salariat. Les rémunérations ne sont pas hiérarchisées, du salariat protégé au sommet vers les formes les plus précaires de travail. Une mobilité du salariat protégé vers le travail indépendant a pu être observée dans de nombreux cas.

Avec une demande de travail de la part des industries naissantes en pleine expansion, on peut interpréter les formes inachevées de salariat comme le résultat d'un processus réciproque d'adaptation du système de production aux caractéristiques de la main-d'œuvre et de celle-ci à l'organisation capitaliste du travail, sous la contrainte de répartition sociale évoquée plus haut. La relation salariale classique n'a pu qu'imparfaitement et insuffisamment mobiliser la force de travail, et c'est grâce à des formes hybrides ou informelles de travail que la main-d'œuvre a pu être efficacement mobilisée.

L'importance des formes non salariales ou pseudo-salariales ne participe pas d'une informalisation des économies. Au contraire, il se produit un processus d'intégration à la fois de la main-d'œuvre et des petites entreprises, ce qui contribue à créer un tissu industriel dense. Le travail non salarial contribue donc au développement et à la modernisation de l'économie, en occupant des segments laissés libres par le secteur salarial.

L'approche en termes de formes de travail constitue un enrichissement par rapport à des modèles de type Todaro, en ce sens qu'elle rend compte de façon plus complète des évolutions de productivité sectorielle à l'origine du développement économique.

ORIENTATION SCIENTIFIQUE 1999-2003

Jean Papail
IRD

Nos travaux antérieurs sur les migrations internes ou internationales dans les pays en voie de développement nous ont amené à nous intéresser, au-delà de l'analyse quantitative des flux, à différents aspects de la mobilité des individus. La dimension familiale revêt dès lors une importance croissante dans l'analyse des phénomènes démoéconomiques dans la mesure où nombre de décisions, de "stratégies" concernant l'activité ou la mobilité des individus s'élaborent au sein des unités familiales, ou sont conditionnées par des contraintes qui s'exercent à ce niveau.

En périodes de crise prononcée ou de marasme économique - comme c'est le cas dans nombre de PVD depuis une vingtaine d'années - les ménages développent des réactions diversifiées pour maintenir (ou contrecarrer la baisse de) leur niveau de vie et pallier aux déficiences de systèmes de protection sociale souvent embryonnaires, en combinant diverses actions selon l'étape du cycle familial dans laquelle ils se trouvent : mise au travail des femmes inoccupées, participation plus précoce des adolescents aux activités économiques (désertion scolaire), pluriactivité ou intensification du travail, ajournements de la constitution de nouveaux ménages (recul de l'âge à la première union), accroissement de la cohabitation, émigration.... Ces réactions déterminées par le contexte socio-économique ont par la suite des répercussions sur les indicateurs démographiques (fécondité, nuptialité...), accélérant ou freinant la transition démographique de ces pays.

Les mouvements migratoires internes ou internationaux générés par l'évolution du contexte économique — qui relèvent souvent de "stratégies de survie" — et amplifiés par le dynamisme de réseaux migratoires, ont un certain impact dans les régions d'origine à travers les flux financiers qu'ils produisent en retour (soutien de la demande locale, dynamisation de certaines branches d'activité comme la construction), contribuant ainsi indirectement au maintien ou à l'expansion des activités dans leurs régions d'origine. Les déplacements internationaux relèvent également de projets (fréquemment individuels) associant changements de branches d'activité et évolution du salariat au non-salariat à l'issue du cycle migratoire. Dans ce cas, la migration internationale devient un accélérateur de ces processus de transformation déjà à l'œuvre dans les mouvements internes.

Dans le cadre du processus d'intégration économique progressive entre pays de niveaux de développement souvent très inégaux (ALENA, MERCOSUR...) les flux de migration ont tendance à s'intensifier aux travers de frontières relativement perméables, malgré le durcissement des politiques migratoires des pays développés. Si l'on connaît relativement bien les facteurs de l'émigration et les modalités d'installation des migrants dans les pays d'accueil particulièrement aux Etats-Unis, il n'existe que peu d'informations sur les modalités de réinstallation dans les zones d'origine, notamment au Mexique, l'un des principaux pourvoyeurs mondiaux de main-d'œuvre migrante.

Le projet "Les dollars de la migration : les processus de réinsertion des migrants internationaux à leur retour dans l'Etat de Jalisco", Mexique, 1998-2001

Les crises économiques mexicaines qui se sont succédées durant les 20 dernières années ont amplifié les courants d'émigration temporaire vers les États-Unis. Réponses à une tendance de paupérisation progressive, à la dégradation de la situation de l'emploi dans les lieux d'origine, ces mouvements correspondent également en partie à des stratégies de reconversion (du salariat vers le non-salariat) que permet l'accroissement progressif des différences de salaires entre les 2 pays. Ces processus de reconversion à travers les cycles migratoires se sont intensifiés durant les années 80, mais ne semblent pas conserver la même efficacité au début des années 90.

L'Etat de Jalisco, dans le centre-ouest du Mexique est l'un des plus importants pourvoyeurs de migrants internationaux du pays, avec des flux d'origine urbaine progressivement majoritaires depuis les années 80 dans l'ensemble des mouvements. Profitant du reflux récent de l'importante vague d'émigration de la fin des années 80, le projet se propose de sélectionner 2 villes moyennes de l'Etat de Jalisco ayant une forte tradition migratoire : l'une (on pense à Tepatitlan de Morelos, 60.000 hab) où les flux d'émigration semblent s'être progressivement réduits grâce à son développement économique (dû en partie aux ressources produites par la migration des années 70-80), l'autre de taille comparable où les flux étaient en expansion durant les années 80, afin d'y étudier un échantillon probabiliste de l'ordre de 3500 ex-migrants chefs de ménage. Ces données pourraient par ailleurs être utilement comparées avec celles d'un échantillon de non-migrants afin de mettre en lumière la spécificité, la pertinence et l'efficacité des stratégies migratoires mises en œuvre.

L'étude de la réinsertion de ces migrants portera principalement sur les points suivants :

- Les trajectoires professionnelles des migrants tant en terme de branches d'activité qu'en terme de statut (salarié/non salarié) en fonction de l'existence préalable ou non de projets de réinstallation au début du cycle migratoire, que l'on tentera de relier à leurs histoires familiales
- Les modalités de la réinsertion professionnelle, particulièrement celles qui sont associées à un changement de statut : épargne accumulée lors du cycle migratoire en fonction de sa durée, des contraintes familiales et des priorités fixées dans l'affectation de l'épargne, choix de l'activité, rôle de la formation acquise dans le pays voisin, déterminants du choix de statut (niveaux de revenus comparatifs, travail familial, stabilité de l'emploi, taille et moment du cycle démographique du ménage, contraintes et facteurs limitatifs dans le cas de la non-réalisation de projets.)
- Les créations d'emplois (familial et autres) générées par ces activités, impact au niveau de l'agglomération.
- Bilan du processus migratoire pour les groupes familiaux et pour les agglomérations, attitude des pouvoirs publics (mesures visant à réduire le coût des transferts financiers et canalisation de l'épargne des migrants...)

Perspectives (2002-2003)

A l'issue de ce programme de terrain qui se déroulera au Mexique de 1998 à 2001 (phases de collecte, de traitement, d'analyse des données, publications d'articles et d'un ouvrage en espagnol, participation à des colloques, ateliers...), la poursuite de celui-ci se réalisera en France (2002-2003) dans le cadre des installations les plus appropriées pour les travaux que mènera l'UR, par la publication d'un ouvrage en français et autres activités (articles, mises à jour des bases de données, participation à des colloques, à des enseignements...).

ENTREPRISES, CHAMPS SOCIAUX DE TRAVAIL ET MARCHE AU VIETNAM

Monique Selim
IRD

Introduction

Dans le contexte actuel d'une mondialisation accélérée, le « socialisme de marché » spécifique aux pays gouvernés par un Etat-parti d'obédience communiste, se présente à la fois comme une formule paradoxale et un phénomène symptomatique : il est autant révélateur de la polyvalence des processus de la globalisation que de ses modes pluriels de réinterprétation endogène. L'apparente disjonction de l'économique et du politique qu'il semble désigner tend à dévoiler, dans les faits, au plan macroéconomique comme microsocioal, des axes de concentration politico-économique dont l'investigation s'avère nécessaire pour mieux cerner et comprendre les avancées différentielles du marché dans une optique comparative (Afrique/Asie en particulier). La période d'intenses transformations socio-économiques, mais aussi idéologiques, que traversent ces pays, constituent donc un champ de recherche majeur.

Faisant suite sur ce thème à une étude sur le Laos — dont les faibles ressources économiques et les singularités de l'idiome ethnoculturel donnent à l'ouverture au marché une connotation particulière¹ — le Vietnam a été sélectionné comme terrain dont l'exemplarité paraît plus significative, en raison d'un dynamisme industriel marqué et d'un engagement historique national plaçant l'Etat dans une moins grande distance de la population qu'au Laos. La recherche est concentrée sur les entreprises pour deux raisons complémentaires et en miroir : si l'entreprise est la forme hégémonique d'investissement et d'expansion du marché, son champ social est par définition le meilleur observatoire des changements sociétaux induits par la performance économique. Modes de gestion et organisation du travail, en dressant de nouvelles cartes de rapports sociaux, offrent à l'observation les grandes tendances de la rehiérarchisation du corps social fondée sur les statuts différentiels de l'emploi et du travail. Les enquêtes déjà réalisées sur des entreprises vietnamiennes (1995, 1996/97) mettent en évidence à un premier niveau une double série d'amphibologies : d'un côté l'absence actuelle de pertinence des catégories usuelles dans le domaine du traitement de la main-d'œuvre, mais aussi des formes de recomposition de l'entreprise dans sa dimension de rentabilité, de l'autre des axes de polarisation et de concentration des profits au sein de l'appareil de l'autorité interne dont la dominance renvoie au primat antérieur du politique. Ces phénomènes d'interaction et de confusion sont manifestes dans la confrontation des entreprises dites publiques et privées. Si dans les premières une cogestion marquée par la présence des organisations de masse dessine une configuration orientée vers la privatisation des intérêts, dans les secondes, la reconversion d'anciens salariés du secteur public peut rendre plus aisée une subordination financée aux instances

1- B. Hours, M. Selim, *Essai d'anthropologie politique sur le Laos contemporain. Marché, socialisme et génies*, L'Harmattan, 1997.

aptes à garantir leur maintien et leur croissance. L'objectif de cette recherche vise donc, à travers une déconstruction de l'entreprise comme « champ social total », à restituer la cohérence de sa structure d'ajustement au marché : la mise en rapport des trajectoires, des pratiques et des agencements relationnels des acteurs, aux différents niveaux hiérarchiques qui incluent aux deux extrêmes la direction et les journaliers, se présente comme une voie d'entrée préférentielle dans des ordonnancements complexes faits d'alliances et de distances, en regard desquels les organigrammes sont des masques parfaits.

A un second niveau, et au delà de l'appréhension des processus de fragmentation mais aussi de consolidation des protections et d'enracinement des précarisations, il importe de façon décisive de saisir les logiques singulières, en fonction des positions occupées dans l'entreprise, de l'efficacité symbolique du marché. Les représentations des acteurs, loin d'être un reflet des conditions objectives dans lesquelles ils sont placés, et se placent eux-mêmes, sont rarement en consonance « rationnelle » avec ces dernières. L'écart dont elles témoignent en regard du présent, plus fort au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale, se donne à voir en écho avec l'itinéraire suivi comme élément déterminant d'adaptation aux contraintes. Les imaginaires du marché, supposé profiter à tous, participent aussi activement à la construction sociale de la réalité économique de l'entreprise. Dans ce cadre, les figures de l'Etat, mettant en jeu l'historicité de sa légitimité, sont omniprésentes dans l'entreprise, qu'elle s'inscrive dans la mouvance privée ou publique. En effet, émanation de l'Etat, les organisations de masse, les syndicats et le Parti sont soit en position de codirection, soit des façades factices rapidement montées par « ajustement politique ». Il convient de considérer comment ces différentes instances, prenant le rôle d'acteurs économiques stratégiques, œuvrent à la légitimation des nouvelles segmentations de la main-d'œuvre introduites par la logique du profit.

L'analyse du devenir des entreprises vietnamiennes face aux enjeux de la mondialisation semble à même de fournir des résultats originaux sur les mécanismes contradictoires d'intégration au marché dans une conjoncture d'Etat-parti qui, pour être particulière, n'en concerne pas moins, sous sa forme actuelle, des pays aussi importants que la Chine. L'angle d'attaque choisi, une connaissance « de l'intérieur » de l'entreprise par une approche anthropologique, constitue lui-même une perspective de recherche récente, dont les applications sont encore rares dans les pays du sud, et quasiment inédites dans des situations politico-économiques identiques à celle du Vietnam. Son intérêt se voit accru par le constat que les acquis de la sociologie du travail et des organisations restent cantonnés aux nations d'ancienne industrialisation, alors même que les injonctions de la globalisation pousseront à une extension des études dans une perspective d'évaluation comparative des récurrences et des facteurs de spécification. Les syndicats et les reformulations pratiques et idéelles qui travaillent l'ensemble des organisations de masse (femmes, jeunes), les insertions des différents acteurs hiérarchiques de l'entreprise à l'extérieur de son espace propre éclairent en retour par leurs ramifications et leurs réseaux d'intérêt le paysage socio-économique de cette dernière. L'étude des implications de ces acteurs dans des dispositifs et des organisations microsociales, qui se présentent comme autant de fils de reconstruction de sa cohérence interne, évite aussi de se

prêter aux reproches souvent faits à la « sociologie de l'entreprise » en ce qui concerne l'isolement épistémique de l'entreprise comme une sphère close et la production d'une rupture appauvrissante avec son environnement.

Décritée formellement en 1986, mise progressivement en œuvre dans les années suivantes, l'ouverture au marché mondialisé constitue pour le Vietnam un enjeu central de développement sur lequel des recherches macro-économiques — quantitatives et statistiques — sont entreprises depuis plusieurs années dans une optique comparative avec la croissance des autres pays d'Asie. Les facettes sociales et politiques au sens large de ces réformes économiques sont moins souvent abordées de façon approfondie pour deux types de raisons : la difficulté d'accès au terrain sur une longue durée dans le cadre d'un régime dit « socialiste » ; l'intérêt moindre porté aux rapports sociaux, aux représentations et aux pratiques des acteurs en regard d'une évidence hégémonique et totalisante des phénomènes économiques.

La recherche actuellement effectuée au Vietnam s'attache dans cette dernière perspective à analyser au sein de quelques entreprises et d'espaces résidentiels qui en dépendent (selon le modèle courant d'organisation, enjeu de la population industrielle assignée à une unité de travail conjointe à une unité de résidence), la résonance et la pluralité des significations conférées aux changements en cours. Le premier terrain retenu présente un caractère paradigmatique tant au plan historique, économique que sociologique. Il s'agit d'une usine de confection située à une dizaine de kilomètres de Hanoi, et fondée à la fin des années cinquante sous l'égide de l'armée ; dépendant aujourd'hui du Ministère de l'Industrie Légère, elle emploie 4000 personnes (après « rachat » d'autres entreprises de confection en faillite) et rassemble dans un quartier attenant 7000 habitants formant une collectivité ouvrière largement endogame, offrant à l'observation quatre générations de travailleurs auxquelles se sont ajoutés au cours des années des habitants des villages environnants.

Dans une seconde phase, un quartier de Hanoi — propriété du Syndicat National qui y détenait plusieurs entreprises et institutions (collège, syndicat, imprimerie, coopérative, etc.) — sera étudié dans une optique complémentaire ; offrant à l'observation actuellement, en raison de sa situation centrale, une population plus diversifiée, bien qu'à l'origine support historique de la norme politique, ce champ social plus « ouvert » permettra d'appréhender un faisceau des transformations sociales en cours.

Cette recherche a pour principal objectif l'analyse des interprétations que se forgent les acteurs des bouleversements économiques en jeu, dont l'aspect le plus manifeste est l'engendrement d'inégalités extrêmes après des décennies de privations supportées dans le cadre d'une neutralisation programmée des différences statutaires. De ce point de vue, les enquêtes déjà effectuées permettent de repenser les usages exogènes des catégories d'égalité et d'inégalité ainsi que les visions du marché : si l'égalité fût toujours une fiction entretenue par le discours de l'Etat « socialiste », l'inégalité fait pour l'instant l'objet d'une double opération de légitimation par le haut et par le bas, aux finalités complémentaires. Pour l'Etat qui craint les failles d'une cohésion sociale principalement soutenue par la lutte contre les divers « ennemis étrangers » (colonialisme, capitalisme, etc.), le slogan du développement et de l'intégration économique tend à occulter les

inégalités réelles fusionnées dans les mythes d'une abondance future partagée; pour les acteurs, la levée des mesures quotidiennes de coercition collective de nature matérielle (tickets de rationnement, logements imposés, déplacements restreints, etc.) est synonyme d'une liberté extrême dont le marché est la meilleure synthèse imaginaire. Dès lors, les inégalités concrètes sont exclusivement référées aux capacités personnelles et le concept d'individu vient effacer les opérateurs de hiérarchisation socio-économique.

Les aspirations soulevées par les échanges marchands, le retour à une circulation libre de l'argent, l'offre de travail (dont l'autre facette est un chômage massif), les possibilités de sortir d'un salariat industriel qui a pris l'aspect d'un carcan, se présentent donc dans la conjoncture particulière du Vietnam sous des formes atypiques en relative rupture avec les phénomènes sociaux engendrés par la libéralisation économique dans les pays d'ancienne industrialisation au Nord. Ce fossé de sens endogènes doit être scruté avec attention pour saisir dans toute sa complexité le processus actuel de globalisation. Son internationalisation dans des situations ethno-culturelles et socio-politiques diverses obéit en effet à des logiques spécifiques et très contrastées, irréductibles à un discours unique dénonçant « l'uniformisation » des univers. Cette recherche, en se concentrant sur une compréhension interne des faits sociaux provoqués par l'ouverture au marché et de leurs conceptions dans une société recluse pendant plusieurs décennies, permettra de contribuer à une lecture des paradoxes du monde contemporain.

PAUVRETE, SECTEUR INFORMEL ET CAPITAL SOCIAL

Projet de recherche commun de l'équipe de recherche IRD-C3ED de l'Université de Versailles-St Quentin en Yvelines

Jacques Charmes
IRD

Au moment où la Banque Mondiale s'apprête, 10 ans après son premier rapport sur le développement dans le monde consacré à la pauvreté (1990), à élaborer son rapport de l'an 2000 autour des leçons qu'elle a tirées des profils de pauvreté réalisés dans un grand nombre de pays et d'un bilan de ses interventions dans ce domaine, au moment où la Conférence internationale du travail vient d'adopter une déclaration solennelle en vue de faire respecter les normes fondamentales du travail (et notamment le non recours au travail des enfants et au travail forcé, et le respect de la liberté d'association), normes dont se sont également emparées l'Organisation Mondiale du Commerce et l'OCDE, et alors que le contexte de l'emploi se caractérise par une tendance vers une plus grande flexibilité, un chômage étendu et croissant, une participation accrue des femmes au marché du travail, mais aussi une redéfinition du concept d'activité et de sa conception habituelle par le plus grand nombre, bref par une confrontation entre les tenants d'un Welfare et ceux d'un "Workfare", et que les statistiques disponibles montrent à la fois une extension et un approfondissement de la pauvreté, un élargissement et une diversification du secteur informel et des emplois précaires, une réflexion s'avère nécessaire sur les nouveaux ressorts ou plutôt sur les ressorts ignorés - ou jusqu'ici sous estimés - d'économies ainsi caractérisées: le capital social et les formes de solidarité communautaire.

Le capital social apparaît en effet comme un maillon essentiel et critique des stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement économique durable. Compris comme l'ensemble des relations sociales et des réseaux, normes et valeurs qui conduisent à la cohésion sociale, à la coopération et à la réalisation d'objectifs et d'intérêts, ce concept a inspiré, depuis le milieu des années 1970 et à la suite de sa prise en compte dans la théorie économique par G. Becker ("théorie des interactions sociales"), de nombreuses recherches au niveau micro-économique dans le cadre d'études sur les conditions de vie des ménages, qui ont montré son rôle critique sur les niveaux de productivité, d'investissement, de confiance et de stabilité sociale. L'enjeu est aujourd'hui d'en proposer une quantification et une analyse comparative au niveau national et international à travers une modélisation de son impact sur la croissance économique et la distribution des revenus.

En centrant ses travaux sur l'Afrique (tout en prenant en compte les données et recherches menées sur les autres parties du monde), le projet de recherche vise à s'appuyer sur la masse considérable de données statistiques accumulées sur ces thèmes au cours des 15 dernières années (et à la collecte desquelles les chercheurs du projet ont amplement contribué, ayant participé à la conception, à la réalisation et à l'analyse de nombre des enquêtes sur les conditions de vie et les activités des ménages mises en oeuvre par la Banque Mondiale, les Nations Unies ou les

Agences bilatérales). Le bilan des connaissances statistiques (mais aussi plus qualitatives) sera dressé afin d'évaluer :

- les situations de **pauvreté monétaire ou nutritionnelle**, telles qu'elles sont établies à travers la démarche classique de calcul des seuils de pauvreté (ressources disponibles, apports caloriques), mais aussi les situations de **pauvreté humaine** (non monétaire) définies récemment par rapport à l'accès à un certain nombre de besoins essentiels tels que l'accès à l'eau potable, les soins de santé primaires, l'éducation de base... Parallèlement, les populations pauvres et les ménages seront caractérisés à partir d'un certain nombre de critères démographiques (taille, dépendance, sexe...), économiques (activités, chômage, niveaux et sources de revenus) et sociaux (transferts, solidarité...);
- les situations d'**emploi**, et en particulier le rôle que jouent le **secteur informel**, les **formes d'emploi précaires** (telles que le **travail à domicile**) et la **pluri-activité** dans l'équilibre du marché de l'emploi. Les données collectées ces dernières années par les chercheurs du projet permettent non seulement d'évaluer la contribution du secteur informel à l'emploi global et à la production nationale, mais aussi d'en distinguer les diverses composantes et leur évolution différentielle en fonction du cycle économique; un soin particulier sera apporté à l'identification des emplois précaires et à la contribution des femmes à ces diverses formes d'emploi. Dans la perspective de confrontation avec les données sur la pauvreté, on s'efforcera de raccorder ces diverses composantes, leur productivité et leur contribution au PIB, avec les données de ménages ;
- le **capital social** analysé à travers les **transferts privés (inter ou intra-générationnels)** et leur place dans la formation des revenus des ménages, le **temps consacré à la socialisation** et à ses diverses formes, et d'une façon générale, la **participation à des réseaux**, familiaux ou non. L'idée est de parvenir à une estimation du stock de droits et obligations capitalisés à un moment donné sur d'autres personnes afin de mesurer "l'interaction sociale" dans le cadre d'une économie politique de l'altruisme, déjà explorée et approfondie par les enseignants-chercheurs du projet.

Le projet consistera à rassembler, compiler, harmoniser les données disponibles dans les trois domaines qui viennent d'être présentés - et le cas échéant, en effectuant des analyses complémentaires des enquêtes existantes ou des bases de données accessibles aux chercheurs du projet, à la Banque Mondiale, au Bureau International du Travail ou dans les pays, ou encore en participant à des collectes en cours ou à venir - et à en tester des analyses logistiques et factorielles en vue de proposer une modélisation de ces critères dans un cadre explicatif de la croissance économique et des inégalités de revenus.

CONDITIONS DE VIE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Jean-Luc Dubois
IRD

Dans toutes les sociétés humaines, depuis leurs origines à nos jours, la pauvreté a existé sous des formes diverses. On retrouve des allusions aux problèmes que crée la pauvreté, aux relations avec les pauvres, aux méthodes de lutte contre elle dans les textes les plus anciens qu'ils soient de source orientale ou occidentale. Tous les efforts d'innovation technique, puis sociale, dans l'Antiquité, au Moyen Age, à la Renaissance, puis par la suite dans le cadre de la révolution industrielle visaient à accroître la richesse globale et à sortir de situation de famines ou de pauvreté.

De nos jours, les économistes s'accordent pour évaluer la pauvreté dans le monde à environ 1,3 milliards d'habitants, soit 1/3 des habitants de la planète, vivant en dessous du seuil de 1\$ par tête par jour en parité de pouvoir d'achat (sur la base de 1985). Plus de 800 millions de personnes n'ont pas de quoi se nourrir normalement, parmi lesquelles 500 millions souffrent de malnutrition chronique. On dénombre encore 850 millions d'analphabètes, environ 800 millions de personnes qui n'ont pas accès aux services de santé et près d'1 milliard qui n'ont pas un accès facile à l'eau potable.

Paradoxalement, cette évaluation a fait prendre conscience, en comparant la situation des siècles passés et même seulement des décennies précédentes, que la pauvreté, sous différentes formes, s'était fortement réduite. La pauvreté monétaire a fortement régressé ces 50 dernières années. A la fin du 20^e siècle, le nombre d'individus souffrant de divers manques (alimentation, eau, santé, éducation, etc.) sera descendu entre 1 et 2 milliards contre 2 à 3 milliards il y a trente ans, et ce en dépit de la croissance de la population. C'est notamment dans le monde en développement que les progrès ont été les plus forts : plus des trois quarts des habitants peuvent maintenant espérer atteindre l'âge de 40 ans, l'analphabétisme des adultes a été réduit de moitié, la mortalité infantile a régressé de presque trois cinquième.

Cependant, les continents ne sont pas tous touchés de la même manière. C'est en Asie du Sud que la pauvreté touche le plus grand nombre d'individus, environ 515 millions. L'Asie du Sud, de l'Est, et du Sud-Est, et le Pacifique représentent environ 950 millions d'habitants sur le 1,3 milliards. En Afrique Sub-saharienne, bien que moins présente (220 millions d'habitants) la pauvreté s'est fortement accrue au cours des dernières années notamment en milieu urbain. Il en est de même en Europe de l'est et dans les pays en transition d'Asie, où elle concerne environ 120 millions d'habitants. En Amérique Latine et dans les Caraïbes, la pauvreté demeure stable autour de 110 millions.

De façon générale, on assiste actuellement à un redéploiement des poches de pauvreté, à travers l'ensemble des pays. La pauvreté urbaine s'accroît, liée à la montée du chômage, dans les pays développés, et aux migrations dans les pays en développement. Des formes nouvelles de pauvreté affectant de nouvelles

catégories sociales (femmes chef de famille, familles monoparentales, jeunes) apparaissent combinée à une montée des phénomènes de marginalisation et d'exclusion sociale.

En Afrique Sub-saharienne, où résident nombre de pays francophones, la pauvreté continue de s'accroître car, bien que la croissance soit revenue depuis quelques années, elle semble plus se traduire par une augmentation des inégalités qu'une baisse de la pauvreté. Phénomène inquiétant, car il semblerait, selon les études les plus récentes que la présence de fortes inégalités n'est pas une nécessité - contrairement à l'hypothèse de Kuznets - et empêcherait même une reprise durable de la croissance.

Néanmoins, dans un certain nombre de pays, la croissance n'est toujours pas au rendez-vous, malgré la mise en œuvre des programmes de réforme économique, alors qu'elle demeure indispensable pour sortir de la pauvreté. Dans ce cas, la recherche d'opportunités de croissance, sous la forme d'avantages comparatifs, devient un problème majeur qui demande de faire appel aux capacités de création et d'innovation des divers acteurs sociaux.

Dans ce contexte, nos travaux portent essentiellement sur l'étude des conditions de vie et des situations de pauvreté avec les problèmes que cela soulève pour l'élaboration de politiques économiques et sociales des pays en développement. Trois directions d'actions sont actuellement privilégiées :

- Un approfondissement des concepts de ménages, groupes sociaux, conditions de vie, pauvreté et inégalités, dans un premier point, puis l'introduction des concepts d'exclusion sociale, capital social, innovation sociale, cohésion sociale, risque social, etc., dans un second temps.
- La recherche de méthodes appropriées d'observation, de mesure et d'analyse de ces concepts et des évolutions correspondantes en ce qui concerne les ménages et les groupes sociaux. Ce qui demande des investissements tant méthodologiques, pour l'observation, que théoriques pour l'analyse des comportements.
- Orienter les politiques économiques par l'intégration d'objectifs de développement social, notamment de lutte contre la pauvreté, de réduction des inégalités et de promotion des innovations.

Les problèmes de définition

Il n'y a actuellement pas de définition unique de la pauvreté. On parle de pauvreté absolue et pauvreté relative et le PNUD a récemment introduit le concept de pauvreté monétaire en opposition à la pauvreté humaine. En fait, il y a aussi une pauvreté politique (privations de droits), culturelle (non-reconnaissance des identités), etc. De plus, on fait de plus en plus référence au concept d'exclusion, qui pourrait être considéré comme un cas extrême de pauvreté, sa généralisation à différents domaines conduisant à l'exclusion sociale. Cependant, un travail de fond demeure nécessaire pour homogénéiser ces concepts, proposer des instruments de mesure pertinents et les intégrer dans les stratégies de développement.

Il en est de même en ce qui concerne les inégalités, thème dont on recommence à parler aujourd'hui, en raison de leur accroissement dans la plupart des pays en relation avec la nouvelle révolution industrielle et la mondialisation des échanges.

Les concepts fondamentaux (par exemple, inéquité vis à vis de inégalité), les instruments de mesure (distribution des revenus ou des dépenses), les outils statistiques employés demandent à être revus pour les adapter au nouveau contexte.

Enfin, si on considère l'innovation, comme la capacité des acteurs sociaux à trouver des solutions pour sortir d'une situation de pauvreté ou éviter d'y tomber, il faut en approfondir la définition actuelle. L'innovation technologique est la plus souvent prise en compte, l'innovation économique et sociale, au sein des entreprises est souvent étudiée. Mais beaucoup reste à faire concernant l'innovation sociale dans son ensemble, mais aussi toute autre forme politique, culturelle ou éthique, qui ont des implications directes avec les conditions de vie des acteurs sociaux.

Les problèmes d'observation et de mesure

En ce qui concerne les méthodes d'observation : systèmes d'information, enquêtes statistiques, méthodes qualitatives, etc., le travail de synthèse actuellement en cours permet de comprendre les tendances d'évolution actuelles, comme la spécialisation sur des thématiques particulières, l'introduction du qualitatif et de la subjectivité, l'articulation de méthodes différentes, etc.. Le concept d'observatoire, qui est fortement porteur d'avenir, demande cependant à être encore approfondi, tant dans sa définition comme instrument de mesure que dans les méthodes qu'il est censé articuler (panel d'observations, combinaison de lieux d'observation, articulation des méthodes qualitatives et quantitatives).

Il en est de même, en ce qui concerne tant les méthodes de mesure de la pauvreté, des inégalités et de l'innovation ainsi que les méthodes d'analyse. L'examen des instruments qui sont actuellement les plus utilisés comme les seuils et indicateurs de pauvreté, les indicateurs d'inégalité, les probabilités d'innovation, les modèles d'équilibre général, etc., permet de voir dans quelle mesure ils s'adaptent aux nouvelles situations ou imposent la création de nouveaux outils.

Des équipes basées dans plusieurs pays (Cameroun, Comores, Mali, etc.) permettent de conduire des expériences d'observation pratiques sous la forme d'enquête statistiques (Comores, Cameroun) et d'observatoire (Mali, Cameroun) et des analyses empiriques particulières sur la base de données d'enquête (Comores) ou de modélisation (Cameroun).

Les aspects relatifs aux interventions de la politique économique

Ces recherches ont pour finalité de clarifier les concepts opératoires et de faciliter la production de recommandations guidant l'élaboration de stratégie de lutte contre la pauvreté (Comores), de réduction des inégalités (Mali) et de promotion de l'innovation (Cameroun), chez les plus pauvres notamment. Elles peuvent s'inscrire au sein d'une stratégie de développement globale qui comprend trois dimensions :

- Une relance de la croissance, qui pour être durable demande qu'un certain nombre de réformes veille à assurer les grands équilibres macro-économiques et à améliorer les appareils administratifs, financiers et productifs. Ceci demande aussi de rechercher les opportunités de croissance en se référant aux capacités

d'innovation et de faire des choix dans les allocations d'investissement en capital physique, naturel, humain et social.

- Une réduction de la pauvreté et des inégalités. Ceci demande de veiller à ce que la croissance soit en même temps réductrice de la pauvreté et des inégalités et donc de promouvoir des formes d'activités où les plus pauvres auront leur place et pourront utiliser leurs capacités d'innovation pour créer les moyens de sortir de la pauvreté. De plus, des formes spécifiques de redistribution devront être envisagées.
- Une protection pour les plus pauvres, ceux qui sont systématiquement marginalisés ou exclus des systèmes de production et de redistribution par la mise en place de filets de sécurité spécifiques. Ces derniers visant à les réinsérer dans ces systèmes et donc à terme à leur permettre de reprendre place dans le processus de croissance.

De façon plus concrète, un bilan des expériences passées en ce qui concerne l'articulation des politiques macro-économiques et des politiques de lutte contre la pauvreté, les inégalités, et l'exclusion sociale, doit permettre d'envisager la possibilité d'un développement qui soit socialement soutenable, et qui serait donc le pendant du développement économique durable (qui intègre déjà la dimension environnementale).

SEMINAIRE TRAVAIL, EMPLOI ET MONDIALISATION

Jean-Paul Minvielle
IRD

Programme de recherche actuel :

Le programme *Conditions et stratégies de la sécurité alimentaire au Sénégal* a démarré en mai 1998 dans le cadre du programme 72 (Conditions d'amélioration des situations nutritionnelles) de l'UR 7 (Santé et nutrition).

Que l'on se situe au niveau micro des individus ou des ménages ou au niveau macro des ensembles régionaux ou nationaux, la sécurité alimentaire est un état. Cet état, qui peut n'être que momentané, résulte d'une combinaison entre des conditions générales, structurelles ou conjoncturelles (niveau de développement du pays, conditions climatiques, réglementations internationales...), des conditions spécifiques résultant de politiques macro-économiques (plan d'ajustement structurel, dévaluation monétaire...) et, le cas échéant, des stratégies de sécurisation alimentaire (aides aux productions agricoles vivrières, subventions de certains produits alimentaires de base...).

Pour un pays comme le Sénégal, le faible niveau de développement atteint fait que toute politique macro-économique crée « de fait » des conditions spécifiques qui, de manière quasi mécanique, favorisent ou, au contraire, limitent la capacité du pays à assurer à ses populations une sécurité alimentaire toujours précaire. Il en résulte une préoccupation permanente de préservation de l'équilibre alimentaire par la définition de stratégies sectorielles ou globales.

L'objectif de cette opération de recherche est d'analyser l'impact sur la sécurité alimentaire de la succession des politiques de tous ordres - alimentaires, agricoles et autres - souvent contradictoires entre elles, conduites dans le pays durant les vingt-cinq dernières années : en quoi ces politiques ont-elles créé des conditions favorables ou non à la sécurité alimentaire ? Lorsqu'elles ont existé, les stratégies alimentaires successivement adoptées ont-elles conduit aux résultats espérés ?

Les éléments essentiels de cette approche consistent à analyser en quoi :

- les théories économiques dominantes (d'inspiration néo-classique libérale) ont influencé — et influencent toujours — la définition et la mise en œuvre des politiques imposées par les institutions de Bretton Woods : Banque Mondiale et FMI ;
- les effets sociaux de ces politiques, souvent mésestimés par les théories, conduisent à s'interroger sur la « nouvelle question sociale » face à la mondialisation.

Inflexions à apporter dans le cadre de la nouvelle UR :

La problématique de la sécurité alimentaire s'éloigne des questions de production et est de plus en plus articulée autour de celle de la répartition des revenus susceptible de permettre aux populations les plus défavorisées d'acquérir sur le marché les produits alimentaires qui leur sont nécessaires. On assiste ainsi à un glissement vers les problématiques de la pauvreté et des dimensions sociales de la croissance. A ce questionnement politique et scientifique fondamental à l'heure actuelle, les économistes néo-classiques, dont les analyses déterminent les politiques nationales et internationales, ne fournissent pas de réponses satisfaisantes.

Si l'on considère que cette recherche doit être définie sur le plan stratégique par référence aux travaux actuellement menés dans ce domaine par différentes équipes au niveau international, on peut donner comme exemple les travaux du projet EAGER (Equity and Growth through Economic Research) dirigé par le Harvard Institute of Economic Development (HIID). Dans ce projet, l'accent est mis sur la gestion macro-économique comme facteur de croissance : l'équité n'est pas du tout abordée en tant que telle, et on en demeure à la vieille idée néoclassique de la redistribution automatique des fruits de la croissance. Dans cette vision orthodoxe libérale, conforme à l'approche anglo-saxonne du développement qui le réduit à la seule croissance quantitative du PIB, l'optimum social est supposé résulter de la dynamique spontanée des équilibres macro-économiques. Les faits ont montré, en particulier à travers les différentes expériences d'ajustement structurel, que ces prescriptions ne pouvaient aboutir à l'équité et que, bien au contraire, elles favorisaient l'exclusion socio-économique.

L'approche francophone du développement, illustrée par François Perroux, paraît mieux adaptée, qui met l'accent sur les aspects humains et l'évolution des structures socio-économiques (alors que l'approche anglo-saxonne se situe plus en permanence de structures). La véritable question posée est celle de la régulation sociale (des sociétés), c'est-à-dire de la régulation dans la répartition des richesses, dans l'accès aux services (éducation, santé, alimentation etc.), au travail, etc., les insuffisances de ces régulations se traduisant par la pauvreté et l'exclusion. La répartition de la richesse économique ne résume pas l'ensemble de cette régulation. Si les régulations sociales ne se font pas par le marché, elles doivent se faire d'une autre manière. La question est alors de savoir quelles sont réellement les dynamiques de la pauvreté (ou de l'exclusion sociale) afin d'en déduire quels peuvent être les modèles ou les instruments de régulation à promouvoir.

Il est ainsi justifié d'énoncer que la « question sociale » qui s'est posée à la fin du XIXe siècle face aux effets de l'industrialisation se pose de nouveau en cette fin du XXe siècle face à ceux de la mondialisation.

Ce programme sera articulé en deux parties :

- en premier lieu, une synthèse théorique des différentes approches de la « pauvreté », telles qu'elles ont pu être formalisées par les différentes disciplines scientifiques et les intervenants internationaux, essentiellement durant les deux dernières décennies ;
- en second lieu, et sur la base de cette approche théorique, une analyse spécifique du cas du Sénégal.

ENTREPRISES ET DYNAMIQUES HIERARCHIQUES EN AFRIQUE DU SUD

Laurent Bazin
Université de Lille 1

Recherches anthropologiques sur l'entreprise en Côte-d'Ivoire

Le programme présenté propose un élargissement du champ des recherches menées depuis 1992 sur la Côte-d'Ivoire. Ces travaux, basés sur des enquêtes ethnologiques en entreprises¹, ont saisi comme objet les modes locaux de production des hiérarchies qui, bien que reposant sur des enjeux spécifiques aux espaces de travail, trouvent néanmoins leur origine dans la société englobante. L'évocation rapide des résultats de ces recherches fournira une illustration des apports possibles d'une approche anthropologique de l'entreprise, dans une problématique portant sur la question sociale et la mondialisation. Deux axes, sur lesquels se jouent les rapports internes aux entreprises, ont été particulièrement explorés dans le contexte de la Côte-d'Ivoire.

1) La question sociale, dans ce contexte précis, renvoie à l'articulation des sphères du travail et de la parenté selon les modalités suivantes. Le travail constitue un support de la reproduction sociale des groupes familiaux². Si, dans son articulation avec le travail, la parenté demeure le cadre principal dans lequel s'organisent les solidarités, la dégradation drastique des conditions économiques générales dans les années quatre-vingt la soumet à des tensions considérables. Les contradictions internes à l'économie politique de la parenté sont en partie transférées sur les rapports de travail sous deux formes. A travers les systèmes de protection sociale (santé, funérailles, etc.) et de crédit (scolarisation, avances diverses impliquant fréquemment des prestations en direction de la parentèle), organisés à l'intérieur des entreprises et qui sont partout un enjeu essentiel des conflits employeurs-employés et de fractions du personnel entre elles. Mais cette organisation interne de la solidarité n'est qu'une des voies d'une internalisation dans l'entreprise de la parenté. La dispersion des groupes de parenté dans les hiérarchies sociales globales en fait un élément clé de la production/reproduction des stratifications sociales et de la domination politique. Cette dernière repose très largement sur des liens clientélistes structurés réellement ou métaphoriquement autour de relations de parenté. Ce réinvestissement politique de la parenté en fait un opérateur idéologique essentiel dans la traduction des rapports hiérarchiques, interprétés dans les entreprises comme à l'extérieur sous forme de liens de dépendances personnalisés.

1- L. Bazin : *Entreprise, politique, parenté. Une perspective anthropologique sur la Côte-d'Ivoire dans le monde actuel*. L'Harmattan, 1998 ; L. Bazin & R. Y. Ghabé : « Le travail salarié, un modèle en décomposition ? », in Contamin, Memel-Foté (eds) : *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustement, recompositions*, Karthala, 1997 : 689-705.

2 Question déjà largement traitée : cf. M. Agier, J. Copans, A. Morice (dir.) : *Classes ouvrières d'Afrique Noire*, Karthala, 1987.

2) Inversement, les tentatives des individus pour échapper aux contraintes (et aux formes d'exploitation économiques) liées à la parenté d'une part, à l'intrusion du politique d'autre part les conduisent à légitimer dans l'entreprise le pouvoir d'acteurs extérieurs à ces deux sphères, que sont les expatriés européens. La position particulière dévolue à ces acteurs aboutit à la restauration dans le domaine économique, d'une structure hiérarchique coloniale. Ces logiques sociales acquièrent leur efficacité symbolique dans le fait qu'elles réinterprètent le mode historique de formation du nationalisme et de l'État ; elles sont enfermées dans la reproduction d'une décolonisation initialement circonscrite au domaine politique et conservant dans le champ de l'économie capitaliste la domination étrangère. La mondialisation renouvelle cette configuration, renforçant la position symbolique de l'ancien dominant — incarné localement par des expatriés ou représenté à un niveau macrosocial par les Institutions financières internationales — comme référence en regard de laquelle se joue aussi bien l'unification nationale (nécessaire à la reproduction de l'État) que l'expression des antagonismes entre acteurs autochtones.

Ces dynamiques montrent que la sphère de l'économie dite « moderne » reste symboliquement associée à la référence occidentale ; elle est le lieu de la reproduction d'une domination étrangère imaginaire et effective à deux niveaux : en elle-même puisque les acteurs nationaux dominants ne peuvent définitivement y être considérés comme légitimes et qu'ils sont toujours replacés dans une relation de subordination envers l'occident (ou les acteurs qui le représentent) ; au niveau de l'État, les plans d'ajustement structurels et les transformations liées à la mondialisation étant perçus et vécus comme une nouvelle subordination vis-à-vis de l'étranger, qui passe par le domaine de l'économie.

Parce qu'il interroge le processus de décolonisation et vise à identifier les logiques endogènes qui en reconduisent l'inachèvement et les ambiguïtés à travers la traduction des transformations économiques et politiques actuelles, l'objet construit sur la Côte-d'Ivoire engage à entreprendre une comparaison à l'échelle africaine.

Projet de recherche : Entreprises et dynamiques hiérarchiques en Afrique du Sud

L'Afrique du Sud pourra constituer un point d'ancrage pour cette mise en perspective : s'y renouvelle en particulier la question — centrale dans le contexte de la Côte-d'Ivoire — du dépassement de la hiérarchie ethnicisée coloniale qui avait ici pris, à travers la politique de séparation des populations, une ampleur et une rigidité paradigmatiques ; à cette similitude des interrogations correspond néanmoins un contraste entre les trajectoires sociopolitiques et historiques. Le choix d'un terrain très distinct pour renouveler les investigations obéit à une logique de distanciation qui puisse permettre la reconsidération et donc la perfection de l'outillage méthodologique et conceptuel adopté jusqu'à présent. Dans une perspective à plus long terme les investigations pourront prendre place dans un contexte géographique culturellement éloigné, par exemple en Amérique latine, ou encore en Asie.

La conjoncture qui s'est instaurée en Afrique du Sud avec le démantèlement de l'*apartheid* fait coïncider des transformations de plusieurs ordres. Ce démantèlement s'effectue par un remodelage marqué de l'inscription spatiale de

l'État et en particulier une intégration dans l'espace national et politique des territoires auxquels étaient attachés les « non-blancs » auparavant relégués dans la condition d'étrangers. Cette recomposition territoriale fait disparaître légalement une ségrégation organisée de manière très systématique et à deux niveaux ; elle concerne l'intégration des bantoustans dans de nouvelles provinces ; elle implique également la disparition formelle des espaces résidentiels réservés dans les villes et en particulier l'insertion des *townships* dans les aires métropolitaines dont les limites et les subdivisions ont été modifiées. Cette réforme territoriale pose la question des stratégies de mobilité spatiale qui, pour toutes les catégories auparavant séparées, se combinent avec les stratifications économiques. Les transformations territoriales sont elles-mêmes articulées aux nouveaux gouvernements provinciaux et municipaux dont le champ de compétences et les relations avec l'État central ont été révisés.

Le démantèlement de l'*apartheid* s'accompagne d'une abondante production idéologique très activement mise en œuvre par le nouveau gouvernement. Empruntant une forme démocratique dont la légitimité est désormais fondée sur le suffrage universel, les autorités publiques s'efforcent notamment d'édifier un nationalisme *qui conserve* les anciennes segmentations dont l'État prétend désormais être le cadre d'unification et de dépassement (l'expression *rainbow nation* — nation arc-en-ciel — forgée pour caractériser la « nouvelle nation sudafricaine » en est une traduction officielle éloquente). Ce nationalisme unificateur continue néanmoins de coexister avec des « nationalismes ethniques » (afrikaner ou zoulou par exemple). Ces tendances centripètes ou centrifuges sont repérables notamment à travers les fusions, les scissions ou le maintien d'organisations politiques, syndicales ou religieuses auparavant largement fondées sur le découpage ethnique officiel. Les cadres de mobilisation politiques ou syndicaux paraissent ainsi relativement figés ; en revanche la sphère religieuse, qui se caractérise par une extrême dispersion des courants et des Églises, renvoyant à la définition des identités et des appartenances, semble marquée par des transformations importantes et rapides.

Après une longue période d'isolement, l'ouverture sur l'extérieur se réalise aussi bien dans les domaines de la religion, de la politique ou de l'économie. Ainsi, à la nouvelle organisation de l'espace territorial sudafricain correspond une nouvelle position de l'État dans l'ensemble mondial : cette dernière est à la fois concrète et inscrite dans les représentations ; l'imaginaire qui se greffe sur cette ouverture mondiale saisit notamment l'Afrique du Sud dans des filiations symboliques divergeantes africaine, européenne ou américaine.

Dans le domaine de l'économie en particulier se cristallisent les enjeux autour du maintien de la segmentation sociale et de sa subversion. Le pouvoir politique ayant été conquis par l'*African national congress*, c'est à travers le contrôle de l'économie et des positions supérieures dans les entreprises que se manifeste la suprématie « blanche ». Les entreprises sont donc les lieux symboliques d'une continuité de cette domination. L'attention portée à l'apparition d'une couche sociale d'hommes d'affaires « noirs » manifeste par exemple la cristallisation des enjeux autour de la conquête de l'économie. Les catégories estimées défavorisées (parmi lesquelles les « Noirs » et les femmes) sont par ailleurs supposées bénéficier d'un ensemble de mesures légales (*affirmative action* - discrimination positive) destinées à permettre leur mobilité ascensionnelle. La volonté affirmée du nouveau gouvernement de ne pas bouleverser la structure économique ainsi que

sa faible capacité d'action, traduite et justifiée dans la rhétorique des nécessités économiques et financières, laissent supposer la maigre efficacité de telles mesures, comme de celles qui s'inscrivent dans le domaine des réformes foncières ou dans celui de la ségrégation des espaces résidentiels.

L'économie sudafricaine repose très largement, aujourd'hui encore, sur une main-d'œuvre « noire », peu qualifiée, à l'instabilité auparavant entretenue par son maintien dans une position de population migrante (qu'elle soit sudafricaine ou originaire des États voisins). Succédant à une longue période d'isolement, l'ouverture à la concurrence extérieure apparaît ici comme une expérience inédite, qui a pour effet de rendre radicalement obsolètes ces formes de gestion du travail. Ainsi, les questions de la stabilisation et de la qualification de la main-d'œuvre — qui renvoient à l'*affirmative action* et aux transformations de l'espace urbain — présentent deux facettes, politiques et économiques, d'enjeux centraux auxquels sont confrontés gestionnaires et autorités publiques. Il est d'autant plus intéressant d'analyser les dynamiques, symboliques, politiques, statutaires qui, dans le domaine du travail se fixent sur la recomposition des segmentations ethnicisées antérieures.

En saisissant des entreprises comme observatoire des changements sociaux en cours, l'analyse ethnologique se donne pour objet la compréhension des processus de production des hiérarchies, en articulant leurs concrétisations internes et externes au domaine de la production. Les enquêtes reprendront les méthodes déjà expérimentées dans le contexte de la Côte-d'Ivoire ; une attention soutenue pourra être portée sur l'articulation du travail avec les recompositions identitaires et religieuses d'une part, les formes politiques de définition des origines et des appartenances d'autre part, les stratégies migratoires et résidentielles enfin. La politique de séparation des populations ayant produit un morcellement territorial qui reflète presque parfaitement le système ethnicisé des hiérarchisations sociales, les enquêtes partiront d'observations directes dans les entreprises qui seront ensuite déplacées avec un soin particulier sur les espaces résidentiels et dans tout champ connexe susceptible d'apporter un éclairage supplémentaire. Ces précisions comprennent toutes les catégories d'acteurs, auxquels une écoute égale sera offerte. Les observations et les entretiens incluront également des segments de leurs familles, de leur voisinage ou de leurs réseaux de relation.

Le programme pourra être développé sur une période de cinq ans, incluant de longs séjours sur le terrain. Les modalités de mise en œuvre concrète d'un dispositif de recherche sont en cours d'élaboration. Les investigations pourront se porter alternativement à Johannesburg et Durban dans des secteurs industriels en déclin (textile, automobile, mines) ou dans l'un des nouveaux pôles économiques qui émergent. Dans chacune de ces zones, la réalité observée à un niveau microsocial sera mise en relation avec les dynamiques différentielles, économiques, politiques, spatiales qui s'opèrent au niveau local, provincial et national.

**ECONOMIES DU MAGHREB,
ENTRE L'AJUSTEMENT ET L'OUVERTURE.**
**L'adaptation du marché du travail
à l'euro-méditerranée élargie**
(projet de recherche)

Chantal Bernard
MATISSE et C.E.D.
Université Paris I

Dans les économies du Maghreb, le marché du travail est peut-être à un tournant. Alors que les politiques d'assainissement n'ont pas fini de produire leurs effets négatifs sur l'emploi, la gestion de la main d'œuvre, les salaires et la productivité doivent encore s'ajuster à de nouvelles réformes commerciales... Déjà au cours des années 80 et 90, le Maroc et la Tunisie ont connu une première vague de transformations (réductions tarifaires ou suppression des restrictions quantitatives à l'importation) mais aujourd'hui, le processus euro-méditerranéen engagé par la Conférence de Barcelone (1995) puis par celle de Malte (1997) impose aux économies concernées de lever les derniers obstacles qui pèsent sur les importations de biens manufacturés. Elles devront faire face, sans protection, à une concurrence accrue d'entreprises extérieures (contrepartie attendue de la réciprocité dans l'Ouverture). De plus, la fin du régime préférentiel entraîne pour les entreprises des économies du Maghreb, l'obligation de « se frayer un chemin » parmi les producteurs européens y compris les Peco. L'incitation est forte mais ambitieuse....

Face au grand marché, toutes les économies ne sont pas sur un pied d'égalité. **La Tunisie et le Maroc ont déjà « un acquis dans la libéralisation commerciale »** (I. Bensidoun et A. Chevallier, 1996) mais la Tunisie a la position la plus « ouverte » ; c'est elle qui enregistre la plus forte proportion de ses échanges avec la Communauté. Elle n'a pas attendu l'accord euro-méditerranéen (Juil.95) pour la mise à niveau de ses entreprises et même si le secteur industriel y est encore marqué par une dualité entre les activités exportatrices et celles qui sont orientées vers le marché intérieur, la progressivité du démantèlement tarifaire est conçue « pour donner aux activités le temps de s'adapter ». La mise à niveau est donc facilitée et la dynamique de la croissance tunisienne (plus de 5 % en 97) est bien engagée. Au Maroc, en revanche, les résultats sont plus contrastés, la croissance est très fluctuante (négative en 97), le p.i.b. par tête est peu élevé ce qui entraîne une consommation privée relativement faible, enfin « les échanges extérieurs demeurent dans le statu quo » (Observatoire de la Compétitivité, 1997) et la dette extérieure pèse encore lourdement. Il n'empêche que ces deux économies sont déjà insérées dans les échanges internationaux (leur adhésion au G.A.T.T. date du début des années 90) et même si les exportations sont trop concentrées dans des secteurs dont la croissance est lente (A. Pietri, OCDE, 1997), même si également certaines activités sont destinées à disparaître à court terme (avec le risque d'une réduction de la demande de travail) la spécialisation de ces économies peut se trouver stimulée. A l'avenir, l'évaluation des avantages dont ces deux économies pourraient être bénéficiaires est plutôt encourageante... **Tel n'est**

pas encore le cas de l'Algérie (négociations avec l'U.E., depuis Mars 1997). Non seulement elle doit faire face à une grave crise politico-culturelle mais comme ancienne économie planifiée, elle se trouve aujourd'hui, confrontée à la nécessité d'une double conversion : celle de sa transition vers une économie de marché (C.Bernard, 1997) et celle de son intégration dans un environnement économique ouvert. Pour l'heure, ses réserves de change sont reconstituées (grâce à l'amélioration temporaire du cours du baril en 96/97), son inflation est maîtrisée et son taux de croissance à nouveau positif (+4 % en 1996 ; +2 % en 1997), mais la relance de la production tarde à se faire ; les principaux secteurs d'activité sont en régression et les réformes institutionnelles nombreuses en faveur de la libéralisation (loi de Finance 1990 et plan de stabilisation 1994/95) sont loin d'entrer dans la voie des réalisations concrètes... Le marché du travail algérien devrait se trouver affecté à la fois dans sa spécificité nationale (distribution emploi public/emploi privé) et par l'environnement extérieur (coût du travail et productivité). Le rythme des changements sera nécessairement lent (avec des résistances sociales fortes)... Au total, dans les trois principales économies du Maghreb, les transformations des structures productives n'ont pas le même degré d'avancement.

Les réformes institutionnelles mises en place avec les programmes d'Ajustement (1983 au Maroc, 1986 en Tunisie, 1994/95 en Algérie) devaient **préparer l'adaptation du marché du travail** aux restructurations nécessaires. L'instauration d'une certaine flexibilité a été engagée (difficile à poursuivre ?) mais le maintien d'un s.m.i.g. et d'un s.m.a.g. est souvent mis en accusation et considéré comme un facteur de distorsion (Banque Mondiale Maroc, 1996). Les salaires réels ont souvent baissé et la nécessité pour les entreprises de préserver leur compétitivité grâce à des coûts du travail peu élevés est fortement admise par les gouvernements comme par les syndicats mais les salaires sont encore parfois fixés par des négociations collectives sectorielles ce qui risque de créer d'autres rigidités (en Tunisie et en Algérie) et de rendre plus difficile la concurrence face aux entreprises des Peco ; des charges salariales trop lourdes sont également déplorées par les entreprises marocaines et algériennes (E.Ruppert, World Bank, 1996). Enfin la réglementation qui régit les licenciements «freine l'ajustement des entreprises qui ont besoin de se restructurer» au Maroc et s'il n'en est pas de même en Algérie, il n'en reste pas moins que le nouveau cadre législatif en vigueur change la nature des revendications syndicales qui deviennent plus radicales... En fait toute la question est de savoir si dans les économies du Maghreb, les mesures institutionnelles adoptées ont favorisé une certaine adaptation du marché du travail ; également si la première libéralisation commerciale a contribué à amorcer une nouvelle distribution de la main d'œuvre (question liée à la transformation des structures productives en Tunisie et au Maroc) **Que révèle l'évolution du marché du travail dans les économies maghrébines ? Quel a été l'impact des politiques et du cadre institutionnel sur l'emploi, sur la redistribution de la main d'œuvre entre secteurs et sur le coût du travail (in fine sur la productivité) ?** C'est la question à laquelle cette étude comparative voudrait s'intéresser à un moment clé entre l'Ajustement et l'Ouverture « élargie ».

Quatre points devraient retenir notre attention :

1. **le contexte institutionnel du marché du travail** dans les principales économies du Maghreb ;

2. la redistribution de la main d'œuvre amorcée entre secteurs d'activité ;

- la redistribution entre secteurs public et privé (également entre l'Administration et les entreprises publiques) ;
- la réallocation « amorcée » entre secteur orienté vers la production domestique et secteur exportateur (la période d'observation est courte, il s'agira seulement d'identifier quelques changements dans les structures productives et le contenu du salariat) ; -le transfert de main d'œuvre vers le secteur informel des micros entreprises manufacturières (à corrélérer avec certaines évolutions dans le secteur formel en tenant compte des salaires et si possible des qualifications) ;

3. le chômage des jeunes « éduqués », comme problème critique avant la grande Ouverture (à la différence des Peco) et la nature de ce chômage ;

4. la question de l'ajustement du coût salarial dans les secteurs des textiles et de l'électronique (comparé à celui des mêmes secteurs en Hongrie et en Pologne)

Pour tenter d'approcher ces différents points, ce projet se propose **une analyse empirique** de l'évolution de certaines variables depuis la date de l'Ajustement jusqu'à la veille de l'Ouverture. Plus précisément les données statistiques dont nous disposons nous imposeront certaines contraintes comme les dates des recensements de population et celles des enquêtes main d'œuvre urbaine mais celles-ci sont assez proches de la période qui nous intéresse (1982-94 pour le Maroc ; 1984-96 pour la Tunisie ; 1989-96 pour l'Algérie) pour identifier correctement certains résultats. **L'effet de quelques variables déterminantes** sur l'emploi, le coût du travail (ou le salaire moyen) dans les principaux secteurs d'activité exportateurs sera identifié au moyen de régression sur données agrégées.

L'ambition des questions soulevées ne pourra peut-être pas toujours être atteinte (en raison d'un horizon temporel trop court, également à cause de la délicate comparaison des données d'un pays à l'autre et d'une période à l'autre) mais nous nous efforcerons de parvenir à l'essentiel des résultats. Les enseignements à tirer exigeront une certaine dose d'humilité, mais ne seront pas négligeables.

Références

- Abdoun R., 1998 : « La conduite des réformes économiques dans le Sud et l'Est de la Méditerranée, stabilisation et réformes économiques en Algérie », Communication au séminaire des économies méditerranéennes arabes, Paris, Commissariat au Plan, 14 Mars.
- Agenor P.R., 1996 : « The labor market and economic Adjustment », *Staff Papers F.M.I.*, vol 43 : n°2, June.
- Andreff W., 1993 : *La crise des économies socialistes, la rupture d'un système*, Pug
- Azam J.P., 1997 : « Salaire minimum et Ajustement structurel au Maroc », *Annales marocaines d'économie*, hiver/printemps
- Bensidoun I. et Chevallier A., 1996 : *Europe-Méditerranée : le pari de l'Ouverture*, Economica/Cepii
- Bernard C., 1998 : « Entre l'Ajustement et l'Ouverture, la transition des entreprises algériennes vers l'économie de marché », *Région et Développement*, n°8
- Boughzala M., 1997 : « Les effets du libre-échange sur la main d'œuvre : le cas de la Tunisie et du Maroc » *Revue Internationale du Travail*, vol 136, n°3
- Charmes J., 1993 : « Employment promotion in the informal sector of Arab states », Seminar on Employment challenges in the rural and informal sectors of Arab states, Torino, 6/10 sept.
- Currie J. and Harrisson A., 1994 : « sharing the costs : the impact of trade reforms on capital and labor in Morocco », *Journal of labor economics*, June
- Fontagné L. et Péridy N., 1996 : *Le renouveau de l'insertion des pays du Maghreb dans les échanges mondiaux*, Paris, centre de Développement de L'O.C.D.E.
- Freeman (R.) 1993 : « Labor market institutions and policies help or hindrance to economic development », Proceedings of the 1992, Conference on Development economics
- Horton S., Kanbur R., Mazumdar D., 1994 : Labor Markets in an Era of Adjustment, *E.D.I. of the World Bank*, vol. 1 et 2
- Gazier B., 1991 : *Economie du Travail et de l'Emploi*, Dalloz
- Jaïdi L. et Zaim F., 1997 : « La mise à niveau de l'industrie marocaine face aux échéances de la zone de libre-échange », communication au Séminaire E.M.M.A., Paris, Commissariat au Plan, 14 Mars
- Morrisson C., 1991 : Ajustement et Equité au Maroc, Etudes du Centre de Développement de l'O.C.D.E., série « croissance à long terme »

Morrisson C., et Talbi B., 1996 : La croissance de l'économie Tunisienne en longue période, Etudes du Centre de Développement de l'O.C.D.E., série « croissance à long terme »

Nordman C., 1997 : *Capital humain, Education et effets d'apprentissage au Maroc*, Mémoire (non publié) D.E.A. Economie internationale option Développement Université Paris I Panthéon/Sorbonne, sept.

Palankai T., 1997 : « La Hongrie et les défis économiques de l'adhésion à l'Union Européenne », *Relations internationales et stratégiques*, été

Rama M., 1996 : « how bad is Tunisian unemployment ? Assessing labor market efficiency in a developping countries », Unpublished manuscript, the World Bank,

Ruppert E., 1997 : « Unemployment Insurance in Algeria : Implications for a labor Market in Transition » Working paper, the World Bank, sept.

Sebastien J., 1998 : « Trade-induced selection among heterogeneous firms » The International Conference on « International Trade and Market structures », Le Mans, Avril (2-4)

Tapinos G., Cogneau D., Lacroix P. et de Ruyg A, 1994 : Libre-Echange et Migration Internationale au Maghreb, Etude pour la Commission des Communautés européennes, Juin

Vernières M., 1995 : *Ajustement, Education, Emploi*, Economica

Rapport de la Banque Mondiale,1996 : « Tunisie : Intégration mondiale et Développement »

Rapport de la Banque Mondiale,1996 : « Une croissance plus forte, des opportunités d'emploi, des choix à faire pour le Maroc »

Rapports de l'Observatoire de la Compétitivité sur le Maroc, 1997

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'EQUIPE EMPLOI-FORMATION
(CRA Céreq)
DU LABORATOIRE D'ECONOMIE SOCIALE
(composante de l'UMR MATISSE, Paris I - CNRS)

Michel Vernière
UMR MATISSE, Paris I - CNRS

Le programme de travail de l'équipe se déroule dans trois directions :

- I. Analyse du processus d'insertion professionnelle des jeunes ;
- II. Etude des politiques et comportements des entreprises en matière de formation et de recrutement des jeunes débutants ;
- III. La dynamique localisée de l'emploi et de la formation

I. Analyse du processus d'insertion professionnelle des jeunes

De nombreux travaux ont été conduits pour améliorer les **méthodes de traitement** des données issues des enquêtes de type cheminement du Céreq. L'objectif que s'est fixé notre équipe est d'élaborer une grille de lecture de ces travaux afin d'identifier et expliciter les caractéristiques et hypothèses des étapes clés de l'analyse statistique.

L'étude de l'insertion ne peut se limiter à la seule prise en compte des événements postérieurs à la sortie du système éducatif tant le **parcours interne** à celui-ci est susceptible d'influer sur le déroulement de ce processus.

C'est l'une des raisons pour lesquelles ont été conduites, au cours des années antérieures, des recherches portant sur les formations complémentaires d'initiative locale et sur les prolongations d'études à l'issue des BTS et DUT. La valorisation de ces travaux initiaux se poursuit et ils se prolongent dans une perspective de comparaisons internationales.

II. Etude des politiques et comportements des entreprises en matière de formation et de recrutement des jeunes débutants

Les modes de gestion de la main-d'oeuvre par les firmes diffèrent fortement de l'une à l'autre et, plus globalement, d'un secteur à l'autre. Or les politiques et comportements des entreprises ont un rôle décisif dans le déroulement du processus d'insertion des jeunes.

Il nous est donc apparu essentiel, pour la compréhension de ce dernier, d'étudier certains aspects de la politique de gestion de la main-d'oeuvre par les entreprises, ceux qui sont le plus directement liés à l'appel qu'elles font à de jeunes débutants, soit : leurs politiques de recrutement, de formation et de rémunération.

Il apparaît, en particulier, que le comportement des employeurs en matière de **recrutement** combine, avec des intensités contrastées, le recours au diplôme

comme outil de sélection des candidats et l'implication des entreprises dans la production des qualifications.

Certaines entreprises investissent plus que d'autres dans la **formation** des jeunes embauchés. Il est donc essentiel de voir le rôle que ces différences dans les politiques des entreprises jouent quant au déroulement du processus d'insertion, tout particulièrement quant à la durabilité de la relation d'emploi au sein de la firme.

Dans le contexte actuel de concurrence croissante entre les firmes, la maîtrise des **coûts salariaux** est un objectif majeur des entreprises. Aussi, de plus en plus, est-il apparu que l'acquisition de l'expérience nécessaire, pour les jeunes débutants, à la construction de leur qualification était pour une part importante supportée par les pouvoirs publics (mesures dites jeunes...) ou les débutants eux mêmes (apprentissage, stage peu rémunérés...).

III. La dynamique localisée de l'emploi et de la formation

Nos travaux se déroulent autour de trois axes.

La prise en compte de l'espace dans l'analyse de la relation formation emploi impose la réalisation de **décompositions de l'espace et d'indicateurs localisés** adaptés à l'étude de cette relation.

Les modalités de mise en œuvre et les effets des politiques d'emploi ne sont pas uniformes sur l'ensemble du territoire. Les diverses zones réagissent différemment aux mêmes mesures nationales. L'accent doit donc être spécialement mis sur les caractéristiques des **relations entre les divers agents locaux** et leurs stratégies, fortement marquées par l'histoire locale.

Or, les **métropoles**, caractérisées par l'ampleur des mouvements de main-d'oeuvre, la place du secteur tertiaire et la concentration des CSP les plus qualifiées, apparaissent insuffisamment étudiées du point de vue de l'emploi et de la formation. C'est là, à partir du cas de l'Île-de-France, un terrain d'étude privilégié de notre équipe.

Conclusion

En tant que Centre associé au Céreq, nos travaux portent principalement sur la France. Mais l'apport d'études comparatives nous paraît essentiel.

En ce qui concerne les **pays des Tiers-Mondes**, cette réflexion s'appuie tout particulièrement sur quelques travaux plus spécifiques à notre équipe, réalisés en 1998 :

- une étude, conduite à la demande de la commission européenne, d'identification des actions de politique d'emploi et de formation à conduire dans le cadre du programme inter-régional des pays africains de langue officielle portugaise (PALOP) ;
- une analyse du marché de l'emploi des scientifiques au Liban, effectuée à la demande de la SFERE (Société française d'exportation des ressources éducatives).

Pour le Liban, la coopération amorcée, sur ce thème, en 1998 avec le Centre de recherche de la Faculté de sciences économiques de l'USJ se poursuivra en 1999. Du fait des évènements, la coopération conduite avec l'Algérie depuis plusieurs années, en articulation avec la convention Cerpeq-Céreq, n'a pas pu être poursuivie. En 1999, débutera un travail de recherche sur la relation éducation pauvreté dans les pays d'Amérique centrale.

BREF BILAN DU GDR 996 "FORMATION-EMPLOI-DEVELOPPEMENT"

Michel Vernière
UMR MATISSE, Paris I - CNRS

Ce GDR a fonctionné de Janvier 1992 à Décembre 1998. Il a rassemblé neuf équipes, dont huit équipes CNRS, (CED, CERDI, FORUM, GREE, IREDU, IREPD, LES, LIRHE, SET).

Les activités du GDR ont été de trois types : réaliser des travaux de synthèse sur les thèmes de l'emploi et de la formation dans les pays en développement, débattre de recherches en cours et faire circuler en son sein et à l'extérieur des informations relatives à ce thème...

Le GDR a permis la confrontation, le rapprochement et l'enrichissement mutuel des travaux divers conduits dans les équipes, réalisant ainsi une fécondation réciproque des approches à dominante économie du travail et de celles partant de l'économie du développement.

Un premier ouvrage, « Ajustement, éducation, emploi », M. Vernières (ed), a été publié en 1995 aux éditions Economica. Ce premier livre a mis l'accent sur les questions de problématique et de méthodes relatives à l'analyse de l'emploi et de la formation dans des pays soumis aux contraintes de l'ajustement structurel. Un deuxième ouvrage (F. Orivel, éd.) est à paraître en 1999, il comprendra des contributions issues des travaux d'une partie des équipes constituantes portant sur l'analyse du marché du travail et l'évolution des systèmes éducatifs.

**REPRODUCTION SOCIALE,
PROTECTION SOCIALE ET TRAVAIL :
UNE HYPOTHESE ANTHROPOLOGIQUE**
**Comparaisons africaines (Sénégal, Kenya, Afrique du Sud),
comparaisons franco-africaines**

Jean Copans
Université de Picardie Jules Verne

Hypothèse globale

La question sociale aujourd'hui apparaît dans le monde entier comme un problème d'emploi. Même dans les pays où le chiffre de la population reste approximatif (chacun aura son exemple préféré) organisations internationales et chercheurs (y compris parfois des chercheurs de l'ORSTOM !) vous calculent des taux de population active voire salariée et de chômage, des pourcentages de secteur informel et de demandeurs d'emploi ou « d'assurés sociaux », que sais-je, à la décimale près. Soyons sérieux. La question sociale est d'abord une question anthropologique fondatrice qui prend le nom abstrait et générique de reproduction sociale et démographique. A quelles conditions et comment sont assurées la reproduction des personnes, des groupes, des institutions et donc des conditions de production de l'ensemble des rapports sociaux, économiques, culturels, religieux, j'en passe, et évidemment politiques ? A cette perspective anthropologique doit toutefois s'ajouter une perspective anti-ethnocentrique qui refuse de prendre comme critère analytique aussi bien l'Etat providence que le marché (y compris du travail).

En effet, la question sociale dans ses théorisations macropolitiques et sociologiques occidentales (mais ce sont les seules qui existent !) considèrent l'Etat providence comme un produit normal de l'évolution historique, comme un acquis certes (y compris au plan moral), mais surtout comme un mode politique rationnel de gestion du social, des rapports entre ressources et population, entre accumulation (ou prélèvements ou rentes) et répartition ou redistribution. L'Etat est central à cette perspective, un Etat d'ailleurs dont la mesure territoriale semble devoir être modeste si la gestion se veut transparente, en un mot démocratique et non pas autoritaire et totalitaire. Allons même plus loin : le modèle étatique moderne, du moins sa version la plus providentialiste est de nature totalitaire et, nonobstant leurs spécificités sociologiques et idéologiques, l'Etat soviétique d'une part et l'Etat nazi de l'autre, sont d'excellents exemples des performances providentialistes et de certaines de leurs dérives. Le contrôle de la reproduction sociale peut prendre toutes sortes de formes, mais je fais l'hypothèse que le modèle étatique (avec tout ce qui l'accompagne aux plans idéologiques, d'aménagement de l'espace, etc.) ne peut réguler cette reproduction et que son apparition est le complément tout à fait naturel du travail salarié et de toutes les formes d'expropriation et d'exploitation qui lui sont liées. A la perte de contrôle des conditions directes de production et de reproduction de la force de travail par les capitaux commerciaux puis industriels

(et etc là encore) se superpose la tentation ou la tentative de contrôler aussi les conditions de la reproduction globale de la société. Cela a un coût, mais cela peut avoir des avantages politiques d'abord, sociaux et même idéologiques ensuite.

Si l'on garde en perspective l'idée que le salariat reste une exception historique (au sens plus ou moins exclusif du terme comme en Occident depuis un demi-siècle) on trouvera normale la proposition qui veut que l'Etat providence soit encore plus exceptionnel même si les simulacres ou les dérives totalitaires sont très nombreux. L'histoire du contrôle colonial des travailleurs illustre parfaitement cette thèse et les rapprochements historiques de F. Cooper sont concluants. Dans ma liste des totalitarismes (je n'aime pas du tout le terme, il s'est avéré inadéquat pour parler des anciens Etats socialistes mais je le conserve par commodité dans cette note rapide) il ne faudrait oublier l'Afrique du sud où l'assignation à résidence, la mobilité de la force de travail et la répression sont allées de pair au prix de dépenses considérables.

Le contrôle des facteurs d'allocation des revenus tirés d'une activité et ceux assurés par l'intermédiaire d'un tiers en échange ou non d'un service ou d'un assujettissement sont des figures consubstantielles à toute forme de société, d'organisation politique et économique. Mais le passage exclusif par l'Etat ou par le marché pour chacune de ces figures ou par une articulation des deux produit une situation instable sur le long terme, donc temporaire. La concurrence des économies d'échelle conduit à la dépossession totale : la disparition brutale du système aujourd'hui (Etats anciennement socialistes, Afrique du sud) laisse place à une désintégration centrifuge qui confirme que les fonctions providentialistes et assurancialistes ne possèdent pas une pérennité intrinsèque et historique.

XX X
Au lieu de juger des rapports de travail et sociaux par le biais des « progrès de l'Etat » il faut inverser la démarche. Cette hypothèse n'est pas un fantasme anthropologique, mais elle vise à désigner les lieux des microéconomies politiques de la reproduction concrète comme points de départ de compréhension non seulement des situations de crise (désarticulées), non seulement des pays dits du Sud mais aussi et peut-être surtout (puisque c'est à leur propos que les lieux communs et les ethnocentrismes historiques sont les plus forts) des pays du Nord et surtout des structures sociales des sociétés industrielles et post-industrielles (d'où a fortiori des situations pré et protoindustrielles). S'il y a crise de la reproduction sociale et démographique c'est que l'Etat providence a préempté (jusqu'à un certain point, bien entendu, voir le cas des pays du nord) et en même temps dissous ou rendues illégales les modalités non-étatiques de contrôle et de production des ressources reproductives (revenus non-salariaux). Dans le cas des pays du Sud, l'appareil d'Etat n'a pas ce pouvoir et cette fonction ou du moins il ne l'a assuré que pour les catégories dominantes seulement et a institué la relation illégale informelle pour tous les autres (voir B. Lautier).

Une telle hypothèse permet de comparer dans le temps et dans l'espace des formes socio-politiques fort distinctes et pas forcément contemporaines au sein d'un seul modèle (même si le terme est là encore discutable) qui ne se réduise pas à l'alternative dichotomique capitalisme/non ou pré-capitalisme ; salariat/non-salariat ; marché/non-marché.

Remarques thématiques

La question posée est celle du choix d'une thématique la mieux à même de mettre tout cela en lumière. La première considération porte sur nos compétences africanistes puis partiellement comparatistes au niveau des pays du Sud (par exemple Inde et Brésil). La seconde porte sur la possibilité de mener une réflexion comparatiste avec les pays dits du Nord et notamment la France. Face à l'hexagonalisme exacerbé des spécialistes de ces questions, la seule question de la comparaison déstabilise et je ne parle pas d'une interrogation d'ordre socio ou anthropo-historique comme celle de notre hypothèse globale. Les historiens et les économistes ont déjà oublié Braudel ou Wallerstein tout comme les sociologues du travail, je n'insiste pas. Le droit à essayer de poser le problème en ces termes, de manière collaborative, est souhaitable et je suis prêt à jouer le jeu à condition que les autres l'acceptent. Ceux qui sont présents à ce séminaire ont déjà à mes yeux fait un grand pas, ne serait-ce que de curiosité ou d'imagination ; nous y arriverons bien.

De manière plus précise, nous proposons deux entrées: la première au niveau de l'Etat ou plutôt des appareils d'Etat. J'ai évoqué à propos de la crise africaine l'existence d'appareils d'Etat de proximité et il serait possible d'examiner les relations entre formes clientélistes, protection (s) sociales (aux deux sens du terme) », solidarités domestiques, ethniques, etc. d'une part et projets sociaux de développement, ONG et libéralisations financières ou budgétaires de l'autre. Les processus de démocratisation, transition démocratique, décompression autoritaire, crises de la représentation politique font partie de cette entrée.

La seconde entrée se situe au niveau de la micro-reproduction sociale, domestique et de travail. Les rapports entre membres des unités de reproduction (différentes échelles), des unités de production de revenus ou de ponction de ressources en matière d'âge, de genre, d'alliances et de coopérations constituent le lieu central de notre interrogation. La multi-activité, la multi-protection sociale, les formes d'articulation entre contraintes globales et contraintes internes devraient nous permettre de construire au moins un inventaire qui ne soit pensé ni en termes de typologie ni de stratégies car cela impliquerait une connaissance omnisciente des champs sociaux que même les sciences sociales n'ont pas encore réussi à baliser avec précision dans le cas africaniste.

Terrains

Sénégal

Le délitement de l'emploi salarié

Les confréries comme appareils (d'Etat) de proximité et la réinvention de l'économie sociale

Les mutations familiales à la ville et à la campagne

Les ressources migratoires

Kenya

Les évolutions de la reproduction domestique

Les églises comme sources de mobilité et de protection sociale

L'économie des femmes

Economies publiques, économies privées, économies nationales

Afrique du Sud

Les modifications de l'emploi industriel (modernisations des qualifications)

Les revendications sociales : l'état-providence de l'apartheid au libéralisme

L'action associative (y compris syndicale) et le contrôle de la reproduction

L'aménagement urbain et les dynamiques migratoires

France (pour comparaison collective)

Les formes de la conscience collective du problème travail/activités

Les formes de la reproduction étudiante (familles, bourses, petits boulots, etc.)

Le salariat informel et intermittent : rapports collectifs et individuels

Démarches

Pour le moment cette esquisse de projet (il est évidemment très large, volontairement) implique une synthèse et une critique documentaire (il existe beaucoup de travaux pour répondre à nos questions) et éventuellement des missions d'exploration et de collecte documentaire. Vu notre statut un terrain impliquerait d'autres modalités de recherche. En matière de réflexions collectives menées en France il n'y a évidemment pas de contraintes (sauf le degré de spécialisation à acquérir) !

Références

Cooper F. 1996 ; *Decolonization and African Society. The labor question in French and British Africa*, Cambridge University Press.

Copans J., 1995 : « L'Afrique du sud en reconstruction : un exemple emblématique de trois crises mondiales (Etat providence ou libéralisme politique ; plein emploi ou flexibilité ; déségrégation ou exclusion) », *Chroniques du Sud*, n°15, juillet 1995, pp. 219 - 223.

Copans J., janv.1997 : « Vers la fin de l'exception salariale », *Le Monde diplomatique*, p. 20.

Copans J., 1997 « Mouvements socio-politiques, Etats et plans d'ajustement structurel en Afrique noire », *Utopie critique*, 10, 4e tri. 1997, pp. 67 - 80.(version réduite d'une communication au séminaire «Ménages et crises» de Marseille, Avril 1997, ORSTOM-CEDERS).

Lautier B.,1994 : *L'économie informelle dans le tiers-monde*, La Découverte, Repères n°154.

LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE SUR LES RESSOURCES HUMAINES ET L'EMPLOI. C.I.A. CÉREQ

Bernard Fourcade
LIRHE – Université de Toulouse 1

1. Présentation du Laboratoire

Le LIRHE est un laboratoire de recherche de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse (UT1) associé au CNRS (ESA 5066) qui regroupe une quarantaine de chercheurs et d'enseignants dans trois départements: Economie de l'Emploi et des Ressources Humaines, Gestion des Ressources Humaines, Droit du Travail et de l'Emploi, ainsi qu'une vingtaine de doctorants intégrés à l'activité du laboratoire.

Le thème de recherche central de l'équipe est l'emploi, mais dans une perspective large. La problématique emploi-formation demeure un point fort, et a pris de nouvelles orientations avec l'élargissement du champ de recherche depuis trois ans. Le renouvellement de la thématique emploi-formation a été entrepris sur le plan théorique et empirique pour répondre aux nouvelles questions que pose une société connaissant un chômage élevé et durable, et qui produit de plus en plus de diplômés sur un marché du travail rationné, et alors que parallèlement, la transformation structurelle de l'économie se poursuit. Les questions soulevées ont incité à ouvrir les problématiques sur le plan de l'analyse économique, mais aussi à construire des approches disciplinaires relevant d'autres champs (économie de l'innovation, économie industrielle) .

Les thèmes de recherche majeurs du LIRHE sont :

Section Economie: rentabilité de la formation et fonction de gains, diffusion des diplômes et inégalités de revenu, analyse des entrées dans la vie active et des mobilités en cours de carrière, fonctionnement des systèmes de formation, rôle et valeur du diplôme, changement technique et organisation de la production, nouvelles formes d'organisation des entreprises, prospective de la relation formation emploi.

Section Gestion des Ressources Humaines: gestion des rémunérations, évolution des politiques de GRH, comportement au travail, gestion des compétences, management des Ressources Humaines dans le secteur public.

Section Juridique: entreprise et emploi (notion d'entreprise, sous-traitance, licenciement économique), coûts du travail, rémunération et emploi, formation, qualification et compétence, négociation collective.

2. Sélection des recherches en cours en économie du travail

2.1. Articulations entre système productif et système éducatif

Certification, négociation et construction des diplômes professionnels. construction de l'offre de formation professionnelle

Les analyses de l'activité des CPC commissions professionnelles consultatives, Ministère de l'Education Nationale) permettent de comprendre de quelle manière le système français construit ses diplômes professionnels aux différents niveaux. La hausse des niveaux de sortie en France se mesure notamment au fait que de plus en plus de jeunes disposent désormais d'un diplôme professionnel de niveau IV (baccalauréat) ou III (BTS ou DUT). Pour arriver à ces niveaux, qui tendent à être de plus en plus appréciés sur le marché du travail, le passage par un diplôme professionnel intermédiaire de niveau V (BEP) reste une étape importante, mais aujourd'hui en partie remise en question. Ce système de diplômes professionnels nationaux pourrait être menacé par le développement d'autres formes de certification, que certains souhaitent voir se développer autour d'un référentiel national de compétences. IL importe alors de suivre le développement de ce mouvement que le patronat semble décider à appuyer. L'analyse de ces nouveaux modes de production de certifications (locales, de branche, etc...), des formes de négociations qu'il implique, des types d'articulation qui se dessinent avec l'appareil éducatif initial, est nécessaire, ainsi que celle des concurrences qui peuvent apparaître avec les diplômes professionnels nationaux, qui pourraient s'en trouver dévalués, ou voir leur rôle se transformer sur le marché du travail.

Le LIRHE a mené des études approfondies sur la construction des baccalauréats professionnels, et sur le fonctionnement actuel des BEP. Une étude est en cours sur le CAP, dont la véritable fonction, vis-à-vis des bas niveaux de qualification, préoccupe aujourd'hui les décideurs en matière de formation. Quelles sont les filières de formation conduisant au CAP dans les différentes spécialités? Quel usage les acteurs font-ils effectivement de la certification? Ces catégorisations sont-elles stables ou au contraire évoluent-elles dans le temps ?...

Les interrogations sur la professionnalisation des formations au regard de l'évolution des emplois amène à rechercher quelles recompositions sont nécessaires. Par exemple, se pose la question de l'alternative entre spécialisation et polyvalence face aux transformations technologiques. Les travaux menés concernent le Bac Pro Bio-Industries de transformations.

L'analyse de la construction de l'offre de formation professionnelle s'est intéressée aux conséquences de l'article 54 de la loi quinquennale sur l'emploi. Le LIRHE a également participé aux recherches menées sur l'offre locale de formation (REGULOFF, conduit par le Céreq). Actuellement, la recherche est centrée sur la régulation au niveau régional: l'étude du positionnement de l'éducation nationale dans le cadre du transfert de compétences en matière de formation professionnelle des jeunes, à la suite des travaux engagés sur la loi quinquennale.

Compétences

Une réflexion est engagée sur la notion de métier. Dans un contexte où le terme de compétence est devenu le standard pour désigner un ensemble de savoirs mis

en oeuvre dans des situations de travail particulières, il apparaît que la référence au « métier » connaît un renouveau, tant dans les discours des acteurs de la négociation des formations et des diplômes que dans la littérature. La question qui préoccupe le MEN, commanditaire de cette réflexion, est de savoir ce que recouvre actuellement cette notion pour la formation professionnelle.

La coopération se développe avec des pays d'Amérique latine depuis deux ans sur le thème des compétences, et tout particulièrement avec le Mexique à propos de la normalisation et la certification des compétences professionnelles. L'objectif est de mieux connaître les logiques nationales de construction et de régulation des compétences.

Systèmes d'enseignement supérieur et innovation (SESI)

Ce projet européen s'inscrit dans une interrogation globale sur les facteurs susceptibles de stimuler les capacités d'innovation des entreprises européennes. Par exemple, en quoi les modalités d'organisation de l'enseignement supérieur et ses "outputs" contribuent-ils à expliquer les retards ou faiblesses du secteur européen des hautes technologies vis-à-vis du Japon ou des USA?

Le projet vise à analyser le rôle des dispositifs institutionnels liés à l'enseignement supérieur et à la recherche en tant que composants de l'action publique en faveur de l'innovation. Le projet vise à répondre à trois grands types de questions :

- Quels sont les flux de connaissances et de savoirs qui transitent entre les entreprises et le système d'enseignement supérieur (SES) ?
- Quelles sont les conditions pour que les relations entre ce SES et les entreprises soient profitables aux deux partenaires en termes de stimulation des capacités d'innovation ?
- Dans l'ensemble des pratiques liées à l'innovation, quelles sont les spécificités d'ordre régional ou sectoriel, celles propre au niveau national ou encore européen ?

Cette recherche devrait apporter des éléments explicatifs sur les dynamiques propres aux différents systèmes nationaux d'innovation. Les travaux s'organisent selon trois grandes étapes: un cadrage théorique à partir de l'abondante littérature des dix dernières années, des enquêtes de terrain cherchant à dégager des cohérences entre enseignement supérieur, innovation et cohérences sociétales, une comparaison internationale permettant une réflexion sur les politiques publiques.

Offre de formation ou révélation de vocation ?

Le but de cette étude consiste à modéliser le choix du type de formation retenu par les élèves: quels déterminants font qu'un élève va préférer poursuivre ses études dans tel ou tel établissement, à tel ou tel endroit et dans tel ou tel type de filière ou spécialité ? La probabilité de suivre une formation donnée est-elle la même partout ? La localisation des établissements spécialisés explique-t-elle entièrement la variation spatiale de cette probabilité ? Les migrations des jeunes du rural vers l'urbain sont au centre de l'analyse et cette étude devrait se faire en collaboration avec l'INRA-ESR (équipe ETIQ) [Sources: données régionales].

2.2. Fonctionnement du marché du travail

Développement de la formation et marché du travail

Ce projet européen porte sur les conséquences de l'augmentation massive du nombre de diplômés sur le fonctionnement des marchés du travail dans 5 pays européens (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Italie) en les comparant aux USA, pays où l'accès à l'éducation est, plus qu'en Europe, régulé par le coût des études. Cette recherche sera menée par un groupe d'équipes composées de sociologues, d'économistes, de gestionnaires et de statisticiens spécialisés dans la question des relations formation-emploi. Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire, fondé sur une démarche internationale dont la durée sera de trente mois à partir de fin 1998. Il se rapporte au programme TSER de la Commission Européenne (DG XII): Recherches sur l'Éducation et la Formation. L'objectif général est de produire des connaissances nouvelles et des références communes sur les problèmes d'éducation et de formation européens et d'éclairer dans l'avenir la prise de décision des responsables des systèmes d'enseignement. Plus précisément, il s'agit de s'interroger sur l'efficacité des politiques d'éducation par rapport aux besoins des économies. Ce projet met surtout en évidence les interactions entre la demande d'éducation, l'évolution des systèmes éducatifs, et le fonctionnement des marchés du travail. La comparaison des formes nationales de ces interactions est au coeur du projet.

Les acquis du LIRHE - effet d'offre, inerties des modes de renouvellement des professions, permanence des résultats sur plusieurs pays européens, dans différentes conjonctures - l'intérêt qu'ils suscitent et les questions qu'ils soulèvent incitent à poursuivre les recherches dans trois directions: décrire les évolutions des « systèmes formation-emploi » nationaux, comprendre le comportement des entreprises face à l'élévation des niveaux d'éducation, et construire des analyses prospectives à moyen terme sur l'évolution de chacun de ces systèmes. La perspective comparative y constitue à la fois une méthode pour comprendre les évolutions nationales et un objectif pour livrer des éléments d'aide à la décision en matière de politiques publiques d'éducation.

Expérience professionnelle et formation initiale

Les premières expériences professionnelles s'acquièrent de plus en plus souvent en cours de formation initiale. Cela remet en cause la notion même de formation initiale, le rôle du diplôme sur l'insertion et l'accès au premier emploi. Dans un contexte d'élévation continue du niveau d'éducation et de rationnement de l'emploi, acquérir une "expérience initiale" peut devenir déterminant pour la réussite d'une insertion professionnelle, à moins que celle-ci n'ait commencé avant la sortie de formation. L'analyse du rôle de l'expérience dans l'accès à l'emploi des jeunes peut être envisagée dans le cadre des conséquences du déplacement du problème de la relation formation - emploi à la relation compétence - emploi.

Traditionnellement la dynamique du processus d'insertion est décrite en termes de séquences de situations alternatives sur le marché du travail. L'objectif est de décrire ces séquences en termes d'acquisition d'expérience, d'ajustement des comportements, d'expression du potentiel de l'individu, de convergence vers les normes du marché. Cela revient pour une large part à considérer l'insertion en termes de gestion de la mobilité et des séquences d'appariement. Cette analyse est

menée à partir du principe de complémentarité entre formation explicite et formation implicite dans la genèse de la compétence individuelle. Les jeunes testent-ils de nouvelles formes de flexibilité qui perdureront, deviendront la norme, ou mettent-ils plus longtemps à atteindre la norme ? La dilution de la notion de premier emploi, le flou qui entoure la sortie du système éducatif, les doubles situations travail-étude, incitent à de nouvelles approches. Ces interrogations peuvent être éclairées par des comparaisons internationales.

Au plan méthodologique, à partir du traitement (notamment par chronogrammes) des données longitudinales disponibles, on est amené à conduire une réflexion plus vaste sur les fondements du traitement économétrique de ce type de données. Il convient en particulier de réfléchir sur le lien de ces traitements avec la théorie économique (modèles de recherche d'emploi en particulier) et sur la légitimité d'une démarche qui tente d'expliquer un phénomène d'équilibre à partir des seules données d'offre.

Recherche d'emploi et mobilité d'insertion

Cette étude vise à exploiter l'enquête CEREQ Sup97 dans une application à la spatialisation du modèle de recherche d'emploi. A notre connaissance, il n'existe pas encore de travaux incluant une possible disparité géographique dans le taux d'arrivée des offres. On dote pour cela l'espace d'une structure de recrutement (et de salaire) indépendante des comportements individuels mais spécifique à la population étudiée (diplôme, âge,...) afin de traduire le fait que les mobilités géographiques de primo-insertion observées d'un point *i* vers un point *j* seront d'autant plus importantes que les salaires en *j* seront plus élevés, certes, mais également que le marché du travail en *j* sera plus "attractif".

Information sur l'emploi et politiques d'emploi dans les PVD

De plus en plus de pays en développement se dotent d'observatoires de l'emploi dans le cadre des politiques de l'emploi qu'ils tentent de mettre en place suite à l'adoption des plans d'ajustement structurels. Avec différents niveaux d'exigence et de besoins (Afrique noire, Maghreb), les politiques qui ont tendance à se focaliser sur des axes spécifiques, rencontrent des difficultés diverses qu'il faut analyser.

Le LIRHE, à travers des consultations d'experts pour des organisations bilatérales ou multilatérales, participe à la réalisation ou à l'évaluation de projets au Mali, Bénin, Tchad, Tunisie, Ile Maurice, Maroc. Il a participé aux travaux du GDR « formation, emploi, développement » (CNRS).

3. Le CIA CEREQ

Le LIRHE est Centre Interrégional Associé au Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications. Deux études réalisées plus spécifiquement dans ce cadre peuvent être citées :

- conséquences de l'échec en premier cycle universitaire (43% des inscrits en 1997) sur l'insertion de jeunes plus formés que les bacheliers mais en situation d'échec universitaire ;
- L'analyse de la notion de trajectoire d'insertion professionnelle sur différents niveaux de formation (niveau IV et sortants du supérieur notamment).

-

ENTREPRISES FRANÇAISES AU BRÉSIL

Politique industrielle, transformations des pratiques de gestion et travail

Helena Sumiko Hirata
GEDISST-CNRS

Cadre de la recherche

Ce projet de recherche fait partie de mon programme de travail de l'année 1999 au Brésil, en tant que chercheur invitée au CEBRAP, une partie de la recherche étant consacrée au CNPq. Ce programme comprend, outre les activités de recherche proprement dites, des enseignements de troisième cycle à l'Université de São Paulo en collaboration avec le professeur Nadya Castro (CEBRAP) et l'organisation — avec des professeurs de l'USP et de l'UNICAMP — d'un séminaire thématique interdisciplinaire et interinstitutionnel qui vise à réunir régulièrement des scientifiques spécialistes du travail.

Cela constitue une composante du projet thématique que le CEBRAP a présenté au FAPESP, intitulé « Compétitivité, restructuration et employabilité : stratégies des entreprises et trajectoires de travailleurs industriels dans le nouvel ordre productif », projet coordonné par Nadya Castro.

Il s'agit d'une recherche sur les transferts et l'adaptation de technologies, de formes d'organisation des travailleurs et des politiques de gestion de la main-d'œuvre dans les entreprises françaises implantées au Brésil ; une attention spéciale est accordée aux politiques publiques et notamment à la politique de privatisation, dans leurs effets sur les changements qui interviennent dans les entreprises. Bien que les firmes françaises actuellement repérées appartiennent en majorité au secteur industriel, notre étude inclut — dans le but de tester les hypothèses sur la convergence des modèles de gestion et d'organisation entre entreprises industrielles et de service (Zarifian, 1998) — des entreprises hors du secteur manufacturier, caractérisées par la notion de service public.

Ce projet poursuit les recherches effectuées au CNRS depuis 1980 sur trois aspects principaux :

- Technologies et innovations technologiques ;
- organisation du travail et innovations organisationnelles ;
- politiques de gestion de la main-d'œuvre, avec une attention particulière portée sur la division du travail entre hommes et femmes.

Problématique, objet et hypothèses.

Dans les années 90, le contexte marqué par la globalisation de l'économie, la constitution concomitante de blocs régionaux et l'expansion des technologies de l'information et des réseaux, a eu de multiples répercussions au Brésil. Les politiques d'ajustement structurel et d'orientation néolibérale qu'ont menées les

gouvernement des pays développés ou en voie de développement ont induit de nouvelles conditions de compétitivité, exposant brutalement des pays comme le Brésil à la concurrence internationale (cf. entre autres Humphrey, 1998). La poursuite de la politique d'ouverture commerciale initiée par le gouvernement Collor, l'adoption du plan Real et les vagues successives de privatisations à partir de 1991 ont provoqué et continuent de provoquer des transformations considérables (Mendonça de Barros, Goldenstein, 1997). On en constate les effets tant sur le profil productif de l'industrie nationale que sur le volume de l'emploi.

En ce qui concerne le marché du travail, on observe au Brésil — de manière exacerbée — les tendances actuelles de l'évolution des rapports de travail et de l'emploi au niveau international (Castro, 1995 ; Leite, 1997). Dans les années 90, la flexibilité dite « interne » — polyvalence, multifonctionnalité et rotations dans le cadre de l'entreprise — qui se trouvait au centre des débats sur la spécialisation flexible, s'articule toujours plus à la flexibilité dite « externe » ou « quantitative ». Le recours à l'externalisation et le développement de la sous-traitance produisent une multiplication des formes d'emplois précaires et instables : travail à temps partiel, travail saisonnier, contrats de travail temporaires, tandis que s'accroît le travail informel et qu'augmentent les cotisations de chômage. Cette tendance à la précarisation du travail, la recherche de la flexibilité du travail apparaissant comme une réponse à la crise économique, accentue encore la fragilité des relations salariales dans les pays comme le Brésil. Comme il existait déjà un vaste contingent de la population à la marge du travail formel et protégé, la quête de la flexibilité « externe » tend aujourd'hui à déstabiliser la minorité de la population économiquement active qui bénéficie de garanties sociales minimales et d'un travail statutaire. Les changements dans la législation du travail, couplés avec les politiques économiques et fiscales, tendent à renforcer cette évolution.

C'est dans ce contexte que le thème de l'employabilité gagne actuellement les débats scientifiques et publics (Casali, Alifio et alii, 1997), ainsi que celui des conséquences socio-économiques du processus de privatisation. La politique de privatisations a été l'objet de diverses études récentes au Brésil (cf. Tavors de Almeida, 1998 ; Carvalho, Bernardes, 1998 ; Mendonça de Barros, Goldenstein, 1997, entre autres). Cependant, ces dernières sont dans leur presque totalité de nature économique. Les études sur les conséquences de ces processus sur les rapports sociaux au sein des entreprises sont pratiquement inexistantes. Ainsi, notre projet vise l'analyse des conséquences de ces processus de privatisation sur la réorganisation du travail, sur la formation, sur la qualification, sur l'évolution des postes, sur les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail et sur la division sexuelle du travail. Notre objectif est — en nous situant au niveau sociologique et en dehors des polémiques opposants partisans et détracteurs des privatisations — de nous interroger sur la nature des changements dans les pratiques de gestion et dans l'activité de travail elle-même. Le thème des conséquences sur l'emploi et l'employabilité des travailleurs intéressera également la recherche, tant à partir de données quantitatives qu'à partir d'enquêtes qualitatives (entretiens avec des travailleurs — hommes et femmes — sur leurs trajectoires sociales et professionnelles).

Un autre axe de recherche que nous nous proposons de développer concerne l'adaptation des filiales d'entreprises transnationales à un autre contexte sociétal. L'objectif est de tester l'hypothèse que l'implantation d'entreprises hors de leur

pays d'origine s'opère par rupture, par hybridation ou par reproduction du modèle de gestion de l'entreprise mère élaboré dans le pays d'origine (Hirata, 1998a). L'échec ou le succès d'une implantation dépendrait alors, au moins partiellement, des possibilités d'adaptation de ce modèle au contexte sociétal (ce qui inclut les dimensions historiques et géographiques, ainsi que le précise Boyer, 1997) et du rapport des forces en présence. A ce niveau d'analyse, le facteur syndical sera pris en compte puisque nos recherches antérieures ont toujours montré une forte corrélation entre échec ou succès d'une politique de gestion (ex. : la création de circuits de contrôle de la qualité au Brésil, en France et au Japon : Hirata, 1990) et la position des syndicats (Hirata, 1998b).

En outre, cet axe de recherche sur les processus d'adaptation s'attachera à vérifier comment la culture de certaines entreprises, principalement du secteur public, marquées par l'idée de service public, peut ou non se transformer lorsqu'elle se trouve confrontée à l'insertion dans un autre contexte macroéconomique et socioculturel. Lorsque s'implantent des firmes pour lesquelles les cultures d'entreprise ou les cultures nationales d'origine présentent des différences significatives avec les cultures locales sur la notion de service public, leur installation entraîne-t-elle une modification de la relation aux usagers/consommateurs ? C'est une des questions qui oriente cet axe thématique. Une autre interrogation porte sur la manière dont une relation de service au client peut s'exprimer et se transformer aujourd'hui dans les entreprises industrielles (cf. hypothèse de convergence industrie-service de Zarifian, déjà mentionnée).

L'objectif de la recherche est donc multiple et requiert un fil conducteur. Nous avons décidé de choisir comme univers de référence les firmes françaises au Brésil, de façon à valoriser les acquis cumulés lors des recherches antérieures sur de telles entreprises (cf. "Firmas francesas e japonesas no Brasil : aspectos socio-culturais e técnicos da organização do trabalho", conjunto de pesquisas efetuadas para o CNRS entre 1980 e 1996). Le champ de la recherche sera constitué : 1) d'entreprises françaises qui s'implantent aujourd'hui au Brésil à la faveur du processus de privatisation en cours ; 2) de celles qui s'installent dans le même temps, mais sans se constituer directement comme acteurs de ces processus ; 3) de celles qui se sont déjà implantées au Brésil avant les années 90. L'objectif est de comparer les modes de gestion d'entreprises françaises pour appréhender les convergences ou divergences dans les formes d'organisation du travail et dans les pratiques de gestion de la main-d'œuvre.

Méthodologie

Comme il a été indiqué, la recherche procèdera par étude et comparaison de trois groupes d'entreprises françaises, dont l'implantation est ancienne (avant les années 80) ou récente, en distinguant celles qui sont directement des agents du processus de privatisation et celles qui s'implantent simultanément mais sans être des acteurs de la politique industrielle en cours au Brésil. De plus, elle comprendra un échantillon large de branches industrielles — alimentaire, chimie-pharmaceutique, automobile, sidérurgie, verre, etc. — et des entreprises non manufacturières de production et de distribution de biens et services caractérisés par la notion de « service public ».

La recherche sur les entreprises sélectionnées comprendront des entretiens avec la direction (PDG, responsable de production et responsable des ressources humaines), avec le personnel d'encadrement (technique ou des ressources humaines) et des entretiens portant sur les trajectoires sociales et professionnelles auprès d'un échantillon de salariés (opérateurs, personnel d'exécution et de maintenance, agents du contrôle de qualité). Ces matériaux qualitatifs seront complétés par une étude quantitative, portant sur des données de niveau macroéconomique ou au niveau de la firme. Les documents disponibles des entreprises sur leur personnel seront également étudiés. Des visites dans les usines et les espaces où prennent place les opérations techniques devront permettre l'observation directe des postes de travail.

Références

- Boyer R., 1997 : L'hybridation au cœur de la géographie et de l'histoire des modèles productifs, in Boyer et alii (ed.) : *Between imitation and innovation : the transfer and hybridization of productive models in the international automobile industry*, Oxford, Oxford University Press.
- Carvalho R. Q., Bernardes R. (1998) : Cambiando com la economía : ladinámica de empresas líderes en Brasil, in Peres, Wilson(coord.), *Grandes empresas y grupos industriales latinoamericanos*, Mexico/Madrid, Siglo ventiuno ed. : 151-217.
- Casali, Alipio et alii (org.), 1997 : *Empregabilidade educação : novos caminhos no mundo dos trabalho*, São Paulo, Pazet Terra.
- Hirata H., 1990 : Transferencia de tecnologias de gestão : o caso dos sistemas participativos, *Gestão da empresa, automação e competitividade*, Brasília, IPEA/IPLAN : 135-148.
- Hirata H., 1998a : L'adaptation des pratiques de gestion, *Les Cahiers ENSPTT*, n° 9, sept. : 81-84.
- Hirata H., 1998b : Empresa e sociedade. Gestão da mão de obra culturas nacionais (article proposé pour publication dans *Novos estudos CEBRAP*).
- Humphrey J., 1998 : Travailleurs et innovations organisationnelles : unecomparaison Inde/Brésil, *Revue Tiers Monde*, XXXIX, 154, avril-juin.
- Leite, M., 1997 : Competitividade e trabalho na cadeia automotiva brasileira. Programa de pesquisa em Ciência, tecnologia, qualificação e produção. ConvenioCEDES/FINEP-PROEDUC/CNPq-CCDT.
- Mendonça de Barros J. R., Goldenstein L., 1997 : Avaliação do processo de reestruturação industrial brasileiro, *Revista de economia política*, vol. 17, 2 (66), abril-junho : 11-31.
- Salerno M. S., 1998 : Restructurations de la production et travail dans les entreprises installées au Brésil, *Revue Tiers Monde*, XXXIX, 154, avril-juin.
- Tavares de Almeida M. H., 1998 : Sindicatos em tempos de reforma, *São Paulo em perspectiva*, vol. 12, 1, jan-mar : 3-9.
- Zarifian P., 1998 : Mutation des systèmes productifs et compétences professionnelles : la production industrielle de service, *Seminario internacional « reestruturação produtiva, flexibilidade do trabalho e novas competências profissionais »*, COPPE/UFRJ, 24 août.

LIBERALISME ECONOMIQUE, DEMOCRATISATION ET RECOMPOSITIONS TERRITORIALES (BRESIL, MEXIQUE)

**Bruno Lautier et
Jaime Marques-Pereira**
IEDES – Université de Paris I
CREDAL – Université de Lille I

Ce projet de recherche a été rédigé à partir des discussions menées lors de divers séminaires qui ont réuni au cours de l'année 1997/98 des chercheurs de diverses institutions françaises regroupés dans une équipe du CREDAL (Centre de recherche et de documentation de l'Amérique latine-CNRS/Paris III) poursuivant avec une équipe de chercheurs mexicains du COLEGIO DE MEXICO et de la UAM (Université Autonome de Mexico) une étude comparative sur les changements structurels qu'ont induit au Mexique et au Brésil les politiques d'ajustement structurels. Cette collaboration doit s'étendre à des chercheurs brésiliens les universités de Sao Paulo (USP) et de Campinas (UNICAMP).

Le texte qui suit expose la problématique qui s'est dégagée d'un premier rapport d'étape et qui devrait être développée dans de nouveaux travaux (voir liste ci-dessous). Ceux-ci devraient permettre de comparer pour les deux pays en question et de mettre en perspective les nouvelles formes d'action sociale, les processus de restructuration économique et les réformes de l'Etat. Ils convergent sur des questions de portée théorique plus générale que pose la redéfinition en cours du rôle de l'Etat. Ce projet vise à en caractériser l'inscription territoriale et à évaluer à quel point les formes de régulation économique et sociale qu'elle met en œuvre sont compatibles ou contradictoires.

Il s'agit plus précisément de mettre en évidence les interactions entre, d'une part, l'héritage institutionnel des rapports entre les pouvoirs locaux et le pouvoir central, et d'autre part, la contrainte externe, qui pèsent tant l'un que l'autre sur la redéfinition du rôle des Etats. Il devrait être ainsi possible d'explicitier : 1/ les déterminants nationaux se rapportant aux structures sociales inscrites dans la longue durée qui conforment aujourd'hui les modalités institutionnelles d'intégration économique de l'espace latino-américain ; 2/ les formes différenciées que peut prendre l'articulation entre le local, le national et le supranational dans le nouveau régime d'organisation des pouvoirs publics qui voit le jour en Amérique latine ; 3/ les enjeux sur le plan normatif de l'alternative entre une zone de libre-échange (ALENA) et un marché commun (MERCOSUR), l'une sous le commandement direct des Etats-Unis, l'autre se posant comme entité politique (pour l'heure, réduite à une intergouvernementalité). La comparaison des déterminants nationaux de l'insertion dans l'économie mondiale devrait conduire en outre à en identifier la spécificité au regard d'autres régions du monde.

En termes méthodologiques, ce projet repose sur les deux choix suivants :

- Il propose un renversement de perspective dans la façon d'envisager les effets de la globalisation dans le but de dépasser la perception economiciste qui domine le

débat sur l'avenir qu'elle réserve aux sociétés latino-américaines. Le problème n'est pas seulement que le biais économiciste occulte la dimension politique de la globalisation mais qu'il fait l'impasse sur la question de savoir comment la réforme néo-libérale construit de nouvelles formes de mise en cohérence de la gestion de la richesse et de celle des populations et si elles seront ou non efficaces. Plutôt que partir du présupposé d'une soumission irréversible de la prise de décisions politiques aux contraintes économiques du fait de la globalisation, une analyse « positive » de l'invention politique de ces nouvelles formes de régulation économique et sociale nous semble plus à même de fonder des propos normatifs.

- Il fait le pari qu'il sera possible de ré-ordonner toutes les recherches partielles dans un schéma théorique général. Chacune des études trouve des points de branchement sur d'autres car leur objet spécifique renvoie, de toute évidence, à des causalités en partie communes, mais dont l'explication se situe le plus souvent dans des champs disciplinaires traditionnellement différents. L'interdisciplinarité s'impose dès lors comme état de fait, non pas dans la réunion des études partielles, mais au sein de chacune d'elles.

Problématique du projet

1. L'ajustement économique et la démocratie sont-ils (enfin) compatibles ?

La question de la démocratie est placée, en Amérique latine, au centre du débat sur les stratégies de développement, depuis la fin des années 1970. On a assisté, depuis les débuts du processus de démocratisation, à une évolution sensible des positions dominantes. Au départ (il y a une quinzaine d'années), la démocratie était perçue comme l'arrivée à maturité d'un processus de modernisation, pénétrant désormais le champ du politique. Elle devait permettre d'orienter l'intervention de l'Etat dans le sens d'une plus grande homogénéisation sociale. Rapidement, cette idée de la démocratie, qui en faisait l'occasion historique de dépasser l'ancienne alternative entre populisme et dictature, s'est estompée au profit d'une vision néo-libérale.

Face à l'héritage de la « décennie perdue », et au-delà d'un discours de plus en plus hégémonique, identifiant le retrait de l'Etat (déréglementation, privatisations, ouverture externe) et la démocratisation, se posent deux questions : d'une part celle des conditions socio-politiques de la consolidation d'un nouveau mode de croissance économique, question qui ne se résume pas à un rééquilibrage (précaire, on l'a vu au Mexique fin 1994) des comptes ; d'autre part celle des implications politiques des solutions libérales qui se sont imposées pour sortir de la crise de la dette et demeurent jusqu'à présent la seule alternative possible aux yeux des gouvernants.

Cette double interrogation implique un renouvellement substantiel tant de l'analyse des politiques économiques et sociales que de celle des institutions servant de support à la démocratie. Cette nécessité de renouvellement impose, pour mieux analyser les rapports entre démocratisation et développement, de repenser l'articulation entre le politique et l'économique dans les deux pays objets de ce programme de recherche comparative.

La première question, celle des conditions socio-politiques d'une sortie durable de la crise économique qui prévalait durant les années quatre-vingt s'impose à

l'observation des succès et échecs en matière d'ajustement. La possibilité de mettre en oeuvre ce dernier apparaît comme fortement corrélée à la possibilité de combler les déficits de légitimité gouvernementale. Ce sont ces déficits qui ont produit la nécessité de démocratiser la vie politique tant des anciens régimes dictatoriaux du Cône sud du continent que celle des régimes de démocratie « relative » de pays tels que la Colombie et le Mexique. La conduite de l'ajustement a été rendue plus facile au Mexique qu'au Brésil dans les années quatre-vingts du fait de la possibilité politique ou non de régler de façon institutionnelle la répartition de la charge de la dette extérieure. Les politiques libérales ont contribué un temps à réduire ces déficits de légitimité, mais à l'évidence, ils sont loin d'être comblés et affectent désormais la crédibilité monétaire, comme l'a démontré la crise financière mexicaine de 1994.

La seconde question, celle des implications politiques des solutions libérales à l'épuisement des anciens modes de développement, a mis en lumière durant les années 1980 le caractère paradoxal des processus de démocratisation soumis à la contrainte de l'ajustement. La restauration des droits civils et politiques, et même la reconnaissance par l'Etat d'un droit universel à la protection sociale (en privilégiant les politiques assistantielles à destination de populations « ciblées » — auxquelles l'accès est désormais considéré comme un « droit social » — au détriment des politiques d'assurance sociale) se sont accompagnées durant les années 1980 d'une aggravation sans précédent dans l'histoire de l'Amérique latine de la pauvreté extrême, et, dans la plupart des pays, d'une croissance des inégalités sociales. L'explosion des demandes sociales qui en a résulté n'a sans doute pas remis en cause de façon radicale le processus de démocratisation, mais elle affecte à coup sûr les conditions d'exercice de la citoyenneté, car elle semble constituer le terreau du développement des pratiques clientélistes, et même de l'affirmation de pouvoirs sociaux à caractère mafieux, là où l'autorité publique est par trop absente en matière de satisfaction des besoins de base. L'Etat de droit peut s'en trouver menacé, à tel point que sa souveraineté est parfois remise en cause, jusque dans ses fondements même, comme dans certains pays andins à la fin des années 1980.

L'évolution des années 1990, en ce qui concerne tant les contraintes politiques qui pèsent sur la conduite de l'ajustement, que les conditions institutionnelles des processus de démocratisation, débouche aujourd'hui sur le constat d'une nouvelle donne économique et politique. Celle-ci impose un renversement de problématique, car il est désormais aussi urgent de comprendre le rôle des déterminants politiques dans les restructurations économiques que la relation inverse. Une telle question théorique recouvre des enjeux immédiats, qui font de l'analyse du rapport entre démocratie et développement le terrain sur lequel il faut redéfinir les termes du débat à caractère normatif sur le rôle et la place de l'Etat. Ces enjeux tiennent à la possibilité de concilier des objectifs tels que la reprise de la croissance, la stabilité monétaire, la réduction des inégalités et de l'exclusion sociale, qui apparaissent comme autant de conditions économiques d'une restauration réelle et durable de l'Etat de droit. Autrement dit, l'Etat de droit ne peut pas être limité aux formes de la représentation et de la compétition politiques (la « démocratie formelle »), et l'inclusion dans sa définition même des conditions d'exercice de la citoyenneté impose d'analyser les relations entre économie et politique comme un système de contraintes bi-univoque, et non pas à sens unique (l'économie dictant ses réquisits au politique).

2. Globalisation, libéralisme et démocratie : la vision dominante.

Le consensus qui réunit aujourd'hui les gouvernements en place (au Brésil et au Mexique), les institutions internationales (FMI, BM, BID, OEA ...) et de nombreux chercheurs se résume dans le présupposé d'une inéluctabilité de la mise en œuvre des préceptes du libéralisme. Celui-ci est vu dans ses deux aspects, nécessairement mêlés - libéralisme économique et libéralisme politique, et ce consensus porte donc sur une des formes possibles de la relation entre économie et politique, présentée comme la seule qui soit réalisable. Le libéralisme économique est assimilé au couple : ouverture sur l'extérieur (en ce qui concerne les mouvements de marchandises et de capitaux) et « retrait de l'Etat » (en matière d'entreprises publiques, de réglementation de l'activité des entreprises et des marchés, de déficit public ; le retrait en matière sociale est passé sous silence). Le libéralisme politique est assimilé à l'existence d'une compétition politique - tenue d'élections libres et régulières , libre expression des opinions, alternance des partis au pouvoir. La corrélation positive entre le libéralisme politique et le libéralisme économique est réaffirmée comme une évidence sans que soit prouvé l'existence d'un quelconque cercle vertueux entre l'un et l'autre qui conduirait à un enchaînement durable entre consolidation de la démocratie et d'un nouveau régime de croissance réducteur des inégalités.

L'évolution au cours des années quatre-vingt-dix amène pourtant à s'interroger sur les nouvelles conditions de légitimation des changements structurels induits par la stabilisation macro-économique. La question est de savoir à quel point celles-ci peuvent être consolidées, et si la poursuite des politiques économiques libérales ne va pas dans le sens de la fragilisation de leur légitimité . La congruence entre restructurations économiques et recompositions socio-politiques qui prévaut actuellement au Brésil est soumise à la menace d'une perte de crédibilité monétaire liée à l'évolution dangereuse du déficit commercial, qui bloque toute intervention de grande ampleur en matière de fiscalité, de redistribution des revenus et de services publics. Le Mexique (1994-95) a montré à quel point les problèmes de légitimité politique peuvent conférer à cette menace un caractère explosif, même si la remise en cause du modèle économique qui aurait pu s'ensuivre a été évitée grâce aux relations privilégiées entretenues avec les États-Unis. La politique économique brésilienne depuis 1995 a su tenir compte de l'expérience mexicaine, mais la question des limites de la plasticité de la société brésilienne dans son adaptation aux requisits de la poursuite de la libéralisation économique demeure posée.

Le consensus néo-libéral a été l'objet de multiples dénonciations qui mettent en lumière l'impasse faite par le libéralisme économique sur la « question sociale », et soulignent la persistance des modes de fonctionnement politique traditionnels (clientélisme, démagogie, absence de partis « modernes », sinon fraude électorale). Ces deux types de dénonciations se rejoignent dans leur caractère normatif et la mise en exergue du caractère « restreint » et « formel » de la démocratie en Amérique latine, par rapport aux pays développés du Nord. Face à l'évolution récente, ce type de dénonciations nous a semblé constituer une impasse (connotée, qui plus est, de paternalisme un peu condescendant en ce qui concerne l'immaturation politique latino-américaine), dont seule une analyse de l'interaction entre l'économie et le politique permet de sortir.

Face aux deux types d'analyses des changements en cours -l'apologie ou la dénonciation de la « globalisation » libérale en Amérique latine- , un renversement de la perspective et la construction d'une analyse « positive » nous semblent s'imposer. Une telle analyse positive nous paraît en effet plus à même de fonder des propos normatifs, car elle permet de dépasser la perception économiciste qui domine le débat sur la globalisation et sur l'avenir qu'elle réserve aux sociétés latino-américaines. Le problème n'est pas seulement que le biais économiciste occulte la dimension politique de la globalisation (ce qui est souvent rappelé) mais qu'elle fait dès lors l'impasse sur la question de savoir comment la réforme néo-libérale construit de nouvelles formes de mise en cohérence de la gestion des populations et de celle de la richesse (ce qui est moins souvent dit).

Deux perceptions de la globalisation, en apparence opposées, dominent actuellement : la première en fait l'apologie, en y voyant la promesse de réalisation de l'économie de bien-être que permettrait le libre jeu du marché, car elle forcerait à l'élimination des entraves étatiques et contribuerait ainsi de surcroît à la démocratisation des régimes politiques. La seconde y voit, au contraire, l'augure d'une société de plus en plus fragmentée dont certains îlots, pouvant se relier à l'économie mondiale, constitueront des portions du territoire national où seront respectées les règles de l'Etat de droit, mais dont le reste, ne disposant pas d'activités compétitives, se retrouvera condamné à une économie de survie constituant le terreau du développement de la corruption. Mais, au delà de l'opposition sur les conséquences de la globalisation, celle-ci est perçue dans l'une et l'autre vision comme une victoire de l'économique sur le politique, qui conformerait une nouvelle dynamique historique commandée par les forces du marché s'imposant, tel un rouage anonyme, aux Etats, aux acteurs sociaux et aux agents économiques.

3. Globalisation, libéralisme et démocratie : une autre façon de voir.

La recherche que nous proposons part d'une prémisse opposée. Il faut tout d'abord rappeler une évidence empirique, à savoir que ce qu'on appelle globalisation économique se restreint à une mondialisation du capital et à de nouvelles modalités d'internationalisation de la production et des marchés, ce qui ne signifie pas pour autant que l'économie capitaliste puisse se défaire d'un ancrage territorial national (même si l'espace « national », vu comme le territoire sur lequel s'exerce la puissance publique, est susceptible de varier dans sa délimitation, comme le montre actuellement l'exemple européen). Le terme de globalisation relève de la rhétorique tant qu'on n'y voit que la force des marchés, ainsi transformés de façon abusive en sujet historique, alors qu'ils ne sont en fait que des mécanismes d'ajustement entre des prix et des quantités, qui ne sont pas seulement réglé par une loi de l'offre et de la demande ou par une rationalité utilitariste mais également par des rapports de pouvoir et des normes sociales. Les territoires sur lesquels se déploient ces mécanismes changent, à l'évidence, de nature et d'échelle. En ce sens la question que pose ce qu'on appelle globalisation économique est celle d'une recomposition territoriale du développement du capitalisme s'accompagnant bien plus d'une redéfinition que d'une réduction du rôle que jouent les États dans l'organisation de la société et de l'économie.

Une telle approche de la globalisation s'attache alors à la définir comme une mutation du rapport entre société et économie qui résulte autant de leurs dynamiques propres que de celle des États. On considère par là que l'histoire du

capitalisme continue d'être interdépendante de celle des Etats et de l'organisation politique des relations internationales. En effet, en se situant à un très haut niveau de généralité, on peut dire que le rôle de la puissance publique ne peut pas être analysé en termes de « production des conditions de la production » du capital privé. La puissance publique, personnifiée par les autorités politiques, gère les populations autant que la richesse. A chaque époque et en chaque lieu, elle définit ce qui est du domaine de l'économie privée et ce qui est du domaine de l'économie publique. Dans un même temps, elle définit ce qui relève du domaine de la marchandise et ce qui relève d'autres règles, et, dans un même temps, définit la richesse, détermine sa grandeur et son affectation, et gère les populations (par exemple, c'est la puissance publique qui décide que la garde des jeunes enfants sera effectuée dans le cadre domestique, d'institutions étatiques ou d'entreprises marchandes ; ce faisant, elle constitue ou non cette activité comme composante de la richesse sociale et gère les populations à travers la mise au travail ou non des mères, le découpage du temps etc. On peut tenir un raisonnement analogue pour la plupart des activités ; par exemple, la transformation ou non en marchandises de l'information, de la sécurité, de la santé....bref, de ce qui forme l'essentiel de ce qui constitue la richesse des pays « développés »).

La globalisation ne peut faire disparaître cette nécessité d'une gestion des populations, et le fait que cette gestion est politique avant d'être économique. Certes, cette gestion peut être jusqu'à un certain point subordonnée à la production et à la répartition de la richesse marchande ; celles-ci définissent des marges de manoeuvre, désignent des objectifs. Mais, il n'en demeure pas moins que l'État continue d'être tenu d'assurer la reproduction des domaines de la vie sociale qui ne sont pas « marchandisables », mais aussi de les délimiter. Par ailleurs, la financiarisation de la richesse que met en œuvre la mondialisation du capital ne peut être assimilée à une dynamique purement économique car elle a été mise en route et s'est développée par le biais de mesures de politique économique des Etats ; et, de plus, la financiarisation accroît paradoxalement le champ de l'intervention publique en rejetant vers elle ce qui n'est pas « financierisable ». Bref, analyser la globalisation en partant du présupposé selon lequel elle provoque -ou accroît- la domination de l'économique sur le politique ne nous paraît pas être une voie de recherche pertinente.

Sur base de ces prémisses, la question centrale devient celle de la redéfinition en cours du rôle des Etats, et plus précisément de la mise en cohérence de la gestion de l'économie et de celle de la société à laquelle elle peut aboutir. Cette redéfinition ne peut être posée en termes de domaines de l'intervention publique que délimiterait la globalisation, mais en termes de la mise en forme d'un nouveau régime d'organisation des pouvoirs publics qui opère une recomposition de l'assise territoriale du fonctionnement des marchés. Cette mutation dessine une nouvelle délimitation entre les sphères privée et publique, qui est précisément reformulée par des décisions politiques. Le fait que celles-ci soient prises dans un contexte d'interdépendance entre les économies nationales, ou que la faisabilité des politiques économiques dépende de leur crédibilité auprès des marchés financiers, ne signifie pas une disparition, ni même une réduction du rôle économique des Etats, mais une redéfinition de leurs domaines exclusifs de compétence dans le sens d'un partage de leur souveraineté avec des pouvoirs locaux, des organisations internationales ou d'autres Etats. Il s'agit de cerner comment un réseau d'instances politiques, dont les Etats-nations demeurent la clé de voûte, configure de nouveaux rapports entre la société et l'économie. En ce sens, la période actuelle

n'est pas nécessairement exceptionnelle (d'autres périodes de reconfiguration de grande ampleur des rapports entre économie et société, accompagnées d'un changement d'échelle de la circulation de la richesse, peuvent être identifiées). Les histoires nationales, et plus particulièrement à ce niveau, celle du partage de compétences entre pouvoirs locaux et pouvoir central, autant que l'évolution actuelle des relations internationales doivent être mobilisées pour comprendre comment se dessinent de nouvelles formes de conciliation entre la gestion des population et celle de la richesse.

Une telle approche de la globalisation en termes de rapport Etat-société-économie doit donc avoir un double point de départ, interne au cadre de l'Etat-nation, mais aussi le dépassant. La globalisation n'est pas seulement l'origine d'un certain nombre de contraintes dont l'Etat-nation n'aurait plus pour fonction que de se faire le relais (en agissant dans le sens du renforcement de la compétitivité des entreprises installées sur son territoire, en les approvisionnant en main d'œuvre formée et docile, et en maintenant l'ordre public). La globalisation est aussi un moment où, paradoxalement, l'innovation politique est à la fois imposée, mais aussi permise. Cette innovation politique a l'Etat-nation pour cadre, même si elle débouche sur d'autres niveaux territoriaux (de la municipalité au continent, en passant par la région). La période actuelle est, évidemment, particulière, en ce sens que le champ des possibles en matière de recomposition de ce rapport Etat-société-économie, et de son inscription territoriale, est particulièrement ouvert, pouvant aller du fédéralisme continental reprenant la figure de l'Etat-providence, à une gestion différenciée de l'espace national par un Etat répressif et/ou assistantiel (pour les parties du territoire « à l'écart » de la mondialisation) en même temps que prestataire de services aux entreprises (pour les autres parties).

Cette contrainte à l'innovation politique s'impose aux acteurs sociaux, en même temps que ces derniers en sont les porteurs, et qu'ils voient -paradoxalement parfois- un champ d'action plus large s'ouvrir devant eux. La globalisation, en apparence, privilégie l'autonomie de certains acteurs par rapport à d'autres (la fraction du patronat « branchée » sur le commerce mondial par rapport aux syndicats ouvriers des branches typiques de l'import-substitution par exemple). Mais, au-delà de cette apparence, c'est d'une recomposition du jeu de l'ensemble des acteurs qu'il s'agit, sans qu'on puisse dire a priori que tel acteur « gagne » alors que tel autre « perd ». Certains, jusque là marginaux ou marginalisés, font brusquement irruption sur le devant de la scène politique, soit qu'ils s'infiltrerent dans le cœur du groupe au pouvoir en jouant particulièrement de leur capacité de corruption (narcotrafiquants), soit que le blocage du système politique les contraigne (et leur permette dans un même temps) à rechercher hors du jeu politique des formes d'expression et de mobilisation nouvelles (les exemples vont de la « guérilla atypique » de l'EZLN et du mouvement brésilien des « sans terre » à la montée de certaines sectes). D'autres acteurs, anciennement inscrits dans ce jeu, se retrouvent en porte-à-faux du fait de son changement d'échelle territoriale aussi bien que de la modification de la « donne » économique : la décentralisation change la position des caciques clientélistes locaux, et, sur un autre registre, les syndicats corporativisés -souvent agressés de front- doivent modifier leur stratégie tant du fait de l'internationalisation de l'économie que de la difficulté croissante à identifier les couches sociales qu'ils sont censés représenter.

La rhétorique et les politiques libérales de cette fin de siècle sont amenées à évoluer. Sans doute faudrait-il parler d'un « néo-néo-libéralisme » qui laisse en fait

les choix très ouverts en ce qui concerne la réorganisation des rapports entre Etat et société. Les « lois du marché » apparaissent clairement comme n'étant pas des « lois de la société », puisque précisément les mécanismes du marché, s'ils sont capables de rendre caduques les anciennes lois ou règles régissant la société, sont incapables d'en proposer de nouvelles. C'est alors à la fois du marché lui-même et d'acteurs sociaux de plus en plus diversifiés qu'émane envers la puissance publique une demande de formulation de « règles du jeu », un jeu dont ni l'inscription territoriale ni les finalités sociales ne sont clairement exprimées. Faute de la première (au contraire, peut-être de l'Europe) et des secondes (au contraire, sans doute, du Welfare State), l'émergence de ces nouvelles règles du jeu (l'innovation politique) se fait de manière chaotique et contradictoire, à travers une surproduction de règlements et de lois rapidement obsolètes. Plutôt que de mettre en forme l'exercice de la souveraineté, l'Etat se voit désormais — *au Mexique comme au Brésil, malgré les différences entre eux* — chargé de rendre momentanément compatibles les intérêts divergents d'acteurs issus de « champs » très différenciés, et s'exprimant à des niveaux territoriaux différents.

Le rôle de l'action politique dans les réformes économiques, et ses marges de manœuvre (c'est-à-dire le degré d'autonomie des comportements et des valeurs socio-culturelles qui la guident) doivent être évalués en rapport au poids des structures sociales inscrites dans la longue durée historique et qui définissent aujourd'hui les ressources politiques et économiques des autorités politiques et des acteurs collectifs pour répondre aux défis de la globalisation et de la démocratisation. La bifurcation manifeste depuis la crise de la dette des trajectoires économiques brésilienne et mexicaine, fort semblables tout au long du processus d'industrialisation par substitution des importations, peut précisément s'expliquer par des différences structurelles de leurs régimes politiques respectifs donc certaines renvoient à la période populiste et d'autres remontent à la construction de l'Etat-nation. Cette hypothèse que l'on avait développée dans la première étape de cette recherche pose désormais la question d'évaluer comment les marges de manœuvre de l'action politique, telles qu'elles se manifestent aujourd'hui dans les nouvelles formes d'action sociale, dessinent la possibilité de consolider ou non la légitimation (et donc également la crédibilité) de la politique économique suivie jusqu'à présent. Chercher à répondre à la question du degré de cohérence entre la régulation de la société et celle de l'économie qui se mettent en place devrait permettre de vérifier, ou au moins de préciser, si cette bifurcation des trajectoires — qu'on a caractérisé comme des modes de développement opposés (« *desde adentro* » ou « *hacia afuera* ») est appelée à se prolonger dans une différenciation des formes d'intégration régionales ou, au contraire, si l'on peut envisager leur rapprochement, dont la possibilité est mise en forme par le projet d'un accord continental de libre-échange lancé par les Etats-Unis.

4. Propositions de méthode

4.1. Questions générales

Le problème méthodologique de la comparaison internationale a maintes fois été soulevé, et il n'a pas de solution générale. Cela est d'autant plus vrai dans le cas présent que le nombre des variables à envisager est extrêmement élevé, que les relations entre ces variables ne sont pas de causalité terme à terme, mais de multi-causalité de type « systémique », et que le poids de ces variables est a priori différent d'un pays à l'autre (puisque nous posons la différence comme la raison

qui légitime le choix de ces pays). Par ailleurs, il ne saurait être question de prendre pour point de départ l'interrogation sur la façon dont la globalisation affecte de façon différenciée les deux pays (ce qui serait le mode d'analyse le plus aisé, et est le plus courant) précisément parce que cela introduirait *a priori* une détermination univoque que nous refusons. Enfin, comme dans tout travail collectif, les compétences et spécialités de chacun jouent nécessairement un rôle important dans le choix des variables qui sont privilégiées, au moins comme point de départ.

Nous proposons donc de partir d'une sorte de « constellation réticulaire ». Le système de variables est donc représenté par un ensemble d'« étoiles » et de relations entre elles, qui font de cette constellation un réseau. Certaines de ces « étoiles » sont — poursuivons la métaphore — « de première grandeur », d'autres moins brillantes (« de deuxième, ou de troisième grandeur »), au moins jusqu'à ce qu'un coup de projecteur en révèle l'importance. Deux façons d'analyser cette constellation sont refusées. La première consisterait à analyser les « étoiles » une par une, en privilégiant évidemment celles qui sont « de première grandeur » : certaines variables relevant de la politique économique (la politique monétaire, la politique de change, l'ouverture extérieure...); d'autres concernant le système politique (le régime des élections ; le système de partis ; le respect des droits de l'homme...); d'autres encore la politique sociale (assurance, assistance, santé, politiques de la pauvreté); d'autres enfin l'aspect territorial (niveau de décentralisation des décisions, compétences des différents niveaux, implantation territoriale des activités économiques, cartographie électorale etc.). L'autre mode d'analyse qui est refusé est une sorte de systémisme vague, du type « tout est lié à tout » : derrière la complexité des relations entre variables multiples (pour n variables, on peut identifier : $n \times (n-1)$ relations binaires orientées entre variables) on se réfugie généralement derrière des *a priori* implicites qui font que certaines seulement sont privilégiées sans que les raisons en soient énoncées.

Nous préférons, quant à nous, que les raisons des choix méthodologiques soient explicitées. C'est à la fois en raison d'un choix théorique, en raison de la pertinence de ce choix en ce qui concerne la comparaison : Brésil-Mexique, et en raison des compétences de chaque chercheur, que le choix de quelques variables (deux à quatre) sera privilégié dans une étude donnée, le reste de la « constellation réticulaire » formant une sorte d'arrière plan auquel il sera fait appel au cas par cas. Bien entendu, l'insertion dans la problématique globale impose que les variables (et les relations entre elles) dont l'étude est privilégiée par tel ou tel chercheur n'appartiennent pas toutes au même champ « traditionnel » (l'économie, la politique, le territoire), puisque c'est l'étude des médiations entre ces champs qui demeure l'objectif général de la recherche.

Prenons un exemple, peut-être le plus aisé : l'évolution des politiques sociales. L'étude de ce problème implique des variables « économiques » : le coût budgétaire et le financement fiscal ou parafiscal, la relation entre état sanitaire de la population et productivité, et la relation entre réglementation sociale et compétitivité par exemple. Elle implique aussi des variables « politiques » : l'impact des politiques sociales sur la légitimité et les succès électoraux, la définition de la citoyenneté, le rôle et les formes du corporatisme syndical. De même, les variables « territoriales » sont impliquées : la plus ou moins grande différenciation de la nature ou de l'intensité des politiques sociales selon la zone considérée (rurale, urbaine, péri-urbaine, région à l'écart ou au cœur des périmètres « branchés » sur

la mondialisation), le type de clientélisme local s'appuyant sur les politiques sociales. On voit que dans cet énoncé certaines variables pourtant importantes dans d'autres études (le taux de change par exemple) sont absentes ; d'autres ne sont pas présentes, mais pourraient apparaître au cours de l'étude (l'évolution des marchés financiers, via le passage à un régime de retraite par capitalisation par exemple). On voit aussi que la sélection des « étoiles de première grandeur » n'est pas encore faite (il s'y mêle ici certainement des « étoiles de deuxième grandeur », c'est-à-dire des variables dont l'étude sera impliquée au cours du raisonnement, mais dont il ne semble pas *a priori* légitime de se servir comme point de départ). On voit enfin que la sélection des « étoiles de première grandeur » relève sans doute de présupposés, mais que ceux-ci ne sont pas arbitraires et ramènent à la connaissance que nous pouvons avoir de ces deux pays (le fait de poser *a priori* la relation : clientélisme-décentralisation-politiques sociales comme essentielle semble faire immédiatement sens au Brésil, et — probablement — au Mexique. Il n'est pas sûr qu'elle ait la même importance en France, par exemple).

Il y a derrière cette proposition méthodologique une sorte de pari théorique, à savoir qu'il sera possible de ré-ordonner toutes les recherches partielles (portant chacune sur une « micro-constellation ») dans un schéma théorique général. Intuitivement, on voit à l'évidence que chacune des études proposées trouve des points de branchement sur plusieurs autres. Pour prendre un autre exemple, cette fois-ci peut-être plus difficile, l'étude du narcotrafic, on voit qu'il a des points de connexion avec l'étude de la décentralisation politique (narcotrafic, clientélisme local et caciquisme), avec la question des flux financiers internationaux, avec celle des politiques sociales (la « mafia-providence ») etc. Mais rien ne garantit que ce qui serait ici une « étoile de première grandeur » (par exemple la question de la nature criminelle ou non de l'appareil d'Etat) le soit dans une autre étude. Le pari théorique n'est donc légitimé que par la connaissance que chaque chercheur a des thèmes et problématiques des autres, et par un consensus sur les lignes essentielles de la problématique commune.

On voit, pour finir, que la question classique de l'interdisciplinarité ne fait ici guère de sens ; bien évidemment, chaque chercheur a son histoire et ses compétences. Bien évidemment aussi certains thèmes sont traditionnellement plutôt étudiés par telle ou telle discipline (l'étude des marchés financiers reste — *on peut le regretter* — l'apanage des économistes ; mais celle de la corruption, par exemple, commence à échapper au monopole des juristes et politologues). Mais la méthode proposée, partir de relations entre variables situées dans des champs disciplinaires traditionnellement différents, impose l'interdisciplinarité non comme objectif ou comme précepte normatif, mais comme état de fait, non pas dans la réunion des études partielles, mais déjà au sein de chacune. Il y a là, bien entendu, un autre « pari » théorique.

4.2. Les recherches individuelles

Carlos Alba (Colegio de Mexico) : Agrégation et représentation politique des entrepreneurs

Pedro Luiz Barros e Silva, Sonia Draibe (UNICAMP) : Décentralisation de la protection sociale et citoyenneté

Anete Brito Leal (CREDAL) et **Marielle Pépin-Lehalleur** (CREDAL) :
L'inscription territoriale des mouvements sociaux de base rurale

Ilan Bizberg (Colegio de Mexico), Les acteurs sociaux de la transition politique

Bruno Lautier (IEDES-Paris I) : Redéfinition des statuts de travail et lutte contre
la pauvreté : la régulation étatique de la fragmentation territoriale et sociale

Jaime Marques-Pereira (CREDAL-Lille I), **Victor Soria** (Universidad
Autonoma de Mexico), **Maria Caccimali** (Universidade de Sao Paulo) : Marché du
travail, protection sociale, répartition et croissance économique

Marie-France Prevôt-Shapira (CREDAL-Paris VIII) : comment - et qui - gère
les populations des territoires en marge de la globalisation ?

Jean Riveolois (CREDAL-ORSTOM) : Pratiques sociales et stratégies politique
liées aux activités illégales

Hélène Rivière d'Arc (CREDAL) : La décentralisation de la gestion urbaine,
champ social de reconstitution des acteurs collectifs

Bruno Théret (IRIS –Univ. de Paris-Dauphine) : La réorientation du régime de
protection sociale, enjeu de la reformulation du pacte fédéral

CROISSANCE ECONOMIQUE SANS REDISTRIBUTION SOCIALE : DE QUELLE COMPETITIVITÉ PARLONS NOUS ?

Cecilia Montero Casassus
CADIS - CNRS

Introduction

Le débat sur la compétitivité internationale des économies nationales (de régions et des territoires) a été dominé par une vision économique du développement. Si l'on admet de plus en plus le rôle des systèmes sociaux dans "l'avantage des nations", les comparaisons des performances entre les pays se font toujours sur la base des indicateurs proprement économiques (revenu par tête, taux de croissance du PIB, etc). Bien que le PNUD réalise depuis un certain temps un bilan sur les indicateurs de ce qu'il appelle le "développement humain", il n'existe pas encore un tableau de bord comparatif de ce qu'on pourrait désigner comme la compétitivité sociale des nations. Le séminaire organisé par le Département Sociétés et Santé de l'IRD propose un espace d'échange académique pour avancer dans l'analyse comparative des dimensions sociales du développement.

Ma contribution à ce séminaire porte sur un pays dont la trajectoire économique récente illustre à plusieurs titres les paradoxes de la croissance dans une économie mondialisée : le cas du Chili. Classé dans les premiers rangs dans les rankings de compétitivité des pays latinoaméricains, parfois considéré comme économie émergente, pris comme modèle par la Banque Mondiale, le Chili est pourtant un cas de croissance régulière sans redistribution sociale des gains en productivité par les salaires et la protection sociale. La crise qui traverse actuellement le pays se joue en grande partie au niveau d'un pacte social (jamais souscrit) de nature à permettre les augmentations de productivité nécessaires pour franchir le cap de ce qui est convenu d'appeler la deuxième phase du développement exportateur.

C'est en recapitulant ma trajectoire intellectuelle récente que je voudrais exprimer le besoin d'un échange pluridisciplinaire et l'intérêt de l'invitation faite par l'IRD.

Approches sociologiques de la vie économique

Les recherches que j'ai conduites au Chili depuis 1990 conservent l'approche de recherches faites auparavant en France, celui de la sociologie du travail. Accueillie dans un centre d'études économiques, un haut lieu de la recherche économique sur l'Amérique Latine ¹ cet approche s'est révélée aisée au niveau de l'enquête de terrain et bien plus ardue sur le plan des échanges. En effet, je me suis heurté pendant cette période à l'incompréhension de collègues économistes habitués à concevoir les rapports sociaux sous l'angle du paradigme utilitariste et à ne considérer que les données susceptibles de rentrer dans les modèles économétriques. Ne disposant pas des outils d'analyse équivalents à

1- Centro de Investigaciones Económicas para América Latina (CIEPLAN).

l'individualisme méthodologique, et persuadée de l'excessive simplification du comportement propre à cette méthode, je me servais de méthodologies courantes dans la discipline (histoires de vie, recherche historique, analyse documentaire, enquêtes et groupes de discussion). Les résultats de mes travaux étaient bien accueillis mais catalogués comme "trop microéconomiques".

Face à l'impérialisme économique, les autres sciences sociales ne faisaient pas le poids. Privés de moyens de recherche et luttant pour se réinsérer dans les structures des universités privées, les chercheurs avaient du mal à reconstituer un espace propre. Par ailleurs, les sociologues chiliens les plus renommés faisaient désormais partie de l'élite dirigeante. Pratiquement absents de toute production académique ils étaient engagés avec le gouvernement et ne pouvaient contribuer au débat intellectuel. Quelques figures isolés avaient entrepris des travaux, notamment historiques, dont le rayonnement se fit sentir que tout dernièrement².

C'est dans ce contexte que j'ai entrepris un travail de longue haleine sur la formation des acteurs économiques dont la question centrale était : a quelles conditions (sociales, économiques, politiques et idéologiques) les entrepreneurs peuvent devenir un sujet social jouant le jeu du marché mais aussi celui du développement?³. Trois séries de facteurs expliquent la croissance économique des années 90 : les crises et ruptures politiques vécues par la population dans les années 60 et 70 ; la mobilisation d'un capital culturel et social par certains individus placés dans un réseau de rapports sociaux ; enfin, la capacité d'action de l'Etat hérité des années de réformismes. La recherche historique conduite a confirmée l'hypothèse quant au patronat en tant qu'agent passif, derrière une élite dirigeante, qui assura la définition du cadre institutionnel nécessaire pour le fonctionnement des marchés- et ceci d'abord en régime autoritaire- mais continué avec davantage d'efficacité en régime démocratique. Ni l'autoritarisme ni le retrait de l'Etat apparaissent comme conditions sine qua non du développement chilien.

C'est en acceptant les paradoxes de la croissance de ce pays, faite de modernisation économique, démocratisation politique, restreinte en même temps que de conservantisme culturelle et normalisation sociale, qu'on a pu cerner le rôle des acteurs si divers, tels que l'Eglise, le haut commandement des Forces Armées, les media et la technocratie du gouvernement, dans la construction des bases sociales du modèle exportateur ⁴.

La suite naturelle de ce travail a été d'aller dans les entreprises. Lorsqu'une économie affiche, pendant plusieurs années consécutives, un taux de croissance élevé du PIB et des exportations, que le chômage baisse tandis qu'augmentent les salaires, on peut penser que cette dynamique est le fait d'une modernisation des entreprises au niveau technologique et de l'organisation productive, en même temps qu'elle la renforce. C'est l'hypothèse de la diffusion de la modernisation et des effets de la croissance. A contrario, on peut postuler aussi qu'il y a une certaine indépendance entre la croissance économique et la modernisation sociale. Les pays du sud-est asiatique ont fourni la preuve d'une certaine indépendance des aspects

2- Voir les travaux de T. Moulián, O. Muñoz et P. Meller.

3- *La Revolución Empresarial Chilena*, Dolmen, Santiago, 1997. Paru sous le titre *les Nouveaux Entrepreneurs, le cas du Chili*, L'Harmattan, Paris, 1997.

4- Les bases sociales du modèle exportateur chilien", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 99, p. 343-368, Paris, 1995.

culturels du développement ainsi que de l'autonomie relative de la sphère économique par rapport à l'organisation sociale et politique.

Dans le cadre d'une recherche comparative sur flexibilité du travail et productivité⁵ nous avons étudié les formes de gestion de la main d'oeuvre dans 22 firmes exportatrices chiliennes. Ce projet a confirmé l'hypothèse selon laquelle la dérégulation du marché du travail et la flexibilité dont disposent les employeurs chiliens n'ont pas favorisé l'innovation dans l'organisation du travail et, d'une manière générale, dans la gestion de la main-d'oeuvre, terrain où les entreprises brésiliennes et dans une moindre mesure, mexicaines, ont investi davantage. Les années de contrôle autoritaire du marché du travail ont aussi contribué à reproduire les styles paternalistes de gestion de la main d'oeuvre dans les petites et moyennes entreprises. Fort de sa croissance économique, le Chili n'a pas pour autant produit des nouvelles formes de gestion⁶.

La relation capital-travail et la mondialisation

Partie d'une réflexion macrosociale sur les conditions d'un développement endogène, passant par les formes sociales de la flexibilité, telles qu'elles se présentent dans les entreprises, il est devenu nécessaire de situer la réflexion au niveau des formes de régulation du rapport capital-travail et la place des acteurs sociaux dans le système de régulation. Législation du travail, fiscalisation, organisation collective des travailleurs font partie de nouveaux projets de recherches.

La question de la flexibilité est devenu le lieu commun dans les débats sur la compétitivité. Selon le patronat français, la législation sociale constituerait une entrave à la loi du marché et serait la cause du chômage. En période de crise on aurait intérêt à écarter les normes légales par voie d'accords collectifs, ce qui serait "dans l'intérêt de l'entreprise" pour faire face à la concurrence internationale. Le droit du travail serait alors en décalage avec la mondialisation et deviendrait vite démodé. La négociation collective ferait des progrès (renforçant le pouvoir discrétionnaire de l'employeur) au détriment de la législation sociale et de l'intervention étatique.

Ce débat sur la déreglementation n'as pas eu lieu dans le cas du Chili. C'est le Code du Travail (Réformes de 1978) qui assure désormais la flexibilité tant prisée par les employeurs. Une législation souple quant au contrat de travail (droit de licenciement), au droits syndicaux (interdiction de former des syndicats de branche) et négociation collective (l'initiative de l'employeur peut, à tout moment, revenir sur les conventions collectives).

Ce n'est pas étonnant donc si le taux de syndicalisation diminue, malgré le retour à la démocratie (17% en 1996), et que le nombre de travailleurs couverts par une convention collective n'est que du 11% de la force de travail salarié. Sans compter

5- Projet "Labour Flexibility and Productivity" conduite grâce à un financement canadien (IDRC) dans trois pays latino-américains (Brésil, Mexique et Chili).

6- "Estrategias de flexibilidad laboral en la empresa chilena : Estudio de casos", *Estudios CIEPLAN*, n° 43, 1996, Santiago du Chili.

les secteurs, pourtant très dynamiques d'un point de vue économique, où l'emploi précaire reste la forme dominante (fruiticulture d'exportation, exploitations forestières, bâtiment).

Cadre législatif souple, réservoir de main d'oeuvre, faiblesse des acteurs sociaux, efficacité systémique (un appareil d'Etat moderne) et stabilité politique, sont autant des variables qui ont attiré les investisseurs étrangers. Sans compter que le processus de privatisation de l'éducation et des systèmes de protection sociale avaient déjà réduit les charges sociales indirectes. Encore faut il les analyser dans le cadre précis de la compétitivité différentielle des secteurs. Ce que j'entend faire au moyen de deux recherches en cours. L'une, sur les droits collectifs et les mouvements des capitaux (fusions, création des filiales) où il s'agira d'étudier les décalages dans la notion d'entreprise (établissement) qui résultent des restructurations en cours (globalisation) et un droit du travail qui reste focalisé sur la notion d'employeur. L'autre, sur l'impact de la formation professionnelle sur la productivité où on entend décrire les limites de stratégies des entreprises en matière de gestion de compétences.

Synthèse

On l'aura compris, la compétitivité d'une économie émergente comme celle du Chili, repose (reposait) sur un système sociale taillé à la mesure des besoins des acteurs économiques, nationaux ou étrangers (faibles régulations, secteur public efficace, main d'oeuvre qualifiée non organisée, charges sociales réduites). Le cas est prévu dans le document d'introduction de ce séminaire : le développement par les exportations a éliminé les contraintes d'accumulation (demande interne) et réuni les conditions pour que la croissance régulière puisse avoir lieu sans redistributions des gains en productivité par les salaires et la protection sociale (p.14). Cette situation n'est pas un des "effets" de la mondialisation mais bien le résultat des politiques et des décisions prises tout le long des années 80 et 90.

Mais peut-on en rester là ? La crise des pays asiatiques a touché de plein fouet les économies exportatrices. Bien qu'insérées dans le marché mondiale leur fragilité est évidente. Les processus de travail et les systèmes sociaux précaires ne semblent plus suffisants pour assurer une compétitivité dont les vecteurs ne sont pas encore clairs. Les nouvelles technologies d'information sont en train de changer le paysage même de l'économie-monde. L'implosion des Etats nationaux en matière économique et financière peut aussi toucher les aspects sociaux. La pression vers la convergence des systèmes sociaux nationaux sera forte et la question sociale Nord-Sud devra être posée autrement.

TRANSFERT TECHNOLOGIQUE AU SEIN DES FIRMES MULTINATIONALES ET MISE EN CONCURRENCE DES SALARIES

Claude Pottier,
FORUM-CEREM, Université Paris X

Problématique globale, en liaison avec celle d'Alain Mounier

Dans la problématique présentée par Alain Mounier (« *La question sociale nord-sud* ») trois points fondamentaux peuvent être repris dans l'ordre suivant :

- 1- « *Avec la mondialisation, l'ordre des valeurs s'inverse ... Les systèmes sociaux deviennent une variable instrumentale des politiques publiques nationales pour attirer les flux internationaux de capitaux et pour conférer un avantage commercial dans les échanges mondiaux de marchandises* ».
- 2- « *Les systèmes nationaux sont mis directement en concurrence* ».
- 3- « *L'approche simultanée et comparative de la question sociale au nord et au sud devient alors une obligation analytique* ».

A ces trois points peuvent être ajoutés les éléments suivants :

- La mise en concurrence des systèmes sociaux nationaux pousse à leur convergence, avec une tendance à l'amélioration de la situation des salariés dans certains pays du sud et une détérioration dans ceux du nord.
- Elle implique, partout, une généralisation de la flexibilité du travail et de l'instabilité de l'emploi. Au caractère partiel du rapport salarial au sud semble correspondre son affaiblissement au nord.
- Mais la mise en concurrence des systèmes sociaux n'est pas réductible au clivage nord-sud qui, justement, tend à s'estomper de ce point de vue (ce qui n'implique pas forcément une convergence des niveaux de développement nationaux). On peut même dire que l'expression « *dumping social* » n'a de sens qu'entre des pays de niveaux de développement semblables (cf. la politique britannique au sein de l'Union européenne).

Projet de recherche

L'intensité de la mise en concurrence des salariés et des systèmes sociaux dépend de l'extension et, surtout, de la complexité de la division internationale du travail. Cette mise en concurrence découle des échanges internationaux de biens et services. Mais l'aspect fondamental de la mondialisation, à son stade actuel, n'est pas le développement des échanges internationaux. C'est la mobilité du capital, dans ses formes productive et financière. Sur le plan productif, le point décisif, par rapport à la présente problématique, est la capacité des firmes à tirer parti des disparités spatiales en matière de conditions d'emploi et de rémunération. Cela

peut se faire avec la mobilité du capital (investissements directs internationaux) ou sans mobilité du capital (sous-traitance internationale).

Les firmes multinationales jouent un rôle essentiel dans l'approfondissement de la division internationale du travail. Le contenu des transferts technologiques intra-firme est alors une question clé. Plus ces transferts sont importants plus les salariés sont mis en concurrence. Dans le commerce international classique (sans mobilité du capital), les produits échangés sont fabriqués avec des technologies bien distinctes. Avec la mobilité du capital, les firmes multinationales tendent à diffuser, en leur sein, des technologies qui ne diffèrent que marginalement selon les pays. Dans ces conditions, la compétitivité relative des unités de production d'une multinationale, situées dans ces différents pays, dépend moins des technologies mises en œuvre et de la productivité du travail. Elle est plus directement tributaire du coût du travail, c'est-à-dire du salaire et des charges sociales qui correspondent à la nature des systèmes sociaux. La mise en concurrence des systèmes sociaux nationaux est beaucoup plus directe que dans le commerce classique.

Il importe donc d'évaluer les transferts technologiques intra-firme, en relation avec le coût et la qualification de la main-d'œuvre. Pour que ces transferts soient importants, des conditions minimales doivent être réunies, notamment en matière d'infrastructures de communication et de transport, de tissu industriel et de qualification de la main-d'œuvre. Cela explique deux caractéristiques de l'extension spatiale du système productif des multinationales :

- Elle laisse de côté certains pays en développement.
- Elle a un caractère régional marqué. Autour des trois pôles de la triade, les périphéries constituent des bases productives à faible coût du travail.

Des enquêtes, telles que celle de H. Shaiken¹ sur l'industrie automobile américaine au Mexique et celle de Tetsuo Abo² sur l'industrie électronique japonaise en Asie orientale, montrent que les firmes peuvent transférer dans leurs filiales les techniques de production les plus avancées. Il en résulte un approfondissement de la division internationale du travail qui est particulièrement net en Asie orientale (JETRO³).

Le but de la recherche est d'analyser plus précisément la nature des technologies transférées par les multinationales dans leurs unités de production des pays moins développés, en relation avec les niveaux de qualification requis. Ceci devrait éclairer la question de la mise en concurrence des salariés : concerne-t-elle seulement le travail non qualifié (comme il est dit couramment) ou l'ensemble du travail lié à une production de masse standardisée (Reich⁴) ?

1- H. Shaiken «The Universal Motor Assembly and Stamping Plants : Transferring High-Tech Production to Mexico», *The Columbia Journal of World Business*, 26, 2, Summer 1991.
2- Tetsuo Abo «Japanese Electronics Assembly Plants in East Asian Region : a Comparative Study of Hybrid Factories in East Asia, the US and Europe», paper presented for the *12th Annual Conference of Euro-Asia Management Studies Association*, Milan, Nov; 8-11 1995.
3- JETRO *White Paper on International Trade*, Tokyo, 1995
4- Robert B. Reich *L'économie mondialisée*, Paris Dunod, 1993

Deux champs de recherche paraissent particulièrement intéressants :

- L'extension du système productif des firmes ouest-européennes dans les pays d'Europe centrale et orientale.
- Le système productif très élaboré qui a été mis en place par les firmes japonaises en Asie orientale. L'étude que j'ai effectuée sur cette zone⁵ fournit déjà quelques indications. Un projet de recherche plus précis, concernant le Vietnam, est en cours d'élaboration.

5- Claude Pottier « Le système productif Japon-Asie : quelle division internationale du travail ? » *La Revue de l'IREM*, printemps-été 1998.

NOTE SUR LA CONTRIBUTION DE L'IRES AU PROGRAMME DE RECHERCHE

IRES

Le programme de travail de l'IRES est centré sur la comparaison internationale des transformations du rapport salarial dans la crise. Il couvre principalement trois champs :

- les déterminants de l'emploi et du chômage,
- les composantes du revenu salarial,
- la représentation des travailleurs et la négociation collective.

En pratique, les travaux ont pour l'essentiel porté, les dernières années, sur les pays du Nord (et principalement l'Europe occidentale) à l'exception d'un séminaire sur « Régionalisation, globalisation et performances nationales » dont les travaux ont publiés dans numéro spécial 27 de *La Revue de l'IRES*.

L'objectif est d'articuler une analyse des tendances globales, portées notamment par l'approfondissement de l'internationalisation, et une analyse des dynamiques nationales (ou régionales) spécifiques.

La méthode vise à confronter les apports, d'une part, d'une analyse statistique et macroéconomique reposant sur une hypothèse de comparabilité d'un ensemble d'indicateurs économiques, et d'autre part, d'une analyse institutionnaliste qui privilégie la stratégie des acteurs et les modes de production de normes ou de régulations.

Dans ce cadre, quatre thèmes de recherche pourraient faire l'objet de coopérations avec des équipes compétentes sur les problèmes du Sud (ou de l'Est). Ils sont présentés dans les fiches ci-jointes :

1. Les relations entre croissance, emploi, productivité, salaires et compétitivité (Michel Husson).
2. L'avenir des systèmes de retraites : liens entre croissance économique et démographique, partage du revenu et modes de financement (Pierre Concialdi).
3. Investisseurs institutionnels, fonds de pension et critères de gestion de l'emploi par les firmes (Catherine Sauviat).
4. Les pactes sociaux comme alternative à un mode purement libéral d'articulation de l'économique et du social (Jacques Freyssinet).

COMPARAISONS INTERNATIONALES DES PERFORMANCES D'EMPLOI

Michel Husson
IRES

Ce programme de travail a donné lieu à diverses publications, notamment dans *La Revue de l'IRES* et entre actuellement dans une phase de synthèse. L'entreprise consiste à éclairer la question légitime qui consiste à se demander comment on peut expliquer les différences de résultats d'un pays à l'autre en matière de chômage et d'emploi. On voit bien que cette question pose toute une série de difficultés méthodologiques qu'il s'agit de maîtriser, tout en fournissant des éléments de réponse qui concilient la complexité de la réalité avec un besoin de hiérarchiser les déterminations.

Le choix de l'indicateur de performance reflète bien ces difficultés méthodologiques et on peut donner ici deux exemples d'arbitrages délicats. Le premier porte sur la période : quel est l'horizon convenable pour apprécier ce type de performances ? La réponse la plus naturelle consiste à choisir cette période de manière à gommer les fluctuations des cycles, mais c'est évidemment plus facile à dire qu'à faire. Le besoin de comparaison n'est pas lui-même cyclique et la question se pose alors que le cycle économique n'est pas achevé. Surtout, les pays qui font l'objet de la comparaison n'ont pas la même cyclicité. L'amplitude et la durée moyenne des cycles peuvent varier assez considérablement, par exemple entre deux pays voisins comme la France ou le Royaume-Uni.

Il faut supposer ensuite que les indicateurs varient à peu près dans le même sens, et par exemple qu'une amélioration du taux de chômage est toujours associée à des créations d'emplois. Cela n'a rien de garanti à un niveau fin, et là encore, l'exemple britannique est éclairant puisque la baisse du taux de chômage a été en grande partie obtenue par une baisse de la population active, au moins autant que par des créations d'emplois. Reste alors une question décisive qui consiste à se demander s'il faut raisonner en niveau ou en évolution. Par exemple, doit-on mesurer la performance en matière d'emploi à partir du niveau de taux de chômage ou de son évolution ? Dans le premier cas, un pays à 8 % de taux de chômage sera "mieux noté" qu'un autre à 10 %. Dans le second cas, le classement sera inversé si le premier pays est passé de 4 à 8 %, et le second de 15 à 10 %. Il ne s'agit évidemment pas ici de simple technique statistique. Ce qui est en jeu, c'est une articulation entre les propriétés structurelles d'un pays (le niveau) et les politiques menées (l'évolution).

Le fait de creuser ces questions conduit à reformuler l'interrogation initiale dans plusieurs directions. Soit deux pays dont l'un crée deux fois plus d'emplois que l'autre. Mais si ce pays a aussi une croissance double, n'est-il pas "normal" qu'il crée plus d'emplois ? Autre exemple : deux pays ont deux taux de chômage très différents. Mais l'un a une population active qui stagne, alors qu'elle augmente chez l'autre. La meilleure performance de l'un n'est elle pas alors le simple reflet

de structures démographiques différentes? Ces questions peuvent être reformulées empiriquement à l'aide d'une méthode d'imputation comptable.

On écrira par exemple :

$$1 - TCHO = \frac{N}{POPAC} = \frac{PIB/PROD}{TAC \cdot POP}$$

TCHO : taux de chômage ; *N* : emploi ; *POPAC* : population active ; *PROD* : productivité ; *TAC* : taux d'activité ; *POP* : population.

A partir de cette décomposition compatible, on peut évaluer les contributions relatives de la croissance, de la productivité, du taux d'activité et de la démographie à l'évolution du taux de chômage.

Les deux principaux résultats que l'on a pu établir à partir d'une telle méthode sont les suivants. Premièrement, il n'y a pas de lien direct entre les variables démographiques et les performances mesurées à partir des taux de chômage. Ce ne sont donc pas les pays dont la population active croît le moins vite qui ont mieux maîtrisé leur chômage. Ce dernier n'est donc pas essentiellement un phénomène d'ordre démographique.

Second résultat : il n'existe pas de relation simple entre les facteurs économiques élémentaires et les résultats en matière de taux de chômage. Les liens croissance-chômage, productivité-chômage, salaire-chômage, etc. présentent toujours un grand nombre d'exceptions qui empêchent d'établir une liaison d'ordre fonctionnel. Il faut au moins introduire une dimension macro-sectorielle qui repose sur une partition plus ou moins grossière entre "secteur exposé" et "secteur abrité" ou encore entre "industrie" et "services". Elle permet de dégager une loi plus complexe mais de plus grande validité que l'on peut énoncer de la manière suivante : les pays qui réussissent le mieux en termes d'emploi sont ceux qui réussissent à combiner une bonne compétitivité industrielle et une plus faible progression de la productivité dans les services, si possible avec une déconnexion simultanée des salaires par secteurs.

L'énoncé d'une telle proposition débouche immédiatement sur une autre dimension de cette approche. Elle consiste à souligner la différence de nature entre explication et recommandation, que l'on peut illustrer à partir de l'exemple suivant. La ligne d'analyse proposée ici conduira à montrer que les bonnes performances obtenues par les Etats-Unis renvoient (via la compétitivité) au rôle de monnaie dominante du dollar. On peut évidemment discuter cette proposition, mais elle fournit une explication possible du phénomène étudié. En revanche, elle ne débouche sur aucune recommandation de politique économique dans la mesure où il n'y a par définition qu'une monnaie dominante. Cette non-transférabilité des conditions de réussite se retrouve de manière moins flagrante en ce qui concerne les modèles sociaux. Le fait économique que constitue le "contenu en emploi" des activités de services ne peut être reproduit dans n'importe quelle structure sociale. Il ne suffit donc pas de l'exhiber comme facteur causal pour en faire un levier de politique de l'emploi. C'est donc là aussi que s'arrête l'exercice strictement économique que l'on vient de présenter succinctement.

L'AVENIR DES SYSTEMES DE RETRAITES : LIENS ENTRE CROISSANCE ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE, PARTAGE DU REVENU ET MODES DE FINANCEMENT

Pierre Concialdi
IRES

Parmi les travaux réalisés par le groupe revenu salarial, plusieurs axes de recherche sont susceptibles de déboucher sur des projets de recherche dont la problématique s'inscrit dans des préoccupations communes aux pays du Nord et aux pays du Sud. Les contours de ces projets de recherche restent bien sûr à préciser et ne font ici l'objet que d'une première ébauche.

Depuis plusieurs années, l'IRES a engagé un travail approfondi de comparaison internationale sur les systèmes de retraite qui a débouché sur des publications ainsi que sur la constitution d'un réseau de chercheurs¹ de diverses disciplines (économie, sociologie, droit notamment). Ce réseau regroupe des chercheurs de pratiquement tous les pays européens ainsi que des universitaires américains.

Une des dimensions de la recherche menée à l'IRES est l'analyse des transformations en cours des systèmes de retraite. Dans ce cadre, la réflexion a porté, entre autres, sur l'analyse critique des propositions formulées par la Banque mondiale dans son rapport « *Averting the Old Age Crisis* »². La poursuite de cette réflexion critique pourrait être un des axes d'un programme de recherches qui serait mené conjointement sur des pays du Nord et du Sud.

Les propositions avancées par la Banque mondiale se fondent sur le schéma suivant :

- Le premier étage du système de retraite, financé par l'impôt, vise à assurer une couverture minimale : il s'agit d'éviter la pauvreté.
- Le second étage de retraite complémentaire est *obligatoire et capitalisé*. Sa mise en œuvre peut reposer sur « l'effort individuel » des salariés ou s'inscrire dans une logique professionnelle.

Si le projet porté par la Banque mondiale vise aussi bien les pays du Sud que les pays du Nord, les débats qu'il suscite et les menaces qu'il fait peser sur les systèmes de retraite actuels ne sont pas de même nature dans les deux cas. Plus précisément, les enjeux des débats sociaux se posent en des termes qui définissent des priorités différentes quant à la formulation des problématiques de recherche.

1- ENRSP (European Network for Research on Supplementary Pensions).

2- Une première étape de cette réflexion critique a donné lieu à un colloque dont les contributions viennent d'être publiées en français (cf. *Les retraites dans l'union européenne*, L'Harmattan, Paris, 1998).

Dans les pays du Sud, les systèmes de retraite sont plus fragiles que dans les pays du Nord. Le développement de la protection sociale y est plus récent et reste encore limité en raison de la relative faiblesse, au moins numérique, du salariat.

Pour ces pays, comme d'ailleurs pour les pays d'Europe centrale et orientale, le schéma proposé par la Banque mondiale constitue ainsi un projet « clés en mains » dont la mise en œuvre opérationnelle peut être rapide (cf. par exemple la réforme mise en œuvre au Chili). Les enjeux sont donc immédiats et l'analyse critique des propositions de la Banque mondiale représente un axe sans doute prioritaire de la recherche. Il ne s'agit pas tant de vanter les mérites de systèmes qui ne sont pas encore des réalités très tangibles pour une majorité de la population que de s'interroger sur la viabilité, sur les limites et sur les conséquences économiques et sociales du schéma libéral prôné par la Banque mondiale. Cette analyse critique peut d'ailleurs utilement se nourrir des expériences des pays développés.

Dans les pays du Nord, en particulier dans les pays européens, les systèmes de retraite sont moins fragiles. La retraite est devenue une réalité tangible pour les populations, ce qui explique le soutien massif dont les systèmes actuels de retraite, et la protection sociale en général, bénéficient dans l'opinion. Les conséquences à court terme des représentations véhiculées par la Banque mondiale sont donc moins évidentes et peu susceptibles, *a priori*, de déboucher sur des remises en cause radicales des systèmes qui se sont édifiés depuis plusieurs décennies (à l'exception peut-être du Royaume-Uni). Cependant, les processus de réformes à l'œuvre dans tous les pays depuis une quinzaine d'années conduisent à s'interroger sur les fondements de nos systèmes de retraite. À côté, ou en complément d'une analyse critique des théories de la Banque mondiale, il y a donc la nécessité de développer une représentation plus positive des systèmes existants actuellement dans les pays européens. Un projet de recherche en cours à l'IRES sur « l'économie de la répartition » tente d'apporter un premier éclairage sur cette réflexion théorique.

Ce souci d'approfondissement théorique pourrait conduire à s'intéresser de manière générale, sans se limiter à la question des retraites, aux principaux déterminants de l'évolution des systèmes de protection sociale et à leurs modes de régulation, en articulant des analyses prenant en compte la démographie, mais aussi les évolutions de l'emploi et des systèmes familiaux. Ce projet part du constat des carences de la théorie économique dans le domaine de la protection sociale. Ces lacunes s'expliquent en partie par le fait que les systèmes de protection sociale constituent une création empirique relativement récente. Si leurs prémices apparaissent en effet dès le XIX^e siècle, ils ne se sont développés et consolidés dans la plupart des pays développés qu'après la seconde guerre mondiale. La novation ainsi introduite dans le paysage économique et social est donc tardive. Ce décalage explique sans doute, au moins en partie, le fait que l'analyse des systèmes de protection sociale se soit d'abord attachée à leurs développements historiques. Jusqu'au début des années soixante-dix, les analyses de nature économique se sont centrées, quant à elles, principalement sur deux aspects :

- Les effets macroéconomiques des dépenses de protection sociale, et leur rôle « stabilisateur » dans la mise en œuvre des politiques de croissance d'inspiration keynésienne au lendemain de la seconde guerre mondiale ;
- Les effets « redistributifs » des prestations sociales et leur impact sur la réduction des inégalités.

Depuis une vingtaine d'années, on assiste à une remise en cause des politiques salariales et des systèmes de protection sociale. Cette remise en cause s'appuie, dans le champ de l'analyse économique, sur un « appareillage » conceptuel et méthodologique qui emprunte essentiellement aux outils de l'économie néoclassique. Les cotisations sociales sont considérées comme des taxes ou une quasi épargne. Toute dépense de protection sociale est essentiellement approchée à travers son « poids » dans l'économie, etc. Dans le cas des systèmes de retraite par répartition, par exemple, ces derniers y sont décrits à travers des concepts propres aux systèmes par capitalisation. Une telle transposition tend à dénaturer les principes à l'œuvre dans les systèmes de protection sociale. Un dernier axe de recherche pourrait donc consister, dans le cadre d'un projet qui reste encore largement à définir, à jeter les bases des outils conceptuels permettant de forger les concepts pertinents pour analyser les systèmes de protection sociale³.

3 - Dans le cadre d'un séminaire interne à l'IRES, des premières réflexions sur cette question ont été menées. Ces réflexions ont notamment porté sur la pertinence des concepts de solidarité et d'assurance pour analyser les systèmes de protection sociale.

MONDIALISATION FINANCIERE, INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET CRITERES DE GESTION DU RAPPORT SALARIAL EN FRANCE

Catherine Sauviat
IRES

Ce thème fait l'objet au sein de l'Ires d'un projet de recherche spécifique auquel participent Sabine Montagne, Jean-Marie Pernod et Catherine Sauviat.

Problématique

Vers un nouveau régime d'accumulation à dominante financière ?

L'une des dimensions du fordisme se caractérisait par l'élaboration d'un compromis salarial négocié au sein de chaque pays au niveau interprofessionnel ou de la branche dans et à partir de la sphère productive par les principaux protagonistes du rapport salarial, les représentants des salariés (les confédérations syndicales ou les fédérations de branche) et des employeurs. Ce régime d'accumulation laissait place à des « variantes » nationales.

Dans le nouveau régime d'accumulation en gestation, caractérisé par un rôle accru des marchés financiers et une transformation radicale des pouvoirs ou rapports de force entre gestionnaires (managers) et propriétaires du capital (aujourd'hui les investisseurs institutionnels), il n'y a que peu de place pour ce type de compromis. Les modalités de partage de la valeur ajoutée sont en effet déterminées de manière quasi unilatérale par les marchés financiers et leurs principaux opérateurs, les investisseurs institutionnels gestionnaires d'actifs.

Dans ce contexte, les gestionnaires d'actifs américains et britanniques, parce qu'ils bénéficient d'une force de frappe financière très importante et d'une expérience accumulés depuis longtemps dans la gestion de l'épargne-retraite, occupent une place de choix. Les arbitrages en matière de placements opérés par ces gestionnaires entre les différentes places boursières conduisent à diffuser et à soumettre les entreprises des pays dans lesquels ils investissent à des normes de rentabilité et à des critères de gestion en vigueur sur les marchés financiers américains et britanniques (la *shareholder value*), tendant vers une quasi-péréquation de leurs rendements et de leurs performances à l'échelle mondiale. De même que leurs arbitrages sur les différents marchés obligataires et sur les marchés des changes soumettent les Etats de ces mêmes pays à une norme convergente de politique économique caractérisée par la rigueur budgétaire, le maintien de taux d'intérêt et de taux de change élevés.

Le rôle croissant des investisseurs institutionnels dans l'actionnariat des entreprises

Les investisseurs institutionnels sont devenus les opérateurs les plus puissants des marchés financiers, notamment les investisseurs américains et britanniques. Aux Etats-Unis, leur part dans la capitalisation boursière est passée de 23 % en 1955 à

environ 60 % aujourd'hui (dont 30 % pour les seuls fonds de pension). Le développement de ces fonds est subordonné à la « marchandisation » de l'épargne salariale et des systèmes de retraites et à l'élargissement des marchés financiers. Mais ces investisseurs institutionnels ne forment pas un groupe homogène du point de vue de leurs objectifs en terme d'investissement, de leur tolérance aux risques, de leur environnement réglementaire, de leur puissance financière, etc.

Face à un afflux croissant de ressources (épargne-retraite, épargne salariale), dopé par les rendements élevés obtenus sur des marchés boursiers orientés à la hausse, ces fonds investissent de plus en plus à l'étranger, à la recherche de nouveaux débouchés (opportunités d'investissement) et d'une diversification de leur portefeuille pour minimiser les risques. Ils ont donc tout intérêt à l'ouverture des marchés financiers étrangers et au développement des régimes par capitalisation dans les pays industrialisés et les pays émergents. Ainsi, la part des actifs investis en titres internationaux des 25 premiers fonds de pension américains est passée de 4,8 % à 11,2 % de 1991 à 1996.

Quelles répercussions pour les entreprises en France ?

Aujourd'hui, on estime qu'environ 35 % de la capitalisation boursière française est entre les mains des gestionnaires de fonds étrangers -fonds de pension des secteurs public et privé, *Mutual Funds* ou compagnies d'assurance pour les principaux -. Or le rendement des fonds propres des entreprises cotées en France reste en moyenne nettement moins élevé qu'aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Cette situation risque de soumettre les entreprises en France à une pression à l'amélioration de leurs performances financières, et à l'alignement sur les normes standard en vigueur sur les marchés financiers anglo-saxons, se traduisant par une politique de compression des coûts salariaux, une gestion malthusienne de l'emploi et une stratégie d'investissement « minimale ». Pression qu'elles peuvent répercuter à une large partie du système productif via les relations en aval et en amont qu'elles entretiennent avec les autres entreprises, en particulier avec leurs sous-traitants. Cette situation risque également de soumettre les dirigeants des entreprises en question à un contrôle plus étroit de leur gestion, les obligeant à plus de transparence dans leurs choix et leurs décisions stratégiques.

Cette hypothèse, si elle est avérée, aura d'autant plus de conséquences que la présence des gestionnaires de fonds risque de s'accroître pour deux raisons au moins : des raisons externes liées à l'internationalisation croissante des marchés financiers, et à l'ouverture progressive du capital des grandes entreprises françaises (et européennes) aux investisseurs étrangers pour leurs besoins propres d'investissement ; mais également des raisons liées aux positions internes acquises par les gestionnaires de fonds au sein de ces grandes entreprises et à leur approche fondée essentiellement sur la rentabilité et la liquidité des placements dans un contexte concurrentiel élevé.

Comment s'opère la traduction des normes américaines par les entreprises françaises ?

Les exigences des investisseurs institutionnels anglo-saxons s'expriment en référence à des normes de gestion qui ont été construites dans le contexte institutionnel et réglementaire de leur pays d'origine. La question est de savoir comment la diffusion de ces normes s'opère dans un contexte national différent.

Autrement dit, jusqu'où ces actionnaires peuvent-ils normaliser la gestion des entreprises françaises dans un contexte différent, en particulier pour ce qui concerne le fonctionnement du marché du travail dont les règles, conventions et fondements institutionnels s'enracinent largement dans des traditions nationales ? La réplique du modèle américain n'est pas forcément la voie suivie. Dans quelle mesure y a-t-il un travail d'adaptation par les investisseurs eux-mêmes de leurs exigences par rapport à la spécificité des contextes nationaux ?

Enfin, du côté des entreprises françaises se pose la question de savoir la façon dont elles traduisent ces exigences en termes stratégiques et opérationnels. Quelles performances vont-elles imposer à leurs différentes unités et aux différents niveaux hiérarchiques de l'entreprise ? Dans quels termes le font-elles ? Tout porte à croire que les directions financières mettent de plus en plus en avant la rentabilisation des investissements par rapport à la croissance du chiffre d'affaire (donc de la taille de l'entreprise). Comment les directions des ressources humaines se font le relais et agissent (en symbiose ou en tension avec les directions financières) pour implanter cette nouvelle culture de « valeur actionnariale » à tous les niveaux de l'organisation (mobilisation de la main-d'œuvre autour d'objectifs de productivité, gestion de la flexibilité des emplois, etc.) ?

LES PACTES SOCIAUX

Jacques Freyssinet
IRES

Alors que la pratique des pactes sociaux semblait liée aux logiques néo-corporatistes caractéristiques de la période de croissance fordiste-keynésienne, la décennie 1990 a vu se multiplier en Europe occidentale de nouvelles tentatives, abouties ou échouées, de pactes sociaux tripartites.

Leur signification a changé. Il ne s'agit plus de définir une politique des revenus permettant de contrôler les tendances inflationnistes dans un contexte de croissance forte au voisinage du plein emploi. Il s'agit de négocier les conditions de la compétitivité dans des économies en croissance ralentie et plus fortement cyclique, soumises à l'accélération des processus d'internationalisation. De manière schématique, des sacrifices sont demandés aux organisateurs syndicaux dans le domaine des salaires et de la flexibilité avec des contreparties qui portent sur une politique plus active de l'emploi et le maintien d'une protection sociale réformée.

Sous des formes diverses, ce modèle a été expérimenté, avec des réussites inégales, dans des pays d'Europe centrale et orientale et dans des pays en voie de développement.

Le pacte social peut donc être présenté comme un modèle alternatif de gestion des crises et des contraintes de la mondialisation selon une logique de négociation tripartite centralisée. Il présenterait une conception de l'articulation de l'économique et du social qui s'opposerait à celle du modèle libéral où l'économie est pleinement soumise aux règles des marchés libres tandis que le social fournit des filets de sécurité pour les exclus.

L'IRES a suivi, depuis quelques années, les expériences de pactes sociaux dans les pays d'Europe occidentale. La proposition est de confronter ces analyses avec celles qui porteraient sur d'autres zones géographiques (PECO, Amérique latine, Asie de l'Est et du Sud-Est). La question sous-jacente est celle de la définition de scénarios alternatifs de gestion des rapports entre « l'économique et le social » dans les nouvelles conditions de régulation de l'économie mondiale et des systèmes sociaux nationaux.

SEMINAIRE

« EMPLOI, TRAVAIL ET MONDIALISATION »

B.Billaudot, P.Guiguet, B.Lamotte
IREPD, Université de Grenoble Pierre Mendès France

Traditionnellement, l'IREPD était organisé en groupes de recherche spécialisés sur des champs distincts (l'industrie, l'emploi et le travail, le développement et son inscription territoriale).

Au cours des dernières années, il y a eu une volonté de décloisonnement, de croiser les compétences en tentant d'articuler les diverses recherches autour d'un thème fédérateur « entreprise, emploi et mondialisation ». Cela a conduit à un colloque, qui s'est tenu à Grenoble en décembre 1997. Ce thème est de plain-pied avec la question sociale Nord-Sud, telle que délimitée par l'IRD pour ce séminaire.

Pour la période qui vient, on a plus systématiquement adopté un mode qui a quelque chose à voir avec celui retenu à l'IRD : l'affichage d'un ensemble de projets de recherche autour du thème fédérateur « Transformation des organisations productives, mobilité des activités et mondialisation ». La caractéristique de notre laboratoire est en la matière un pluralisme de problématiques et de méthodes.

Nous présentons d'abord de façon synthétique ceux qui s'accordent avec le thème « Travail, Emploi, Mondialisation », et qui concernent plutôt le Nord. Nous faisons ensuite état d'une recherche particulière portant sur la Thaïlande.

Trois projets de recherche retracés dans le rapport scientifique CNRS de juin 1998 sont plus particulièrement mobilisés :

- Organisation Territorialisée des Activités ;
- Relation Salariale et Rapport Salarial ;
- Articulation entre Système Educatif et Système Productif.

Soit environ 30 chercheurs, enseignants, doctorants, post-doc. Ces projets sont principalement centrés sur les économies industrialisées, mais comportent tous des ouvertures sur les processus de développement au Sud.

Quelques chercheurs en font même leur axe de travail principal et chaque projet intègre une problématique de comparaison internationale. Nous nous limiterons à la présentation succincte des axes de travail de l'IREPD que suppose notre séminaire. Dans l'esprit du texte sur « la question sociale Nord-Sud », on peut jouer sur les transversalités des trois projets évoqués pour synthétiser les recherches en cours en deux axes :

- I- Territoire, Négociations et Formation,
- II- Marchés du Travail, Relation Sociale et Relations Professionnelles.

TERRITOIRES, NEGOCIATIONS ET FORMATION

1- La problématique du développement est un des fondements de l'IIREPD. Ceci vaut surtout pour son histoire et son identité, mais pas nécessairement par le poids effectif sur les projets de 1998-2002. L'approche territoriale à l'IIREPD est le lien principal de prolongement de cette problématique. Elle fait l'hypothèse que l'espace ou le territoire du développement ne peut pas être postulé a priori. Il constitue un résultat du jeu d'acteurs situés, la résultante d'actions d'organisations (entreprises, administrations) dans le cadre d'institutions. D'autres espaces que les espaces nationaux peuvent configurer des processus de développement, et les recherches sur les territoires questionnent principalement des processus infra-nationaux.

Elles le font dans des approches régulationnistes ou institutionnalistes qui mobilisent de façon originale les notions de régulation partielles, de gouvernance (territoriale) et d'actifs spécifiques. Elles se concrétisent en particulier dans l'approche des SPL (Vallée de l'Arve) qui doit au fond beaucoup à l'économie industrielle marshalienne, à l'analyse des externalités et à la TSE. Sur cette base des contrats de recherche sont en cours avec la DATAR, l'ONUDI, la Banque Mondiale, la CEE, dans différents pays du monde (Russie et Argentine récemment). Outre le travail d'identification des SPL en cours, la dimension territorialisée de fonctionnements divers est approchée. Cela concerne les champs Innovation, Formation, Organisation Industrielle, Stratégies Territoriales des entreprises à capitaux étrangers, etc...

2- L'IIREPD autour de sa cellule CEREQ apporte une grande attention à la dimension spatiale des politiques éducatives. Cette dimension est aussi bien nationale que régionale ou internationale. En France, la Loi Quinquennale a suscité une décentralisation de la formation professionnelle et permet à chaque région de développer une politique propre. L'IIREPD contribue à évaluer cette régionalisation. Pour le Conseil Economique et Social de la Région, les déterminants des parcours de formation des jeunes sont étudiés, ce qui permet un questionnement de la théorie du capital humain. Les déterminants semblent relever de plusieurs logiques et le projet individuel n'émerge que par apprentissage au fil du parcours. Du coup, les spécificités locales des bassins de formation paraissent très structurantes. Cette complexité du lien entre éducation et économie ressort également d'une comparaison entre France et Angleterre qui est en cours, et de l'analyse de l'offre de formation des PVD.

Dans ce dernier cas, l'impact des programmes d'ajustement structurel s'est traduit dans de fréquentes limitations de moyens et aussi dans une recomposition de la relation emploi-formation. En correspondance avec une fragmentation et une segmentation du marché du travail, l'offre de formation est repensée et prend souvent pour vocation d'être un élément clé de résolution de la Question Sociale, à l'instar de ce que Reich suggère également dans le cadre des pays développés.

3- L'examen des aspects territoriaux des problèmes du travail et de l'emploi porte également sur les négociations collectives. Les phénomènes de décentralisation de la négociation collective sont assez fréquents aujourd'hui. La montée de la négociation d'entreprise, la systématisation des problèmes d'emploi induisent une territorialisation des négociations, la définition de solutions mobilisant plus les acteurs d'un même bassin d'emploi que les acteurs d'une même branche. Le centre de gravité de l'organisation du système de relations professionnelles passe ainsi

des échelons fédéraux et même inter-professionnel vers des échelons territoriaux ou supra-nationaux (comités de groupe...).

MARCHE DU TRAVAIL, RELATIONS SOCIALES ET RELATIONS PROFESSIONNELLES

1- En utilisant les sources statistiques françaises DMMO et ESE, l'analyse des flux de la main-d'œuvre internes (MI) et externes (ME) aux firmes peut être poussée au-delà de l'analyse des flux nets de la main d'œuvre. L'intérêt serait de préciser les créations et les suppressions d'emplois qui conduisent à ces flux nets, et ainsi de mieux cerner les transformations structurelles qui interviennent sur les MI et les ME. Ce projet est porté par la cellule CEREQ de l'IREPD.

2- Cette interrogation conduit sur le thème de la recomposition de la relation salariale. La France représente un modèle de prédominance de la formation générale sur la formation professionnelle. Le chômage et les évolutions de l'organisation du travail mettent à mal les conventions qui ont structuré la relation salariale dans les entreprises au-delà des seuls aspects de formation. Les règles de rémunération et de mobilité sont également revisitées, et donnent lieu à une recomposition assez complète de la relation salariale. En s'appuyant sur une approche empirique de cette relation (ensemble de normes et de conventions stabilisées dans les deux domaines des rémunérations et de la contribution productive des salaires), l'IREPD poursuit des travaux sur trois dimensions :

- a) Comment la transformation des organisations industrielles se traduit-elle dans le domaine de l'activité des salariés. On peut supposer de façon générale un recul de la définition a priori et limitative des tâches, mise en évidence dans plusieurs contrats de recherche antérieurs ?
- b) Comment les règles de rémunération s'adaptent-elles à des contenus d'activité moins prédictibles, évaluables a posteriori seulement en fonction des missions confiées à des salariés et du degré d'atteinte final des objectifs généraux qui leur sont fixés ?
- c) Un « modèle de la compétence » semble ainsi se diffuser dans les organisations productives autour de ces tendances du travail et des modes de rémunération. Il suscite des phénomènes de négociation collective selon deux axes : le premier est celui des expérimentations de différents systèmes plus ou moins cohérents de relation salariale. Les accords d'entreprises dits innovants retracent bien ces systématisations. En relation avec la DARES, l'IREPD poursuit un travail d'évaluation de la partie de ces accords en étudiant l'impact des textes du débat des années 1990 sur les pratiques de la fin des années 1990 (Accord à vivre, A Cap 2000...). Le second est un repositionnement des acteurs de la Négociation collective autour d'enjeux nouveaux dans les mutations du travail, les problèmes d'emploi et le RTT. En relation avec la CFDT et son enquête TEQ, ce repositionnement fait l'objet d'une analyse approfondie depuis 1997, projet qui devrait s'approfondir dans les années à venir.

3- Ces mutations du travail et de la relation salariale servent de support à une analyse de la mutation du rapport salarial fordien dans une problématique régulationniste. On quitte alors le champ de l'analyse de la relation entre un employeur et « ses » salariés pour traiter du rapport entre les salariés et les employeurs.

La problématique spatiale resurgit alors très fortement autour de la question de l'émergence d'un rapport salarial européen, qui ressemble à la question de l'émergence d'un rapport salarial dans les différentes régions du monde en voie d'intégration, c'est l'occasion de diffusion ce qui dans l'approche de la Question Sociale relève de rapports territorialisés (citoyenneté) et ce qui relève de rapports apatrides (rapports marchands) qui peut être un de nos axes directeurs de collaboration avec l'IRD.

Croissance et apprentissage : l'expérience thaïlandaise
Thèse en cours de P.Guiguet

L'objet de la thèse est de comprendre le rôle d'éventuels processus d'apprentissage, facteurs d'amélioration de la productivité, dans la croissance thaïlandaise.

En effet, si certains théoriciens de la croissance endogène s'approprient les succès asiatiques et font de l'apprentissage le facteur explicatif discriminant de leur croissance, tel que la Banque Mondiale a pu qualifier la Thaïlande de « productivity-driven economy » [1993], il n'en reste pas moins que leurs analyses restent universalistes et qu'ils ont de fortes difficultés à définir cette notion d'apprentissage.

L'argumentation s'appuie sur une analyse des diverses théories de l'amélioration de la productivité (néo-classique, croissance endogène, évolutionnisme, régulation) et d'une mise en perspective de la définition et de la place de l'apprentissage dans chacune de ces dernières.

Il nous apparaît que l'innovation technique passe par l'apprentissage par la pratique et l'apprentissage organisationnel, qui supposent cependant une accumulation préalable de capital humain. D'une part, l'ensemble de ces processus doivent nécessairement être saisis dans leur contexte historique, et d'autre part une caractérisation réaliste de l'apprentissage renvoie à des éléments microéconomiques appréhendés dans la production.

La recherche se fonde sur des données d'enquêtes microéconomiques réalisées dans la région nord de la Thaïlande dans le cadre d'un projet ORSTOM entre 1995 et 1997 auprès d'entreprises industrielles et de leurs ouvriers.

Auprès des chefs d'entreprises, des données générales concernant le développement de l'entreprise, de ses ventes, la gestion de sa main-d'œuvre, les techniques mises en œuvre ont été récoltées. Au cours des entretiens avec les ouvriers, nous avons cherché à appréhender tout particulièrement leur travail et leur place au sein de l'entreprise, ainsi que leur trajectoire individuelle, du système scolaire à leur intégration dans l'industrie et le salariat.

Ces enquêtes ont particulièrement mis en évidence (dans un contexte de transition de l'agriculture vers l'industrie): la mobilisation d'une main-d'œuvre jeune, (féminine) d'origine agricole et de niveau scolaire de base, une forte pression salariale, un faible développement technologique, une gestion de la main-d'œuvre caractérisée notamment par la non-prise en compte de l'expérience antérieure des ouvriers, un fort turn-over, une tendance à la « secondarisation » de la main-d'œuvre avec la multiplication des formes d'emploi non salarié.

Ces enquêtes tendent à montrer l'existence de processus d'apprentissage limités, les formes d'emploi contraignant notamment la formation de qualifications tant individuelles que collectives.

La période de forte croissance de l'économie thaïlandaise caractérisée par une hausse limitée de la productivité et un faible développement des capacités technologiques nous semble résulter de la mise en œuvre d'une forme particulière du rapport salarial taylorien.

Si la thèse n'a pas pour objet une analyse approfondie de la crise thaïlandaise débutée en juillet 1997, par la mise en perspective de l'absence de processus d'apprentissage, facteurs de productivité, elle offre cependant une ouverture sur l'existence d'éléments explicatifs structurels et endogènes.

En conclusion, deux absences frappent dans l'examen des questions posées par le texte sur la question sociale Nord-Sud :

*La première est l'absence de la thématique de la formation, le débat sur l'incidence de la mondialisation dans les problèmes d'emploi montrant le côté central de cette question.

* La deuxième est l'absence de référence au dialogue social, les travaux du BIT ayant montré que les incidences de la mondialisation sur l'emploi dépendent largement des réactions institutionnelles qui se mettent en place.

PROCESSUS D'INDUSTRIALISATION ET DYNAMIQUE DES STRUCTURES DE PRODUCTION

Denis Ferrand

GRREC - UFR de Sciences Economiques

J'achève la rédaction d'une thèse d'économie traitant de la dynamique de la structure de production sud-coréenne.

Dans une démarche positive, l'objet de ce travail consiste à évaluer le processus d'industrialisation appréhendée dans sa dimension de formation d'une structure industrielle. Relativement aux travaux habituels sur les modèles asiatiques de développement, le projet ne revient pas tant à analyser le processus du point de vue des dispositifs d'ordre institutionnels, organisationnels ou technologiques qui ont pu l'encadrer, mais bien à adopter une démarche dynamique destinée à mettre à jour la trajectoire du développement de la structure industrielle.

Au-delà d'une stricte observation du déplacement du centre de gravité de la structure de secteurs à secteurs, nous analysons le profond mouvement expansif qu'a connu cette dernière, mouvement caractérisé par la *densification* de ses relations interindustrielles accompagnée d'une *internalisation* croissante de ces relations au sein d'une structure nationale.

Toutefois, ce mouvement expansif s'est progressivement tari, voire tend à s'inverser dans les années récentes au gré d'une forte propension à l'*internationalisation* des relations qui traduit une dilution tendancielle des liens organiques internes à la structure.

Au total, ce n'est pas tant une explication de la crise récente qui est proposée que, d'une part, une mise à jour de l'atteinte des limites propres au type d'industrialisation pluri-décennal de l'économie sud-coréenne et d'autre part, une évaluation consécutive de la capacité des dispositifs institutionnels sur lesquels reposait l'industrialisation à pouvoir conduire à un nouveau régime de croissance.

Plus généralement, en mobilisant les enseignements de modèles plurisectoriels de croissance, ce travail ouvre une réflexion quant à la genèse et au déploiement des processus de création sectorielle par lesquels une croissance nécessairement non proportionnelle se propage. Fondé sur une hypothèse de divergences sectorielles des gains de productivité du travail, le modèle de Pasinetti donne la problématique générale au sein de laquelle peuvent être appréhendés les phénomènes de transfert de main-d'oeuvre des secteurs en récession vers les secteurs les plus dynamiques.

Si cette dernière approche est conduite sous hypothèse de fermeture de l'économie analysée, par contre certains de ses prolongements s'avèrent particulièrement féconds pour conduire à une analyse des phénomènes de mobilité intersectorielle des forces de travail dans un contexte de mondialisation. L'étude des passerelles de main-d'oeuvre, des qualifications et des compétences entre les secteurs aux rythmes de croissance différenciés s'inscrit alors dans le prolongement de travaux

ayant mis à jour les multiplications des formes d'emploi (coexistence du salariat et du non salariat) dans les économies notamment est-asiatiques, inscrites dans un régime de croissance tirée par les exportations.

De ce point de vue, et par rapport aux divers champs d'analyse proposés au terme du séminaire « Emploi, Travail et Mondialisation », un tel projet pourrait s'insérer à la fois au sein du premier champ abordant les formes d'activité, les trajectoires individuelles entre activité et inactivité et l'analyse du marché du travail, mais plus sûrement encore dans le quatrième champ concerné par l'articulation entre les régimes de croissance, les formes d'emploi et le cycle activité-inactivité.

ORIENTATION DES RECHERCHES SUR LE LONG TERME ET APPORTS POSSIBLES A LA PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT

Louis Fontvieille et Sandrine Michel

LAMETA,

Faculté des Sciences Economiques de Montpellier

Le groupe Analyse des Transformations de l'Economie et Histoire Quantitative développe un programme de recherche centré sur l'analyse historique à caractère macro-économique. Héritier du programme d'Histoire Quantitative initié par F. Perroux et J. Marczewski, dans la suite des travaux du NBER, il a pour spécificité d'articuler étroitement une démarche empirique de production d'information sur le long terme avec un projet théorique visant à donner une représentation cohérente des rapports entre le fonctionnement du système économique et ses transformations.

Problématique théorique

Il s'agit de produire une analyse permettant de théoriser des processus de régulation qui articulent le fonctionnement du système économique et les transformations engendrées par son développement. La grille d'analyse est basée sur la théorie économique classique, avec une référence particulière à la pensée de Marx et à celle des théoriciens des fluctuations longues en raison de leur aptitude à intégrer la dimension historique. Un des objectifs poursuivis est de parvenir à une modélisation des processus de régulation.

Le parti pris théorique adopté ne constitue nullement un enfermement. Au contraire, il va de pair avec une sensibilité particulière à l'histoire de la pensée économique, à la fois comme moyen d'appréhender les formes historiques successives du fonctionnement du système économique, mais aussi pour confronter le modèle en cours de construction avec les avancées successives sur lesquelles il s'appuie. Il s'accompagne d'une attention particulière portée aux développements récents de la pensée néoclassique, qui, avec les modèles de croissance endogène, permettent d'envisager des points de convergence, ou pour le moins des centres d'intérêt communs, entre deux approches réputées irréductibles.

Un modèle pour le grand XIXe siècle :

Les travaux réalisés, notamment sur l'industrie du charbon,¹ permettent d'esquisser un modèle de développement rendant compte des évolutions conduisant aux deux renversements articulant les deux phases des grands cycles

1- Voir en particulier : Fontvieille L. – (1986) "Fluctuations longues et rapports de production" *ISSUES*, n° 25, pp. 43-94. – (1987) "The labor force in long term fluctuations" *REVIEW*, X, 3, pp. 535-585. – (1989) "The movement of capital's composition : long term fluctuations and trends", in Di Matteo, *Social and technological factors in long term fluctuations*, Springer verlag, Berlin, pp. 177-205. – (1992) "Rate of profit and its determining factors from a regulationist point of view" in A. Kleinknecht, E. Mandel, I. Wallerstein Eds, *New findings in long wave reasearch*, Macmillan, London, pp. 203-224.

de Kondratieff. Le principe en repose sur l'alternance d'un développement extensif, pendant la longue phase de prospérité et de développement intensif pendant la phase de dépression.

Pendant la phase de prospérité, les taux de profit élevés ou croissants autorisent une accumulation extensive du capital, laquelle entraîne celle de la force de travail. Le maintien ou la croissance du taux de profit au cours de cette phase pousse à minimiser les coûts du travail et donc à privilégier la croissance de la productivité du travail au détriment de celle du capital. Cette évolution conduit à terme au blocage du système économique quand la croissance de la productivité totale s'affaiblit au point de ne plus permettre le maintien du taux de profit.

Pendant la phase de dépression, la baisse des taux de profit impose un développement intensif de l'accumulation. Les innovations technologiques tendent alors à économiser les moyens matériels mis en œuvre et donc à élever la productivité du capital. Les moyens matériels et les processus de production incorporent alors plus d'intelligence, leur contenu informationnel s'élève. Parallèlement, sous la double pression des exigences du nouveau système productif qui se met en place et des revendications sociales, on assiste à un développement qualitatif de la force de travail qui se traduit par une élévation de ses capacités physiques et intellectuelles : meilleure santé, meilleure formation etc. Cette transformation qualitative du système productif permet de dépasser les contradictions développées au cours de la phase précédente et prépare les conditions du retour à une nouvelle phase de prospérité.

De nombreux aspects du modèle restent encore à développer, en particulier ses articulations avec le cycle de vie des produits s'agissant des analyses en terme de branche, ou encore sur la dimension spatiale, pour ce qui concerne les inégalités de développement entre pays.

L'émergence d'un nouveau type de régulation :

A partir de l'entre-deux-guerres, les observations réalisées sont de moins en moins conformes au modèle décrit précédemment. Pour un certain nombre de séries, le grand cycle postérieur à la Seconde Guerre mondiale s'est manifestement inversé par rapport aux cycles précédents. Il faut donc construire un nouveau modèle rendant compte des évolutions de long terme observées après 1945 et expliquer en même temps la transition entre les deux modèles.

Si l'intuition d'un changement profond dans le mode de régulation émerge au début des années 1990, les grandes lignes d'un modèle susceptible de rendre compte du nouveau mode de fonctionnement et de transformation du système commencent à peine à être esquissées aujourd'hui.

L'hypothèse provisoire repose sur la coexistence de deux modes de fonctionnements à la fois interdépendants et contradictoires. Le premier concerne la sphère de la production marchande, essentiellement matérielle, dont le fonctionnement et les transformations obéiraient pour l'essentiel aux mécanismes dictés par le marché et à une régulation par le taux de profit, prolongeant pour l'essentiel le modèle évoqué précédemment. Le second concerne la sphère anthropomique qui assure le développement qualitatif des hommes (y compris de leur aptitude à maîtriser la transformation de la nature). Cette seconde sphère

s'est développée, relativement à la première au cours de chacune des phases dépressives du cycle long sans jamais régresser de façon significative. Sa caractéristique est qu'elle fonctionne dans le cadre de formes sociales échappant généralement aux mécanismes de régulation par le taux de profit propre à la production capitaliste. Sur la base de l'inversion du cycle dans l'entre-deux-guerres, nous avons avancé deux hypothèses. La première postule que le développement des hommes serait alors devenu un des moteurs, sinon le moteur, de la croissance économique². La seconde avance l'idée de l'autonomisation de cette seconde sphère³ par rapport à la première.

Le fait que le développement des hommes soit devenu moteur de la croissance au tournant de l'entre-deux-guerres, postule qu'il ne l'était pas avant. En effet, antérieurement à la première guerre mondiale, le développement des hommes n'intervient que pour corriger les dysfonctionnements de l'accumulation capitaliste. Il intervient au cours de la longue phase de stagnation et non au cours de la phase de prospérité. Ce n'est qu'au-delà d'un certain niveau, atteint dans les pays les plus avancés au cours de l'entre-deux-guerres, qu'il peut jouer un rôle moteur. A la différence des théories de la croissance endogène qui formulent une loi supposée générale, l'approche régulationniste introduit une notion de seuil dans une tendance longue à la croissance des dépenses visant à développer la ressource humaine.

L'idée d'autonomisation du système éducatif et de formation par rapport au système productif qui l'a engendré peut surprendre à un moment où l'éducation est analysée comme un facteur déterminant de la croissance. Pour clarifier les choses il faut dire que le concept d'autonomisation n'est pas pensé ici comme une rupture des relations mais comme un changement dans la nature de ces relations. Lorsqu'un enfant devient adulte, il devient autonome de ses parents. Cela ne signifie pas qu'il n'y a plus de liens entre eux mais, simplement, que leur nature a changé. Le rapport de dépendance a été rompu et peut même s'inverser lorsque les parents deviennent à leur tour dépendants. L'idée d'autonomisation vise donc à rendre compte du processus de transition entre deux formations sociales successives.

Le modèle à construire pour la période qui suit l'entre-deux-guerres doit donc gérer les logiques de fonctionnement et de transformation propres à ces deux sphères en même temps que leur interdépendance et les contradictions qui les opposent. On observera que cette double logique de fonctionnement au sein du système économique se retrouve aussi dans les modèles théoriques de la croissance endogène qui reposent généralement sur la coexistence de deux secteurs dont l'un obéit aux lois du marché et l'autre, à l'origine des externalités dans les modèles néoclassiques purs, fonctionne sur des principes différents, généralement ceux de l'économie publique.

2 - Fontvieille L. (1990) "La croissance de la dépense publique d'éducation en France : 1815-1987" *Formation Emploi*, N° 31, pp. 61-71.

3- Michel S. (1996) *La transformation de la relation de la formation à l'économie : un processus d'autonomisation. Une approche en termes de régulation*, Thèse pour le Doctorat en Sciences Economiques de l'Université de Montpellier 1.

Les opérations :

L'importance du développement des hommes dans le dépassement des crises structurelles du grand XIXe siècle et surtout le rôle moteur qu'il joue ensuite dans la croissance économique nous a conduit à centrer le programme de recherche de l'équipe sur ce thème et à combler une lacune par rapport aux recherches des néo-schumpétériens surtout centrées sur l'innovation technologique. Les principaux axes de recherche concernent ainsi le développement de l'éducation et la formation, la mise en place et la croissance du système de protection sociale et, enfin, les transformations du travail et de sa rémunération. Le renversement du cycle au tournant de l'entre-deux guerres nous conduit à porter une attention particulière aux formes nouvelles et aux transformations qualitatives qui se développent en relation avec la croissance quantitative. Il s'agit d'identifier ici la spécificité des formes de la régulation et du mode de croissance propres au développement des hommes. D'abord centrées sur la France, les recherches ont été progressivement élargies aux autres pays européens (Allemagne, Royaume-Uni, Espagne, Grèce) et plus récemment aux pays en développement (Algérie, Tunisie, Maroc).

Le développement du système éducatif et de formation :

Cette partie du programme est certainement la plus avancée avec la production du compte satellite de l'éducation de la France⁴ pour la période 1820-1995, l'évaluation de la dépense d'éducation de l'Allemagne⁵ et du Royaume-Uni. Avec la mise en évidence du renversement du cycle dans l'entre-deux-guerres, elle est à l'origine des avancées théoriques sur le processus d'autonomisation. Découlant de ce dernier et pour spécifier un des aspects du mode de fonctionnement propre au développement des hommes nous avons avancé l'idée que la formation tendait à se développer en un continuum tout au long du cycle de vie. Avec sa propre logique de développement, la formation réinvestit le travail (dont elle avait été en grande partie rejetée pour élever sa productivité) à travers la formation continue et de plus en plus par le temps consacré à l'auto-formation. Mais au-delà, elle s'insinue dans toutes les activités humaines engendrées par le développement du temps libre.

Le rôle croissant du développement des hommes dans la dynamique longue du système économique et le fait que l'influence de la formation sur la croissance passe nécessairement par la population active, conduit à prendre en compte les effets des évolutions démographiques et des phénomènes de génération, particulièrement importants à l'occasion des changements de paradigme technologique. La production de matrices permettant de suivre dans le temps la nature des formations accumulées dans les générations successives devraient constituer un premier pas dans cette voie.

4- Carry, A. (1999) : *Le compte satellite rétrospectif en France (1820-1996)*, Numéro spécial de la revue Economies et Sociétés, (Presses Universitaires de Grenoble), Série AF, à paraître.

5- Diebolt, C. (1997) : *L'évolution de longue période du système éducatif allemand : XIXe et XXe siècles*, Numéro spécial de la revue Economies et Sociétés (Presses Universitaires de Grenoble), Série AF, n°23, 1997, 370 pages.

Croissance et transformations du système de protection sociale

Les travaux sur le long terme obligent constamment à s'interroger sur la permanence et la stabilité dans le temps des caractéristiques des objets mesurés. La prise en compte des changements qualitatifs, au cœur des transformations structurelles, est indissociable de la compréhension des phénomènes liés au temps long. Si la question de la prise en compte de la qualité est importante dans la mesure des productions matérielles, elle devient capitale dès lors qu'il s'agit de mesurer les activités dont le résultat est essentiellement immatériel. Nos interrogations sur la mesure rejoignent ici celles des comptables nationaux et des chercheurs qui analysent le développement des activités de service.

Les transformations du travail et de sa rémunération

La dimension internationale et comparative du programme de recherche est clairement affirmée à travers les recherches doctorales passées ou en cours sur l'Allemagne le Royaume-Uni ou la Grèce. Elles ont conduit à nouer des relations avec des chercheurs ou des équipes de ces différents pays. L'objectif au cours des quatre années à venir est de passer à un niveau supérieur avec la mise en place d'une coopération internationale développée sur la base de programmes de recherche développés en commun. Un premier axe franco allemand est en cours de constitution. Les contacts déjà noués avec des chercheurs anglais et espagnols devraient à terme conduire à des convergences permettant de lancer des opérations de recherche communes.

Apports possibles à la problématique du développement

Les études sur la croissance de longue période des pays développés conduisent à la mise en évidence de trajectoires relativement parallèles. Les dépenses pour la formation, celles pour la protection sociale notamment sont marquées par les mêmes phases de croissance accélérées puis ralenties même si les formes institutionnelles adoptées par les différents pays sont sensiblement différentes. La question posée est évidemment de savoir si le modèle peut en être transposé dans les pays sous-développés. Il est certain qu'au lendemain des indépendances les nouveaux Etats ont mis en place des modèles de croissance largement inspirés des modèles occidentaux qu'ils soient capitalistes ou socialistes. La crise profonde qui affecte la plupart de ces pays depuis le début des années 1980 démontre le caractère illusoire d'une transposition qui a négligé à la fois la culture propre à chacun de ces pays et le niveau réel de développement des forces productives notamment de la ressource humaine.

Est-ce à dire que l'expérience historique de la croissance des pays les plus développés n'est pas source d'enseignements pour ces pays ? Nous ne le pensons pas. En particulier si l'on prend en compte l'histoire de la croissance dans toutes ses dimensions notamment culturelles, sociales ou démographiques. De ce point de vue, quatre questions méritent d'être analysées.

La première concerne le décollage économique au tournant de la révolution industrielle. Au milieu du XVIIIe siècle, les écarts de niveau de développement entre pays du nord et du sud étaient bien moins importants qu'ils ne le sont aujourd'hui. Quelles sont alors les conditions qui ont conduit à creuser l'écart ? La question d'un seuil minimum d'alphabétisation a été souvent évoquée, en particulier à propos du Royaume-Uni. Cette question n'est, à notre avis, qu'un des

aspects, à la limite secondaire, de la culture et des rapports sociaux qui s'était lentement développée depuis la renaissance avec l'émergence des formes capitalistes. La greffe de formes capitalises qu'elles soient étatiques ou pilotées depuis les pays développés sur des cultures et des pratiques sociales totalement étrangères à ces formes nouvelles pour ces pays ne pouvaient que se heurter à des limites. Ces mêmes formes sociales ont fait l'objet dans les pays développés d'un long apprentissage et d'une acculturation marqués par de nombreuses luttes sociales.

Une seconde question concerne les crises structurelles périodiques qui ont affecté la croissance des pays développés depuis au moins le début du XIXe siècle. Celles-ci trouvent leur origine dans les décalages entre les niveaux de développement des forces productives matérielles et humaines engendrés par l'accumulation et le type de développement de la productivité inhérents à la forme capitaliste. En transformant profondément les structures socio-économiques au travers des luttes et des conflits, la crise a pour effet de dépasser les contradictions et de permettre ainsi la relance de la croissance. L'analyse approfondie des périodes de crise montre ainsi la nécessité d'un équilibre entre le développement technologique des moyens de production et celui des rapports sociaux et des formes institutionnelles permettant de reproduire la force de travail correspondante. Ici encore, l'importation des technologies ne s'est pas accompagnée de celles des rapports sociaux et des formes institutionnelles correspondantes. Par-delà les rapports de domination imposés par les pays du nord, une part importante de la crise des pays du sud résulte de ces décalages. De ce point de vue, le développement considérable de l'économie informelle au cours de la crise peut être analysé comme un processus d'appropriation – transformation des technologies en même temps que la production de formes d'organisation et de rapports sociaux issus de leur propre culture.

Une troisième question découle de l'inversion du cycle observé au lendemain de la seconde guerre mondiale qui nous a conduit à avancer l'hypothèse selon laquelle la formation et plus généralement le développement des hommes seraient devenus un des moteurs sinon le moteur de la croissance. Ceci suppose l'existence d'un seuil à partir duquel le développement des hommes pourrait jouer un rôle nouveau dans l'économie. Il est probablement lié à la multiplication des échanges internes à la sphère produisant les services assurant ce développement. L'idée de seuil est suggérée par le fait que l'inversion du cycle observé en France, en Allemagne et au Royaume-Uni ne se retrouve pas en Espagne où la dépense d'éducation reste contra-cyclique jusqu'à aujourd'hui. Certes le blocage de la société par le franquisme peut expliquer la faible progression des dépenses après la guerre, mais l'hypothèse d'un niveau de développement insuffisant des dépenses consacrées au développement des hommes ne peut être exclue compte tenu du retard relatif de ce pays.

L'existence d'un seuil minimum pourrait expliquer l'absence de corrélation entre la croissance économique et l'effort d'éducation accompli au lendemain des indépendances dans les pays en développement, notamment en Afrique. La spécificité des dynamiques démographiques (rupture coloniale, transition démographique)

Dynamique des structures productives : J.L. Escudier

Il s'agit ici d'étudier l'évolution à partir de l'entre-deux-guerres des articulations nouvelles entre innovation et qualification dans l'industrie du charbon et, si possible, d'entreprendre l'étude d'une seconde branche industrielle avec un cycle de vie décalé par rapport à celle du charbon. Par ailleurs dans le domaine de l'éducation, l'étude sera étendue au Royaume-Uni, à la Grèce et aux pays du Maghreb.

Dynamiques des systèmes éducatifs et de rémunérations : C. Diebolt

L'objet de cette opération de recherche est triple. D'une part, de formuler une lecture renouvelée des relations dynamiques entre éducation, croissance économique et démographie. D'autre part, de déterminer la place occupée par les salaires et la protection sociale dans la régulation à court terme et dans la croissance à long terme des économies capitalistes développées. Enfin, de proposer une contribution nouvelle à la détermination du revenu national.

Dynamiques de l'accumulation et de la démographie : A. Carry

La recherche vise ici à articuler les flux d'éducation avec les évolutions démographiques et de produire un instrument permettant d'évaluer le stock de formation accumulée dans une population donnée. Au-delà des évaluations du "capital humain", la mesure du capital fixe productif devrait être entreprise à partir de la production d'une évaluation de la formation de capital fixe

Formes de régulation liées au développement des hommes : L. Fontvieille

L'objet de cette opération est d'identifier les formes nouvelles de régulation à l'œuvre dans la sphère des activités liées au développement des hommes. Il s'agit ici de rechercher quelles sont les modalités de stimulation de l'efficacité et de correction des dysfonctionnement engendrés par le développement. La recherche prendra pour terrain d'application, d'une part la constitution de la formation en un continuum tout au long du cycle de vie, et d'autre part la dynamique de la qualité dans la production de l'éducation.

**PROGRAMME DE L'UNIVERSITE DE PARIS XIII
CREI ET CEDI
CONTRIBUTION AU PROGRAMME DE RECHERCHE
DE L'IRD «TRAVAIL ET MONDIALISATION »**

Benjamin Coriat et Mouhoub Mouhoud
CREI et CEDI

Les deux équipes proposent d'une part une contribution à l'analyse de la question sociale à travers :

- d'une part l'analyse des déterminants coûts et hors coût de la compétitivité en liaison avec la modification de la relation salariale fordienne (I)
- d'autre part, la question de la polarisation-concentration mondiale des activités productives (dans le contexte du développement d'une économie fondée sur les connaissances) au détriment des pays « à dotations naturelles » de la périphérie en en liaison avec les débats sur la clause sociale dans le commerce international (II).

I. Compétitivité et relation salariale post-fordienne (CREI université de Paris 13 sous la direction de B. Coriat)

Le thème de la « Question Sociale » tel qu'il est développé dans le document de référence présenté par l'IRD, recoupe les préoccupations ou les recherches du CREI sous plusieurs aspects.

Deux au moins valent ici d'être rappelés.

1. L'un des axes majeurs de la recherche CREI porte sur les relations entre les dimensions coûts et hors-coûts de la compétitivité tant des firmes que des nations. En ce sens le CREI est engagé dans des réflexions relatives à la manière *dont la gestion des coûts salariaux tant directs qu'indirects influe sur la compétitivité*. Les mutations de grande ampleur que connaissent ces modes de gestion (mutations dans les formes d'emploi au détriment des contrats « classiques » garantis, désindexation des salaires sur la productivité et augmentation de la part relative du salaire obéissant à des déterminations conjoncturelles ou microéconomiques : primes d'intéressement, salaire au mérite, partage des bénéfices voire dans certains cas « stoks options » ...), leurs incidences sur les modes de prise en charge des contraintes longues de la reproduction (chômage, maladie, retraite) tant par les ménages eux-mêmes que par les autorités publiques sont au centre des préoccupations du CREI, et rejoignent directement celles de l'IRD.

2. De manière analogue les questions posées par la rupture des relations salariales « fordienne » et la montée de relations salariales et d'emploi nouvelles liées à l'affirmation de formes de « corporate governance » faisant une place de plus en plus centrale à la défense des intérêts des actionnaires et des acteurs financiers --

avec pour conséquence une refonte (plus ou moins avancée suivant les situations et les contextes) des conditions de reconstitution des forces de travail -- constituent un terrain clair de préoccupations communes avec le programme de l'IRD, en particulier pour tout ce qui regarde les effets prévisibles et la « soutenabilité » à long terme des formules en gestation ou en cours d'expérimentation.

Autour de ces deux séries de questions, repérées ici comme points de départ, des réflexions croisées avec l'IRD ne peuvent qu'enrichir chacun des centres et faire progresser la connaissance commune.

II. Mondialisation et polarisation géographique des activités et clause sociale dans le commerce international (CEDI Université de Paris 13 sous la direction de E.M. Mouhoud)

Notre programme de recherche sur les déterminants de la mondialisation et ses implications économiques et sociales se poursuit dans trois directions. La première consiste à analyser les fondements de la répartition internationale des activités productives dans le cadre d'une hypothèse de glissement de la division du travail d'une logique technique ou taylorienne vers une logique cognitive ou d'apprentissage (1). La seconde examine les effets de l'intégration régionale sur les pays moins avancés déconnectés du processus de globalisation (2). Enfin, le débat sur la clause sociale dans le commerce international est examiné dans ses diverses dimensions et ses contradictions particulièrement étudiées (3).

1. Les déterminants de la polarisation des activités dans la mondialisation : la marginalisation des « pays à dotations naturelles »

L'un des fondements du processus de mondialisation auquel nous donnons une place centrale est ce que nous appelons la montée d'une économie basée sur les connaissances. En effet, notre approche insiste sur le caractère structurant du changement technique et plus généralement des connaissances dans la formation et l'évolution des spécialisations internationales et dans la polarisation des investissements directs internationaux. La mondialisation et la diffusion d'une "économie fondée sur la connaissance" apparaissent comme deux éléments majeurs portés par les dernières décennies. Ces deux mouvements entretiennent des relations complexes. La réduction des obstacles aux échanges, le développement des firmes multinationales de la technologie et ont contribué à la convergence apparente au niveau global observée parmi les pays industrialisés. Et pourtant, simultanément, les spécialisations technologiques se sont renforcées offrant de nouveaux supports à la spécialisation commerciale des nations, et un vaste ensemble de pays, incapables d'accéder à l'économie fondée sur les connaissances, risque de se voir marginaliser de l'économie mondiale... Ainsi, la conjugaison de la mondialisation et de la diffusion de l'économie fondée sur la connaissance a contribué à **l'émergence d'une nouvelle géographie économique mondiale**. Les firmes allogènes modifient les critères de localisation de leurs activités afin de mieux exploiter les spécificités de chaque espace national d'innovation.

Dans le cadre d'une économie fondée sur les connaissances marquées par ce que Moati et Mouhoud (1994) qualifient de **passage d'une division technique du travail à un principe de division cognitive du travail**, la localisation des

activités est d'abord déterminée par la recherche d'éléments favorables au développement des compétences de l'entreprise (Moati et Mouhoud, 1997). Cette dernière recherche moins des conditions de coûts qu'un environnement stimulant sa capacité d'apprentissage. Ce critère de localisation est favorable à la concentration des activités "intensives en connaissance" dans les pays industrialisés, et plus particulièrement au sein des territoires riches en ressources cognitives spécialisées.

L'observation des faits confirme le processus de polarisation du commerce et de l'investissement direct et des flux de technologie dans les régions avancées de la Triade. Certes, des opérations de délocalisation de l'assemblage continuent à s'effectuer en direction de certains pays en développement. Compte tenu des nouvelles exigences de rapidité et de flexibilité sur les marchés des pays développés, l'exploitation des avantages comparatifs des pays du Sud est encore possible à condition d'associer ces avantages à la disponibilité d'infrastructures de transport de télécommunications efficaces. Or les pays qui peuvent attirer ces segments délocalisés sont précisément ceux qui sont capables de combiner des avantages coûts comparatifs et une efficacité des infrastructures publiques. Les firmes des pays développés continuent d'effectuer des opérations de sous-traitance dans ce type de pays à bas salaires pour les segments qui demeurent intensifs en travail (assemblage de vêtements, de jouets, saisie informatique). Toutefois, ces pays doivent faire face à une forte volatilité des unités installées par les firmes étrangères en cas de changement dans les coûts salariaux, ou de perturbations politiques et sociales.

Au total, le programme examine sur le plan théorique et empirique la question suivante : les contraintes d'innovation et d'apprentissage répondant aux modalités de la concurrence associées à l'économie fondée sur les connaissances tendent à modifier les stratégies d'entreprise en matière d'organisation et de localisation ainsi que la nature des rapports de la firme aux territoires. **Les logiques traditionnelles d'avantages coûts comparatifs sont-elles en recul ? Quels sont les traits saillants de la nouvelle géographie économique ? Dans quelle mesure l'organisation interne des entreprises intègre-t-elle l'espace et la spécificité des territoires ? Peut-on parler de "territorialisation" des firmes multinationales ?**

Le champ géographique actuellement réduit aux grands pays de l'OCDE dans leurs relations avec leurs zones périphériques en développement peut être étendu.

2. L'intégration régionale : une force de convergence Nord-Sud ?

Le renouvellement des théories de la croissance et de certaines approches dynamiques du commerce international s'appuient largement sur la prise en compte des effets des inégalités initiales en connaissance au sens large sur les conditions de la convergence entre pays riches et pays pauvres. Les théories du changement technique et de l'innovation et certains modèles de croissance endogène montrent que des pays disposant de structures différentes, en particulier en termes de niveau technologique et de capital humain, risquent de voir leurs performances macro-économiques réelles diverger de façon cumulative dans le temps. Des phénomènes de rattrapage peuvent-ils également intervenir, en particulier dans le cas où les connaissances peuvent être plus aisément partagées entre les deux types de pays ? Les pays moins avancés intégrés dans le processus d'intégration régionale peuvent-ils bénéficier du transfert des connaissances par le biais des externalités technologiques et des économies

d'échelle associées à l'intégration régionale. Les expériences d'intégration régionale (UEM, ALENA, ASEAN...) permettent-elles d'illustrer ces possibilités de rattrapage par la diffusion des connaissances ? Les priorités

3. Mondialisation et inégalités internationales des revenus du travail : les contradictions du débat sur la clause sociale dans le commerce international

L'entrée dans une "économie fondée sur la connaissance" confère a priori un rôle croissant aux dotations des pays en travail qualifié comme déterminant des spécialisations internationales. Peut-on se satisfaire du cadre théorique néo-factoriel ? Est-il nécessaire de construire une théorie de la formation des qualifications spécifiques ? Quel est l'impact du commerce international sur l'emploi des différents niveaux de qualification ? Le commerce international et le développement technologique contribuent-ils à l'approfondissement d'inégalités de rémunération et à l'exclusion ? La diffusion de l'économie fondée sur les connaissances modifie-t-elle la géographie des migrations internationales de main-d'œuvre ?...

Dans ce contexte, le développement du débat sur la nécessité de l'instauration d'une clause sociale dans les échanges Nord-Sud est pour le moins ambiguë. En ne se plaçant que du point de vue économique, on s'aperçoit que le problème de la concurrence subie par les pays développés, qualifiée à tort de « dumping social » ne concerne que les nouvelles économies industrielles à fort taux de croissance, en particulier d'Asie (Chine comprise). Or, pour ces derniers qui ont quasiment rejoint le niveau de développement des pays de l'OCDE, il existe une relation croissante entre leur développement et l'amélioration de leurs infrastructures scientifiques, techniques, d'éducation et de protection sociale. Les coûts sociaux s'accroissent à mesure qu'ils se développent. Pour les autres pays en développement, le problème est plus complexe. Les pays développés parviennent à récupérer des avantages comparatifs par l'innovation technologique. Les avantages comparatifs des pays à "dotations naturelles" sont volatiles et leurs exportations moins compétitives. L'application des clauses sociales pour des raisons de concurrence déloyale est-elle dans ces conditions efficace ? En revanche, il existe un cercle vicieux de l'érosion de leurs avantages dans le commerce international et dans les investissements directs étrangers et la faiblesse de leurs infrastructures y compris de protection sociale. La clause sociale souvent ressentie comme une simple mesure de protection qui s'ajoute aux autres (Accords Multifibres prolongé, démantèlement des accords préférentiels...), renforcerait ainsi leur processus d'exclusion de l'économie mondiale. Il serait pourtant souhaitable de mener une véritable politique de coopération dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et des accords préférentiels entre l'Union européenne et les pays en développement. Des solutions alternatives pourraient être étudiées. Par exemple, les pays du Nord pourraient substituer à l'aide financière une aide directe pour que les PED s'équipent en infrastructures (télécommunications, transports, etc.), condition sine qua non pour exploiter leur avantage comparatif. Ils pourraient aussi assouplir les accords d'auto-limitation des pays du Sud. En échange, les pays en développement garantiraient une amélioration des conditions de travail. Ces clauses sociales pourraient être renégociées périodiquement dans le cadre de structures tripartites, multilatérales ou bilatérales.

CONCLUSIONS DU SEMINAIRE «EMPLOI, TRAVAIL ET MONDIALISATION »

Alain Mounier et Laurent Bazin
IRD et
Université de Lille I

Les débats de synthèse du séminaire se sont attachés à faire ressortir la problématique de la recherche et les principaux axes autour desquels pourraient s'articuler la collaboration scientifique entre les institutions présentes. Le compte rendu qui en est donné ici intègre le contenu des réflexions et discussions développées, voire propose quelques précisions de points restés peu explicités, au cours des deux premières journées du séminaire.

I. LES ORIENTATIONS PROBLEMATIQUES

La recherche d'ensemble vise à analyser la façon dont se pose aujourd'hui la question sociale dans les différentes régions du monde et propose d'explorer dans ce cadre l'action des relations entre le travail et le non travail sur la croissance économique.

De façon provisoire et synthétique, on définira la question sociale comme le défi majeur que doit relever toute société, celui de prise en charge des inactifs par les actifs. Elle revêt de ce fait trois réalités :

- a) le rapport quantitatif des inactifs aux actifs qu'on appellera, pour en désigner l'importance cruciale, le nombre social. Il repose sur les normes et conventions sociales datées et localisées de définition de l'activité et de l'inactivité.
- b) l'efficacité des actifs à produire les biens et services nécessaires à la reproduction de l'ensemble de la population. Elle renvoie à la gestion des forces de travail et aux systèmes techniques et organisationnels de la production.
- c) les voies et les moyens par lesquels les actifs prennent en charge les inactifs. Ils sont composés des institutions, des valeurs et des mécanismes économiques de solidarité et de protection sociales.

La problématique d'ensemble consiste à s'interroger sur le devenir des questions sociales nationales contemporaines, confrontées au processus de mondialisation. Il a été proposé que l'analyse de cette confrontation et de ses effets en privilégie les modus operandi tels que les phénomènes de différenciation, de contradiction, de conflit, de coopération, de compromis, et de production idéologique, identitaire et symbolique.

Cette problématique se décline en deux hypothèses générales que la recherche se propose de vérifier. La première postule que jusqu'au milieu de la décennie 80, la question sociale est restée historiquement une question nationale, autorisant le couplage de l'économique et du social. La deuxième postule que l'interdépendance croissante des économies nationales, désignée par la notion de mondialisation,

change et la nature et la territorialité de la question sociale. D'un côté, la mondialisation rendrait plus indépendant le développement économique, ses rythmes et ses formes, de la résolution des problèmes sociaux ; d'un autre, elle mettrait en concurrence les systèmes sociaux nationaux..

1. Historiquement, la question sociale est une question nationale

Parce que la question sociale est celle posée à toute société de la prise en charge des inactifs par les actifs, elle est le moment au cours duquel se définissent simultanément les frontières du groupe social et les valeurs et les institutions de solidarité entre les membres du groupe. Les voies de sa résolution recouvrent les modalités de socialisation des individus par la construction des appartenances, des identités et des citoyennetés. De ce point de vue, la façon dont elle s'est posée et a été résolue dans les sociétés modernes a été pour la grande majorité des populations consubstantielle à l'émergence et à la consolidation des Etats - nations. Parce que la question sociale est celle de la reproduction matérielle de la vie individuelle et sociale, elle s'est posée et résolue dans le même mouvement où le développement économique contribuait à la construction de l'Etat - nation (du mercantilisme au fordisme).

Elle a ainsi été progressivement circonscrite et résolue par la coïncidence territoriale au sein de l'Etat moderne entre ses dimensions économiques, sociales et politiques. Cette coïncidence a permis pendant une longue période de faire des solutions apportées aux problèmes sociaux par les systèmes de Welfare et de l'Etat-Providence un moteur de la croissance économique et de la production de richesses dans les pays riches. Ces modèles d'articulation nationale entre l'économique et le social ont largement inspiré, depuis la deuxième guerre mondiale jusqu'aux années 80, les stratégies de développement des pays pauvres.

2. Mondialisation et métamorphose de la question sociale

Aujourd'hui, la mondialisation des systèmes de production et d'échanges, des valeurs sociales, voire de certaines institutions renforce la différenciation des questions sociales nationales et se nourrit par ailleurs de cette différenciation. En décloisonnant les marchés nationaux, et en amplifiant de ce fait le champ des logiques marchandes, elle provoque la déconnexion accélérée de l'économique et du social.

Partout, sous l'effet de la contrainte extérieure due à la concurrence et des immenses libertés de mouvement qu'elle octroie, la mondialisation induit une contradiction majeure, où le comportement des acteurs économiques dominants les conduit d'un côté à accroître le nombre social et d'un autre côté à se retirer du champ des solidarités sociales. Ces acteurs cherchent en effet à définir l'activité (qu'ils rémunèrent) de manière d'autant plus restrictive et l'inactivité de manière d'autant plus large, que la mondialisation leur permet de se désolidariser des populations appartenant aux espaces où ils s'affairent.

Par ses mêmes effets, la mondialisation accroît très fortement le degré d'interdépendance des économies nationales et relie, en les transformant, les questions sociales nationales, ainsi que les systèmes sociaux qui leur sont liés. Ces configurations pouvaient jouir d'une autonomie nationale relative tant que la croissance économique était soumise aux régulations sociales. De plus en plus

subordonnées aux impératifs économiques dictés par la mondialisation, elles tendent aujourd'hui à aliéner sans contrepartie cette autonomie. Contraintes extérieures des économies nationales et concurrence accrue des producteurs deviennent ainsi les véhicules de la mise en concurrence mondiale des systèmes sociaux nationaux.

Aiguisement, différenciation et interdépendance des questions sociales nationales et subordination de leur résolution aux impératifs économiques contemporains sont des tendances observables, mais dont le terme reste incertain. Chemin faisant, s'inventent, dans des langages différents des vocabulaires et grammaires nationaux, de nouvelles identités, de nouveaux modes de socialisation et de nouvelles citoyennetés, se définit une place du travail moins centrale et s'élaborent de nouvelles stratégies des acteurs sociaux projetant leurs actions au niveau mondial, nouant de nouveaux conflits, de nouvelles alliances et de nouveaux compromis dans les champs du travail et du non travail.

En contribuant à la compréhension de ces transformations radicales par la vérification de ce corps d'hypothèses, la recherche devrait permettre d'éclairer les acteurs économiques et sociaux et notamment les pouvoirs publics dont les politiques économiques et sociales paraissent plus que jamais contradictoires.

II. LES AXES DE LA RECHERCHE

Les axes de recherche retenus ont été définis par quatre champs d'observation, traversés par les orientations problématiques communes :

- 1- Formes d'activité, mobilités, formation et marché du travail ;
- 2- Travail, entreprise et rapports sociaux ;
- 3 Systèmes de solidarité et de protection sociales ;
- 4- Transformations du travail, productivité, compétitivité et croissance économique.

Ces quatre axes organisent la recherche sur la question sociale selon une logique opératoire¹ et recourent de façon complémentaire aux trois optiques micro-, meso- et macro-sociales.

1. Formes d'activité, mobilités, formation et marché du travail

Comme la plupart des théoriciens l'admettent, le marché du travail salarié n'est pas un marché comme les autres parce qu'il ne met pas en relation une offre et une demande de marchandise, mais des personnes et des groupes sociaux. Il véhicule donc les caractéristiques de chaque société. Les mouvements internationaux de capitaux, de marchandises et de personnes, voire de personnes ont un résultat paradoxal. Ils connectent des marchés nationaux voire locaux du travail salarié dont les règles et les espaces de fonctionnement, arrimés aux configurations sociales, diffèrent largement. Inversement ils les segmentent à l'extrême, en même temps qu'ils les relient plus étroitement aux secteurs non

1- On peut noter une correspondance forte entre ces quatre axes et les trois dimensions de la question sociale (cf. encadré plus haut). Si chacun des axes recoupe ces trois dimensions à la fois, on notera toutefois que la dimension a) est traitée plus particulièrement dans les axes 1 et 3 ; la dimension b) dans les axes 2 et 4 ; la dimension c) dans l'axe 3.

salariaux. Ces tendances contradictoires agissent avec vigueur sur le nombre social et sur l'efficacité productive des actifs.

Multiplication des formes d'emploi et des statuts du travail

Pendant des décennies, les analyses et les politiques de développement les plus courantes ont été structurées par l'hypothèse générale selon laquelle l'expansion du salariat accompagnait nécessairement le développement économique. Cette hypothèse est aujourd'hui remise en cause par la multiplication des statuts du travail concomitante à celle des formes d'emploi, aussi bien dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. Cette multiplication est provoquée d'une part par les nouveaux modes de gestion de la main d'œuvre des firmes confrontées à la concurrence internationale, et d'autre part par la complexité des stratégies et des trajectoires individuelles et familiales de survie et de reproduction. On assiste ainsi à l'émergence d'un continuum des formes de travail entre salariat et non salariat, différent cependant selon les secteurs d'activité et les professions. On assiste encore à une interdépendance croissante entre ces formes qui se déploie à travers les mobilités individuelles des forces de travail (entre activité et inactivité, entre statuts, entre secteurs, et entre espaces) et à travers l'approfondissement d'une division organisationnelle du travail (spécialisation et échanges entre les secteurs et entre les formes d'emploi). Ces évolutions, plus ou moins contrastées selon les pays, changent radicalement le contenu et les modalités des conflits et des compromis sociaux, rendent obsolètes les cadres juridiques et conventionnels de la gestion sociale des forces de travail et les outils des politiques publiques d'emploi et de revenu. De nouvelles régulations du marché du travail se cherchent entre régulations purement marchandes ou purement conventionnelles (pactes sociaux).

Education et emploi

Peu à peu, les modèles tayloriens et fordien d'organisation du travail cèdent la place à des modèles fondés sur les compétences techniques et organisationnelles de la main d'œuvre.

Les entreprises mettent en place des outils de gestion profilés par un objectif de rentabilité globale de leurs activités, rentabilité de plus en plus soumise à la construction, à la transmission intergénérationnelle, voire à la rétention des compétences de leur main d'œuvre. Dans ce domaine, elles sont confrontées à une complexité croissante de la gestion des compétences due aux licenciements massifs, au turn over, à la flexibilité, à la segmentation des processus productifs et à la multiplication de leurs implantations géographiques. Elles sont amenées à concilier les formations qu'elles assurent et celles prises en charge par le système éducatif, conciliation et arbitrage qui les conduisent à prendre des positions plus actives par rapport aux systèmes éducatifs nationaux (action sur les politiques et les institutions éducatives et d'apprentissage, privatisation, formation internationale, etc.)

Les stratégies individuelles et familiales face à l'éducation arbitrent entre les conditions d'accès au marché du travail (niveau de formation requis selon les formes d'emploi) et d'accès aux statuts sociaux convoités. L'articulation entre cycle de vie et temps de formation résulte en général de cet arbitrage.

Les institutions publiques nationales jouent un rôle encore majeur dans la détermination du niveau et du coût social de l'éducation (calcul coût/bénéfice qui intègre les choix alternatifs entre éducation nationale et internationale, et entre éducation publique et privée), et dans le poids relatif donné à la formation du citoyen et à la formation professionnelle. Les contraintes externes de compétitivité des économies nationales favorisent d'une part le développement de l'éducation privée et d'autre part la production de qualifications, enlevant à l'Etat son plus puissant levier de construction de l'identité nationale.

Travail, non travail et marché du travail

Les entrées et sorties du marché du travail relèvent d'un ensemble de facteurs qui agissent sur le nombre social et sur son évolution.

Au plan macro-social, il s'agit de l'évolution de la pyramide des âges, des migrations, du taux d'activité selon les âges, les sexes et les statuts sociaux des individus, des temps de formation, de la demande de forces de travail émanant des secteurs d'activité, de l'évolution des normes de la durée et de la productivité du travail, des conflits sociaux, des accidents du travail, du taux de morbidité de la population, du taux de chômage, etc.

Au plan micro-social, le volume et le comportement de l'offre de travail est le produit des stratégies individuelles, familiales ou communautaires, (stratégies conceptualisées dans le terme « d'économie populaire »), qui combinent, dans des trajectoires individuelles non linéaires, les temps d'activité et d'inactivité, les types d'activité, et les statuts du travail. Ces trajectoires sont commandées par la recherche d'opportunités d'accès aux revenus monétaires et non monétaires. En outre, le volume et le comportement de la demande de travail sont commandés par les stratégies des entreprises analysées dans l'axe suivant.

Le nombre social et l'état du marché du travail qui en découle sont codéterminés et sur le plan macro- et sur le plan micro-économique de façon à la fois conflictuelle et conventionnelle.

2. Travail, entreprise et rapports sociaux

Les conceptions de l'entreprise comme institution ont permis d'ouvrir la boîte noire qu'elle constituait pour la théorie économique. Ce progrès de l'analyse tend cependant à souffrir d'un mal symétriquement inverse au précédent : son organisation interne et son efficacité corrélative sont postulées indépendantes de l'environnement économique et social. Cette hypothèse est à lever, dès lors que l'on cherche à montrer que l'entreprise est un acteur central de la question sociale.

L'entreprise comme reflet des rapports sociaux

L'entreprise, considérée comme le rassemblement d'individus socialisés en dehors d'elle, est articulée de ce fait aux institutions et aux valeurs sociales qui lui sont extérieures. Dès lors, l'organisation du travail et les rapports hiérarchiques en son sein ressortissent à des logiques sociales qui la dépassent. Ces logiques externes reposent en particulier sur les formes d'expression et de résolution de la question sociale au niveau des salariés et de leurs groupes d'appartenance, dont la sphère familiale plus ou moins étendue, espace de prise en charge immédiate des inactifs. En retour, les enjeux liés à la production et à la reproduction de ces formes de

cohésion sociale façonnent les comportements individuels et collectifs dans l'espace de travail, qui font aussi de l'entreprise un lieu d'émergence de solidarités et de clivages. Mais l'entreprise ne reste pas un agent passif ; elle contribue de manière intentionnelle et inintentionnelle à forger institutions et valeurs de socialisation. Cette double articulation entre l'entreprise et son environnement social intervient dans l'organisation du travail, dans les formes individuelles et collectives de conflits, de compromis et d'intermédiation entre employeurs et employés. Elle règle les comportements relatifs aux conditions, aux revenus et aux statuts du travail, et agit sur sa productivité.

L'entreprise comme lieu de gestion des forces de travail

Comme lieu de gestion des forces de travail socialisées en dehors d'elle, l'entreprise doit conjuguer les caractéristiques sociales de la main d'œuvre et le contexte productif et institutionnel de ses opérations. Pour organiser les éléments constitutifs de sa rentabilité globale (investissement et financement, techniques, coûts de transaction, modes de rémunération, qualifications, durée du travail, prévention et gestion des conflits), elle doit constamment s'adapter aux conditions locales et globales de mobilisation de la main d'œuvre (dont la localisation, le niveau d'expérience et de qualifications, mais aussi le degré d'organisation, les formes de conflits du travail et leurs modes de résolution, ou encore le cadre légal du travail), ainsi qu'aux conditions de la production et de la concurrence, tout en cherchant à les modifier à son avantage. Elle recherche aujourd'hui cette souplesse dans la multiplication de ses formes d'organisation à laquelle correspond la multiplication des formes d'emploi . Elle l'obtient aussi par la multiplication des ententes avec les entreprises et les autres institutions de ses lieux de production (bassin d'emploi, districts industriels, zones industrielles, etc.). Par ces stratégies, l'entreprise contribue à déterminer la productivité et la demande de travail dans les espaces où elle opère, c'est à dire, directement et indirectement par ses effets d'entraînement, le niveau de l'emploi et le niveau du revenu des actifs, voire directement celui des inactifs lorsqu'elle s'implique dans les systèmes de protection sociale.

3 . Les systèmes de solidarité et de protection sociales

Ces systèmes reposent sur les expressions symboliques de la solidarité, sur une organisation composée d'un grand nombre d'institutions, et deviennent un enjeu économique majeur des sociétés contemporaines. Ils ont souvent servi à définir des systèmes sociaux type dans les sociétés salariales comme le système anglo-saxon ou le système rhénan. Ils particularisent aussi les modes de gestion sociale de la main d'œuvre, dans la mesure où systèmes de solidarité et statuts du travail sont le plus souvent étroitement liés. On pourrait ainsi établir une typologie des systèmes de protection sociale pour les sociétés non salariales. Ces types sont utiles mais insuffisants pour décrire des systèmes complexes, qui la plupart du temps combinent des formes variées et des sédiments historiques accumulés de solidarité et de protection sociale.

L'anthropologie de la solidarité

Les systèmes de solidarité sont à la fois le produit et le producteur des expressions symboliques de la solidarité. Définis en général sur l'espace territorial dans lesquels ils sont opératoires, ils sont un levier essentiel de la construction des

appartenances, des identités et des citoyennetés. Ces expressions légitiment les communautés de destin, modèlent les comportements dans ce champ, mais en même temps reflètent et épousent l'évolution des pratiques et des institutions de solidarité. Fortement marquées historiquement par la sphère du travail et par les constructions des espaces nationaux, elles s'en détachent aujourd'hui pour incorporer de nouveaux discours qui récusent les formes antérieures ou en annoncent de nouvelles (mouvements religieux, village global, économie solidaire, etc.). Elles contribuent certainement à modifier la place du travail dans les phénomènes de socialisation (élaborations utopiques de distribution de revenus sans contrepartie productive qui est l'énoncé d'une solidarité indépendante de l'accès au travail). Dans le même mouvement, elles sont un opérateur des discriminations et des exclusions sociales.

Les institutions de solidarité

Les systèmes de solidarité et de protection sociale sont organisés par un ensemble d'institutions. Il s'agit partout de la famille étroite ou élargie, de l'entreprise, des associations mutuelles, des Eglises, des ONG, des assurances, des syndicats, des administrations publiques, voire d'organisations internationales. Ces différentes institutions s'affrontent et coopèrent dans ce champ, parce qu'elles sont tantôt concurrentes, tantôt complémentaires. Elles sont souvent le siège du débat entre tradition et modernité, des luttes entre tendances individualistes et holistes des sociétés, et des oppositions de grands principes d'organisation sociale (solidarité de proximité, corporatiste, universelle, assurantielle, publique et privée). Les enjeux de leurs relations sont majeurs parce qu'ils sont à la fois d'ordre économique, idéologique et politique.

L'économie des systèmes de solidarité et de protection sociale

Les systèmes de solidarité et de protection sociale, qui organisent dans le temps et dans l'espace la prise en charge des inactifs par les actifs, sont le plus souvent liés aux statuts sociaux de l'activité et de l'inactivité (définition sociale des handicaps, débat contemporain sur les bien-fondés du Welfare et du Workfare), et sont attachés, plus particulièrement dans les sociétés modernes, aux formes d'emploi et aux statuts du travail du fait du principe de rémunération du seul effort productif. De même les institutions de solidarité et de protection sociale mobilisent des masses importantes de forces de travail et de capitaux (cotisations et prestations, biens et services publics) qui irriguent le fonctionnement de l'ensemble de l'économie tout en s'internationalisant (assurances, fonds de pension, etc.).

Ces systèmes, censés pallier aux déficiences d'un principe de répartition fondé sur la rémunération du seul effort productif, jouent donc un rôle important et rarement pris en compte dans le fonctionnement des marchés du travail, dans la rentabilité des entreprises et dans la détermination du coût social du travail qui contribue à l'avantage concurrentiel des nations.

4. Transformations du travail, productivité, compétitivité et croissance économique

Sont explorées dans cet axe, dans une optique macro-économique, les liaisons réciproques entre les performances économiques des économies nationales et la question sociale dans le contexte de la mondialisation. La démarche emprunte trois

chemins complémentaires qui synthétisent les résultats de la recherche dans les trois axes précédents : l'analyse des effets du régime de productivité sur la croissance, celle du régime des salaires, pour explorer ensuite les contenus en emploi de la croissance. Ces trois chemins se fondent sur l'outil d'analyse qu'est le concept de régime de croissance.²

Historiquement, se succèdent alternativement des régimes de croissance autocentrés et extravertis qui se propagent de façon plus ou moins rapide à l'ensemble des économies nationales. Ces premiers organisent les cohérences entre leur quatre composantes à l'intérieur des frontières nationales, ces seconds les organisent à l'échelle internationale. Depuis 1929, les régimes de croissance autocentrés se sont peu à peu consolidés et imposés avec les organisations tayloriennes et fordistes du travail dans les pays du Nord, et les modèles de substitution des importations dans les pays du Sud, les régimes planifiés dans les pays socialistes. La crise de ces régimes depuis le début des années 70 a ouvert la voie à l'expansion et la consolidation des régimes de croissance tirée par les exportations, qui sont l'expression nationale de la mondialisation de l'économie. Dans ce cadre, où une part croissante de la demande est extérieure à l'économie nationale, la croissance économique devient plus dépendante des capacités compétitives des activités localisées sur le territoire national. La recherche se focalisera plus particulièrement sur l'évolution des régimes de productivité, et sur celle des régimes salariaux, qui déterminent ensemble, avec le régime des changes, la compétitivité internationale et donc le rythme de croissance des économies nationales. L'exploration des relations entre l'emploi et la croissance, qui reposent sur les régimes de productivité et sur les régimes des salaires, devrait permettre le bouclage de la recherche sur les relations entre régime de croissance et question sociale.

Régimes de productivité et compétitivité

Un régime de productivité peut être défini provisoirement comme la configuration des sources d'augmentation de la productivité globale et de la productivité du travail. Il repose donc sur la nature des techniques (technosciences, innovations de procédés et de produits), sur l'organisation des procès de travail (relation entre l'homme et la machine sur les postes de travail ; durée et conditions de travail, articulation des ateliers), et sur l'organisation de la circulation des produits (à l'intérieur de l'usine, entre établissements, entre lieux de production et lieux de vente). Il repose encore sur les qualifications de la main d'œuvre dont les compétences requises se modifient avec la transformation des techniques. Ces deux composantes, - techniques et compétences -, du régime de productivité incluent d'autres facteurs qui relèvent des rapports de production. Tout d'abord, les relations intersectorielles entre producteurs (fournisseurs/ clients portant sur les

2- Le régime de croissance est l'expression stylisée du profil historique des croissances économiques nationales. On le définit par la caractérisation de quatre composantes essentielles : les rapports de production qui indiquent les relations bilatérales et multilatérales entre acteurs économiques (entrepreneurs, salariés, non salariés, capitaux financiers, industriels et commerciaux) ; les modes d'accumulation qui définissent les facteurs et les secteurs moteurs de la production de richesses ainsi que les régimes de productivité et de demande ; les modes d'articulation à l'économie mondiale (protection, libre-échange, régime de change, échanges de marchandises, de capitaux, de technologie, de forces de travail) ; les modes de régulation, c'est à dire principalement de coordination des micro-décisions (concurrence marchande, concentration, ententes, contrats, intervention étatique, voire planification).

prix, quantités et qualités), qui peuvent avoir lieu dans un même espace (même monnaie) ou dans des espaces différentes (impliquant l'intervention du taux de change), sont l'objet de coordinations spécifiques (concentration, externalisation, sous-traitance, contrats) mais aussi de conflits. Ensuite, les relations entre employeurs et employés au sein des unités de production qui jouent d'une part sur le champ des possibles de croissance de la productivité (coopération ou résistance des forces de travail) et sur les plasticités de réallocation de la main d'oeuvre entre les secteurs d'activité ou entre les espaces (restructurations ; aménagement du temps de travail, opportunités d'emploi ; prise en charge du coût de la mobilité, etc.). Enfin, les relations entre système éducatif et système productif qui jouent sur la qualité et le coût de construction des compétences.

Régimes des salaires et compétitivité

La compétitivité des économies nationales repose en grande partie sur le coût du travail qui est lui même fonction du niveau de productivité, du niveau du revenu unitaire du travail et (en économie ouverte) du taux de change, correspondant dans les sociétés salariales au concept de coût salarial. Le régime des salaires est fonction à la fois des systèmes de formation des revenus directs du travail (modes de distribution des gains en productivité, conflits de répartition, prix des produits pour les revenus du travail non salarial), des conditions de reproduction de la main d'oeuvre (modes et volumes de consommation, proportion des secteurs salariaux et non salariaux de production des biens de consommation, prix des biens de consommation, services et consommation collectifs), et des modalités de prise en charge des inactifs (c'est à dire des systèmes de solidarité et de protection). Les régimes de productivité et les régimes des salaires définissent ainsi des configurations relatives stables communément référées dans les expressions « pays à hauts salaires » et « pays à bas salaires ». La confrontation de ces pays dans la concurrence internationale influence à la fois les mouvements de capitaux et les mouvements de marchandises à l'échelle mondiale et donc les croissances de chacun d'eux. On notera que le rôle des statuts du travail et des systèmes de protection sociale dans les avantages concurrentiels déroutent les débats internationaux sur la définition des règles de la concurrence loyale, où l'on voit à la fois les pays à bas salaires accusés de dumping social et les propositions de clauses sociales fortement contestées.

Régimes de croissance et emploi

L'analyse des déterminants du contenu en emploi de la croissance a pris des chemins divers et variés dans la théorie économique. L'approche économique retient que le niveau de l'emploi est une fonction du niveau de productivité et du niveau de la demande (y compris les échanges extérieurs). D'un côté, les classiques et les néoclassiques postulent que la productivité joue le rôle essentiel à long terme et équilibre en tendance le marché du travail (loi des débouchés d'un côté, choix des techniques en fonction de la rareté relative des facteurs de l'autre). D'un autre côté, les keynésiens et néokeynésiens postulent que la demande est la variable indépendante majeure dont le niveau n'a aucune raison d'équilibrer le marché du travail. Outre le concept sous-jacent et contestable de marché du travail, ces cadres théoriques offrent deux inconvénients majeurs pour la définition contemporaine des politiques d'emploi, parce qu'ils ne permettent pas de traiter des effets de la mondialisation d'une part sur les régimes de productivité et de demande, et d'autre part sur la transformation de la question sociale.

En premier lieu, les conditions internationales de la concurrence relient l'augmentation des parts du marché mondial à l'amélioration de la compétitivité. Dans la mesure où celle-ci repose sur la croissance de la productivité, ses effets sont défavorables à l'emploi, directement dans les pays à régime de productivité élevée comme les pays du Nord, ou indirectement par les phénomènes de concurrence des importations dans les pays du Sud. Les situations de pression à la baisse sur les revenus du travail (paysan notamment) et sur les salaires, provoquée par le chômage et le travail précaire (par la réduction du pouvoir de négociation du travail en Europe, par sa résorption par les secteurs peu productifs et à bas salaires aux Etats Unis, par les crises du change dans les pays asiatiques et latino-américains, et généralement par la stagnation du pouvoir d'achat des revenus du travail), ne compensent pas l'effet des différenciations mondiales des régimes de salaires. Partout le contenu en emploi de la croissance se réduit, phénomène qui accentue l'accroissement des inégalités de revenus à l'intérieur de chaque économie nationale ³.

En second lieu, la théorie économique, quelles que soient les écoles de pensée, exclut de l'analyse les inactifs, réputés absents du marché du travail (sur des bases volontaires ou non). Or ceux-ci interviennent dans la détermination des conditions de la compétitivité, parce qu'ils sont une composante des régimes de salaires à travers les charges qu'ils font peser sur les actifs. La réduction du contenu en emploi de la croissance se traduit par l'augmentation de son contenu en inactifs. Partout la croissance est concomitante à l'augmentation du nombre social, tandis que les conditions de la concurrence incitent l'ensemble des acteurs économiques à remettre en cause, parce que trop coûteux, les systèmes de solidarité et de protection sociale. Au bout des régimes de croissance contemporains se profilent et la délitescence des sociétés nationales (dont un signe significatif est l'expansion de la violence réciproque, que les modes de socialisation devenus inefficaces ne parviennent plus à expulser), et, comme certains indices peuvent le laisser supposer, la prise en charge des inactifs des pays du Nord par les actifs des pays du Sud (cas de l'investissement international des fonds d'assurance et de pension), parachevant dans les pays du Sud la déconnexion de l'économie et du social.

3- On peut souligner ici la très grande fragilité de l'argument général des théories de la croissance, vulgarisé par la « théorie » de l'offre, selon lesquelles les inégalités de revenu, parce que favorable à l'épargne, accroîtraient le taux d'investissement, le taux de croissance et par conséquent l'emploi. Cet argument suppose un automatisme des processus économiques qui n'a pas lieu (l'investissement a au moins deux effets contradictoires sur l'emploi, l'un négatif par l'intermédiaire de son effet d'augmentation de la productivité du travail, l'autre positif par l'intermédiaire de l'extension des capacités de production). Mais de plus, il ignore complètement que l'augmentation des inégalités est largement due à la réduction du contenu en emploi de la croissance. Il paraîtrait alors bien improbable que l'augmentation du nombre de points de croissance provenant de l'accroissement des inégalités compense la diminution du nombre d'emplois par point de croissance.

LISTE DES PARTICIPANTS

BAUMANN Eveline : *IRD – LSSD*

72 avenue Henri Varagnat -93143 Bondy cedex
Tel : 01 48 02 56 22 - Fax : 01 48 47 30 88
e.mail : baumann@bondy.ird.fr

BAZIN Laurent : *Université des sciences et technologies*

Cité Scientifique - 59650 Villeneuve d'Ascq
e.mail : afa@msh-paris.fr

BERNARD Chantal : *Université Paris 1*

Maison des sciences économiques - CED
106-112 boulevard de l'hopital - 75647 Paris cedex 13
Tel : 01 55 43 42 42/43/44 - Fax : 01 55 43 43 37

BILLAUDOT Bernard : *IREPD - UPRESA CNRS n° 50039*

BP 47 X - 38040 Grenoble cedex 9
Tel : 04 76 82 59 16 - Fax : 04 76 82 59 89
e.mail : irepd@upmf-grenoble.fr

CABANES Robert : *IRD – LSSD*

72 avenue Henri Varagnat - 93143 Bondy cedex
Tel : 01 48 02 55 00 - Fax : 01 48 47 30 88
e.mail : cabanes@ird.rio.net

CASASSUS - MONTERO Cecilia

Eliodor yanez 1110 - Santiago - Chili
Tel : (00 56) 225 00 87 - Fax : (00 56) 225 00 87
e.mail : montero@reuna.cl

CADIS- EHES

54 bd Raspail - 75006 Paris
Tel : 01 49 54 24 27
montero@ehess.fr

CHARMES Jacques : *Université de St Quentin en Yvelines*

UFR de Sciences sociales et Humanités - 47 bd Vauban - 78047 Guyancourt cedex
Tel : 01 39 25 56 85 - Fax : 01 39 25 53 00
e.mail : charmes@bondy.ird.fr

CONCIALDI Pierre : *IRES*

16 Bd du Mont d'Est - 93192 Noisy-le-Grand Cedex
Tel : 01 48 15 19 16 - Fax : 01 48 15 19 18
e.mail : ires@enpc.fr

COPANS Jean : *Université de Picardie Jules Verne*

Chemin du Til - 80025 Amiens
Tel : 03 22 82 74 02

CORIAT Benjamin : *Université de Paris XIII Villetaneuse*
Directeur du Centre de recherche d'Economie Industrielle (CREI)
Avenue J.-B. Clément - 93430 Villetaneuse
Tel: 01 45 83 36 04

COUSIN Marc : *CADIS- EHESS*
54 bd Raspail - 75006 Paris
Tel : 01 49 54 24 27

DECELLAS Muriel
e. mail : MDecellas@aol.com

DUBOIS Jean-Luc : *Université de St Quentin en Yvelines*
UFR de Sciences sociales et Humanités - 47 bd Vauban - 78047 Guyancourt cedex
Tel : 01 39 25 56 85 - Fax : 01 39 25 53 00
e.mail : jeanluc.dubois@hol.fr

FERRAND Denis : *IREPD - UPRESA CNRS n° 50039*
BP 47 X - 38040 Grenoble cedex 9
Tel : 04 76 82 56 92 - Fax : 04 76 82 59 89
e.mail : irepd@upmf-grenoble.fr

FONTVIEILLE Louis : *LAMETA - Université de Montpellier I*
Faculté des Sciences économiques - Espace Richter - BP 9606
34054 Montpellier cedex
Tel : 04 67 15 83 17

FOURCADE Bernard : *LIRHE - Université des sciences sociales*
Batiment J. - Place Anatole France - 31042 Toulouse cedex
Tel : 05 61 63 38 76 - Fax : 05 61 63 38 60
e. mail : fourcade@univ-Hse1.fr

FREYSSINET Jacques : *Directeur de l'IREs*
16 Bd du Mont d'Est - 93192 Noisy-le-Grand Cedex
Tel : 01 48 15 18 92 - Fax : 01 48 15 19 18
e. mail : ires@enpc.fr

GUIGUET Patricia : *IREPD - UPRESA CNRS n° 50039*
BP 47 X - 38040 Grenoble cedex 9
Tel : 04 76 32 96 48 - Fax : 04 76 82 59 89
e. mail : irepd@upmf-grenoble.fr
Tel + Fax domicile : 04 76 82 56 92

HENAFF Nolwen : *Centre d'Etudes de la Population et des Ressources Humaines*
MOLISA - 2 Dinh Lé – Hanoi - S/c de l'Ambassade de France
57 Tran Hung Dao. - Hanoi - Vietnam
Tel : 00 84 4 828 67 43
e.mail : henaff@netnam.org.vn

HIRATA Helena
Rua Dababua 1590
04533 Sao Paulo - Brésil

HOURS Bernard : CSSH
s/c Professeur Dung - 138 Giang Vo. Hanoi. Vietnam
s/c du Service social et culturel de l'Ambassade de France au Vietnam
Tel : 00 84 4 823 41 67 – Fax : 00 84 4 823 24 48
e.mail : hourselim@fpt.vn

HUSSON Michel : IRES
16 Bd du Mont d'Est - 93192 Noisy-le-Grand Cedex
Tel : 01 48 15 19 16 - Fax : 01 48 15 19 18
e. mail : ires@enpc.fr

LAMOTTE Bruno : IREPD - UPRESA CNRS n° 50039
BP 47 X - 38040 Grenoble cedex 9
Tel : 04 76 82 54 35 - Fax : 04 76 82 59 89
e. mail : lamotte@upmf-grenoble.fr

LAUTIER Bruno : IEDES
59 bd Arago - 75013 Paris

MAHIEU François-Régis : C3ED-Université de St Quentin en Yvelines
Collège Vauban - 47 bd Vauban - 78047 Guyancourt
Tel : 01 39 25 53 75 - Fax : 01 39 25 53 00
e. mail : jarmah@cybercable.tm.fr

MARQUES-PEREIRA Jaime : Université des sciences et technologies
Cité Scientifique - 59650 Villeneuve d'Ascq
e. mail : Jmarques@club-internet.fr

MICHEL Sandrine : LAMETA - Université de Montpellier I
Faculté des Sciences économiques - Espace Richter - BP 9606
34054 Montpellier cedex
Tel : 04 67 15 83 17

MINVIELLE Jean-Paul : IRD
BP 1386 - Dakar - Sénégal
Tel : 221 8 32 34 76/34 80 - Fax : 221 8 32 43 07
e.mail : minviellejp@msn.com

MOUHOUD Mouhoub : Université de Paris XIII Villetaneuse - CEDI
Avenue J.-B. Clément - 93430 Villetaneuse
Tel : 01 49 40 33 34 – Fax : 01 49 40 33 34

Commissariat général du Plan
18 rue de Martignac - 75700 Paris 07 SP
Tel : 01 45 56 53 44 - Fax : 01 45 56 54 48
e. mail : emmouhoud@plan.gouv.fr

MOUNIER Alain : *IRD - Département DSS "Sociétés et Santé"*
213 rue La Fayette - 75480 Paris cedex 10
Tel : 01 48 03 77 31 - Fax : 01 48 03 78 32
e.mail : mounier@paris.ird.fr

NAWARAT Nongyao : *The school of Development Studies*
The University of East Anglia - Norwich - NR 4 7TJ - United Kingdom
Tel : (00 44 1) 603 451 221 - Fax : (00 44 1) 603 451 999
e. mail : N.Nawarat@uea.ac.uk

PAPAIL Jean : *INESER - Universidad de Guadalajara*
Nucleo los Belenes, Perifrico norte 799
Esq. Av. José Parres Arias - 45100 Zapopan, Jalisco - Mexique
e.mail : ferminar@eucea.udg.mx

POTTIER Claude : *Université de Paris X - Nanterre - Forum CEREM*
200 avenue de la République - 92001 Nanterre cedex
Tel : 01 40 97 59 06 - Fax : 01 40 97 59 07
e. mail : claude.pottier@u-paris10.fr

LOUDIN Xavier : *IRD - Département DSS "Sociétés et Santé"*
213 rue La Fayette - 75480 Paris cedex 10
Tel : 01 48 03 78 29 - Fax : 01 48 03 78 32
e.mail : xavier.oudin@wanadoo.fr

ROUSIER Nicole : *Directeur de l'IREPD - UPRESA CNRS n° 50039*
BP 47 X - 38040 Grenoble cedex
Tel : 04 76 82 56 92 - Fax : 04 76 82 59 89
e.mail : irepd@upmf-grenoble.fr

SAUVIAT Catherine : *IRES*
16 Bd du Mont d'Est - 93192 Noisy-le-Grand Cedex
Tel : 01 48 15 19 16 - Fax : 01 48 15 19 18
e.mail : ires@enpc.fr

SELIM Monique : *CSSH*
s/c Professeur Dung - 138 Giang Vo. Hanoi. Vietnam
s/c du Service social et culturel de l'Ambassade de France au Vietnam
Tel : 00 84 4 823 41 67 - Fax : 00 84 4 823 24 48
e.mail : hourselim@fpt.vn

THERET Bruno : *Directeur de l'IRIS - CNRS-Université Paris Dauphine*
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 Paris cedex 16
Tel : 01 44 05 46 37 - Fax : 01 44 05 46 48/s: 46 17
e.mail : theret@dauphine.fr

VERNIERES Michel : *UMR LES-MATISSE - CNRS/Université de Paris I*
Maison des Sciences économiques
106-112 bd de l'Hopital - 75647 Paris cedex 13
Tel : 01 55 43 41 30 - Fax : 01 55 43 43 36
e.mail : vernière@univ-paris1.fr